

QUELQUES  
NOTES HISTORIQUES

RECUEILLIES SUR L'ÉGLISE PAROISSIALE  
LA CURE, ETC., ET SUR LES ANCIENNES ÉGLISES

DE

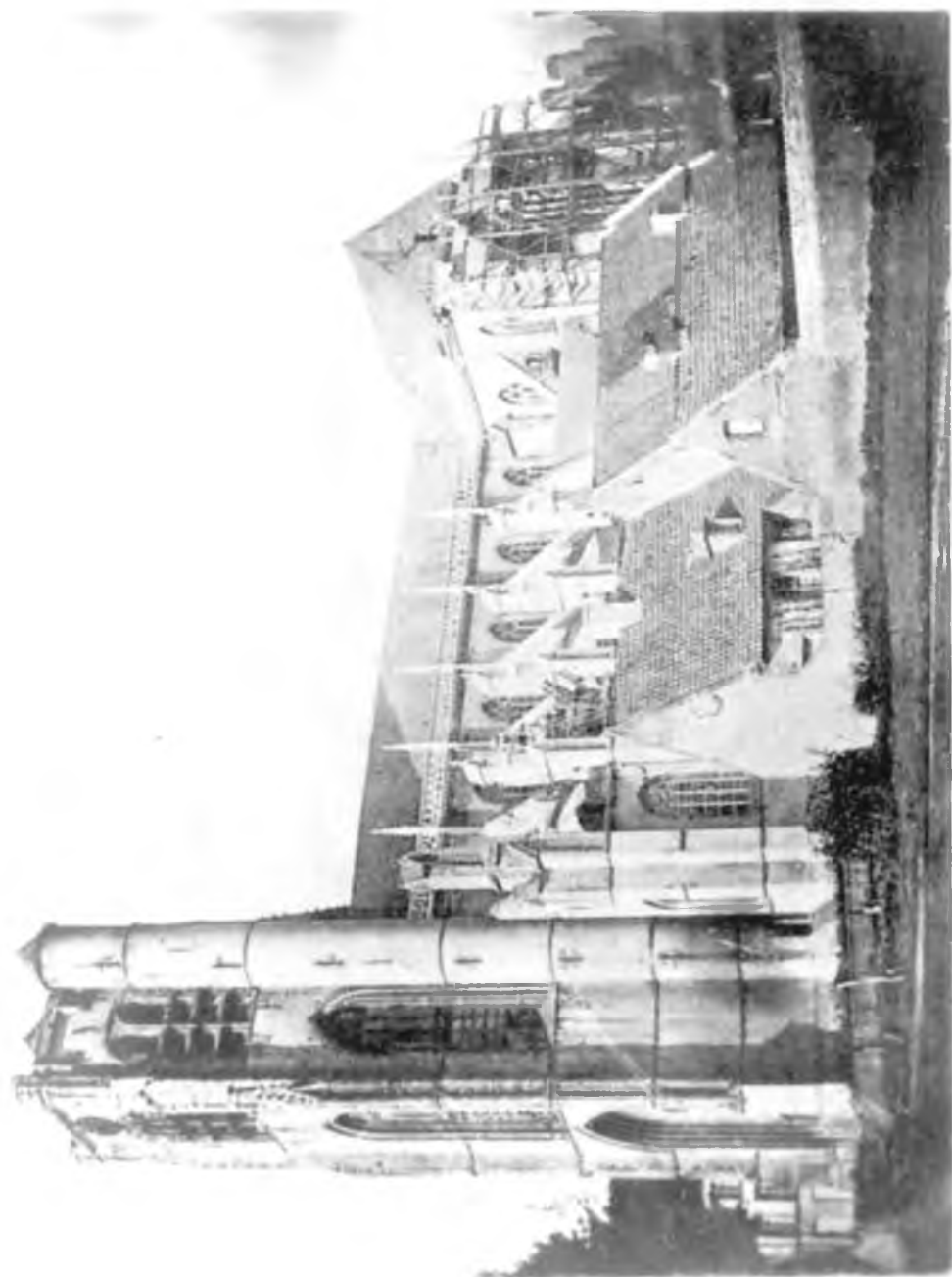
WERVICQ

PAR

ISIDORE BLIECK



IMPRIMERIE PAUL DENYS COMINES



EGLISE DE SAINT-MÉDARD A WERVICQ

VUE PRISE EN 1871 PAR ABBÉ BIERCK

## CHAPITRE PREMIER

### L'Église paroissiale de Saint Médard à Wervicq

---

Nous ne connaissons pas la date de l'érection de l'église paroissiale de S<sup>t</sup> Médard à Wervicq, mais elle existait au XI<sup>e</sup> siècle : Radbod, évêque de Noyon et de Tournai, approuve, le 19 février 1091 (n. st.), la cession de l'autel de Wervicq, faite au profit du chapitre de Saint Pierre à Lille, par Walter, archidiacre de l'église de Tournai et prévôt de la Collégiale de Lille.

Ce transfert se fait à la demande dudit Walter

possesseur de cet autel, à charge, par ledit chapitre de faire une commémoration anniversaire à l'intention de Radbod et de Walter, son archidiacre; de payer X sous à l'évêque de Tournai, tous les ans, à la fête de SS. Simon et Jude, et d'indemniser l'archidiacre, quand, tous les 4 ans, il se rendrait à la paroisse de Wervicq pour s'y acquitter de ses droits synodaux (1).

Voici l'acte de transfert :

« In nomine Domini Ego Radbodus Dei gratiâ  
« Noviomensium seu Tornacensium Episcopus . . . .  
« notum fore volumus, quod Walterus Tornacensis Eccle-  
« sie archidiaconus atque Insulensis Ecclesie prepositus  
« cum quibusdam eiusdem Insulensis Ecclesie fratribus  
« nostram adierit presentiam, obsecrans, ut altare de  
« Wervy, quod sub personatu tenebat, eisdem Ecclesie  
« ad usus supradictorum fratrum, perpetuo sub perso-  
« natu tenendum concederemus : . . . . concessimus ita-  
« que predictum altare, Insulensis Ecclesie fratribus  
« tam futuris quam presentibus, perpetuo sub personatu  
« tenendum, tali videlicet conditione, quod anni-  
« versariam nostri faciant commemorationem, mei  
« scilicet et ipsius Walteri hoc adiecto, quod in  
« anniversario eiusdem W. qui huius rei apud nos  
« fidelis orator extitit, et idem altare quod tenebat  
« eis libenter concessit, plenariam habeant refectio-  
« nem, et in festo sanctorum Simonis et Jude eius-  
« dem altaris persona, Episcopo seu eius vicario X so-  
« lidos solvat; personâ vero morte seu quâcumque  
« occasione a persona. u illo decedente, alia subrogetur  
« persona que in suâ institutione decem similiter  
« solidos solvat; quarto quoque anno, archidiaconus

---

(1) — Floris Van der Haer, les Châtelains de Lille. - Lille, 1611, p. 17.

« infra parochiam illam synodalia iura exercens, debi-  
tam sicut ante habeat impensam . . . . actum  
« Tornaci in Ecclesiâ S. Marie, Domno Radbodo in  
« synodo presidente, XI cal. Martii, anno dominice  
« incarnationis millesimo nonagesimo indictione XIII,  
« Domno Radbodo episcopante, anno XXIII, regnante  
« Rege Pillippo anno XXXII.

Traduction :

« Au nom du Seigneur nous, Radbod, par la grâce de  
« Dieu évêque de Noyon et de Tournai. . . . voulons  
« faire savoir que Walter, archidiacre de l'église de  
« Tournai et prévôt de l'église de Lille, est venu avec  
« quelques frères de la même église de Lille nous  
« demander que l'autel de Wervy, qu'il tenait en  
« son personnel, fut concédé à perpétuité au person-  
« nel des frères susdits . . . C'est pourquoi nous a-  
« vons concédé le susdit autel aux frères tant futurs  
« que présents de l'église de Lille, pour être en leur  
« personnel à perpétuité, à condition qu'ils fassent  
« notre commémoration anniversaire, c'est-à-dire  
« la mienne et celle de Walter et de plus, qu'ils  
« aient une complète réfection à l'anniversaire  
« du même W. qui a été près de nous le fidèle  
« demandeur et qui leur a volontiers concédé cet  
« autel qu'il possédait ; et que le propriétaire de l'autel  
« paie à la fête de SS. Jude et Simon, à l'évêque  
« ou à son vicaire, X sous, et si ce possesseur en perd la  
« propriété par suite de mort ou autrement, qu'une autre  
« personne lui soit substituée et paie semblablement  
« les X sous et aussi que la quatrième année l'archi-  
« diacre, exerçant ses droits synodaux en cette paroisse,  
« ait, comme auparavant, la rétribution due . . . . .

« Fait à Tournai en l'église de Sainte-Marie, par  
« Radbod, présidant le Synode, le XI des Calendes  
« de Mars, l'an 1090 de l'Incarnation.

« Indiction XIII, l'an XXIII de l'épiscopat de Rad-  
« bod, l'an XXXII du règne du Roi Philippe. (1). (19  
« février 1091. n. st.) »

---

Il serait intéressant de savoir qui était ce Walter, le donateur de l'autel de Wervicq, et à quel titre il en était le possesseur. Nous n'avons à ce sujet que des conjectures ; nous les basons sur ce qui suit :

En 1072 il existait un Wautier de Nevele. (2).  
(*Wautier est le même nom que celui de Walter.*)

Les de Nevele étaient Seigneurs de Wervicq (*Oosthove*) en les années 1200 (3), et probablement avant.

En 1122 un Walterus de Wervicq, SIGNE une chartre, par laquelle Charles-le-Bon, et sa femme Marguerite de Clermont, RATIFIENT les donations faites par SES PRÉDÉCESSEURS (*par les prédécesseurs de ce Walterus*) à l'abbaye de Bourbourg (4).

Ce Walterus, signataire, ne serait-il pas le frère de Guillaume de Wervicq, le conspirateur, qui fut, en

---

(1) — Cartulaire de Saint Pierre à Lille, publié par Hautcœur. — Règne du Roi Philippe : c'était Philippe 1<sup>er</sup>, Roi de France.

(2) — Chambre des Comptes à Lille — Inv. analytique — 14 a — 15 a — 64.

(3) — Fragmenta, 2<sup>e</sup> année, juin 1888. N<sup>o</sup> 8, page 165. Fragmenta publication Historique mensuelle très-intéressante, publiée à Thielt, commencée en 1886. Elle avait pour rédacteurs MM. G. Carton, D. De Sonneviele, H. Hosdey, J. Samyn.

(4) — Inventaire des archives de Bourbourg, pag. 4.

1127, compromis dans l'assassinat de Charles-le-Bon ? (*Nous connaissons déjà un frère de Guillaume: Lambert*)(1) Et dans les mots SES PRÉDÉCESSEURS ne serait-il pas question, entre autres, de Walter l'archidiacre de l'église de Tournai, lequel aurait fait une donation à l'abbaye de Bourbourg, le même qui avait donné, en 1091, l'autel de Wervicq aux chanoines de St Pierre à Lille ? Et ne serait-il pas l'oncle de Guillaume de Wervicq, de Walterus et de Lambert ? Nous le croyons.

Walter, l'archidiacre, devait être bénéficiaire de l'autel susdit, comme possesseur d'une partie des biens de la Seigneurie de Wervicq.

Quoiqu'il en soit, toujours est-il que les chanoines de St Pierre à Lille, eurent, en 1091, l'autel de l'église de Wervicq, c'est-à-dire le bénéfice y attaché, dont le clergé paroissial n'avait qu'une portion congrue.

En 1112, à la demande du doyen Walon et sur la proposition de l'archidiacre Lambert, BAUDRY, évêque de Tournai, donne, aux chanoines de St Pierre à Lille, le bodium (\*) de l'église de Wervicq (2). (*Voir l'acte de donation aux annexes*).

En 1143 le Pape Célestin II, confirme la donation de l'autel de Wervicq (3).

---

(1) — Traduction de Gualterus : Vie de S. Charles, Comte de Flandre. Paris 1615 — Chapitre LIJ.

(\*) — Dans le moyen-âge on distinguait dans les églises le bode et l'autel. L'autel ou le chœur, réservé aux ministres du culte, le bode ou bodium, bas de l'église, destiné aux laïcs. Suivant cette distinction les biens de l'église étaient divisés en deux parties, dont l'une correspondant à l'autel restait le partage du clergé, l'autre, correspondant au bode, pouvait dans les idées du temps être abandonnée aux laïcs.

*Th. Leuridan, Croix et ses Seigneurs, p. 8.*

(2) — Le Glay, mémoire sur les archives de St Pierre à Lille, Lille, 1856, p. 7.

(3) — Manuscrit anonyme de M. Théophile Catteau.

L'ancienne église paroissiale de Wervicq fut incendiée en 1382 par les Français, après la prise du pont de Comines, quelques jours avant la bataille de Roosebeke.

L'église fut majestueusement reconstruite (\*). On lui donna des proportions doubles de celles qu'elle avait auparavant (1).

Nous la devons, dit Sanderus, à la générosité du Comte (2) et des citoyens. Parmi ceux-ci il convient de citer Thierry Gherbode, Conseiller du Duc de Bourgogne, Garde des Chartes de Flandre, Maître des Comptes. En ces qualités il obtint de nombreuses gratifications et se fit concéder divers fiefs. Il était maître aussi de plusieurs bénéfices ecclésiastiques (3).

---

(\*) — L'église n'était pas encore entièrement reconstruite en 1414. (*Registre des chartes de la Chambre des Comptes, à Lille, fo XXXVI*).

(1) — Sanderus. Fl. ill. notice sur Wervicq. T. II, pag. 648.

(2) — De quel Comte s'agit-il ici ? La reconstruction de l'église dura plus de 30 ans et pendant ce temps 3 Comtes de Flandre se sont succédé :

LOUIS DE MALE, est Comte de Flandre jusqu'en 1384, époque de sa mort. Louis de Male était cruel et vindicatif; son trésor était souvent à vide et il était forcé de lever toujours de nouveaux impôts. Cela s'accorderait mal avec la générosité dont parle Sanderus. Il ne peut ici s'agir de lui.

PHILIPPE-LE-HARDI, Comte de Flandre de 1384 à 1404. Si l'historien veut parler de la générosité de celui-ci, il peut être dans le vrai, mais on n'en trouve pas de traces.

JEAN-SANS-PEUR, Comte de Flandre de 1404 à 1419. S'il est question de la générosité de Jean, celle-ci est connue. En effet, il accorde, en 1414, un octroi à la Ville de Wervicq pour lever des impôts sur le vin, la bière, etc. dont le quart du produit sera affecté « pour achever les ouvrages de l'église paroissiale qui fu arse de feu de merchief lesquels sont ja pres grandement avancies.

Mais pour obtenir cet octroi Wervicq paie au Comte Jean-sans-Peur la somme de 1000 écus de 30 sous gros. (*Registre des Chartes de la Chambre des Comptes, à Lille*). La générosité de Jean avait besoin d'être stimulée.

(3) — Notice de M. Félix de Coussemaker, Thèse de sortie de l'École des Chartes.



L'église fut somptueusement rebâtie dans le style gothique de l'époque ; c'est celle que nous voyons aujourd'hui et qui est, au témoignage de Schayes, un des plus beaux temples anciens de la Belgique.

Thierry Gherbode, qui était riche, contribua pour beaucoup dans l'érection de l'édifice, et s'y fit construire une chapelle dite «*des Gherbode,*» dans laquelle il fut enterré et où l'on voit encore son épitaphe. La chapelle fut dédiée à Saint Jean.

Thierry Gherbode (\*) était non seulement riche, mais aussi puissant, bien en Cour ; c'est ainsi qu'il obtint de Louis de Male la réhabilitation du nom de Guillaume de Wervicq, lequel avait tramé dans la conspiration qui amena l'assassinat de Charles-le-Bon dans l'église St Donat à Bruges, le 22 juin 1126. N. St. (\*\*) (1).

---

(\*) — Thierry Gherbode était Seigneur de la Gontière, (cette Seigneurie était tenu de la court de Wervicq), et était sise partie sud de la Lys, derrière l'établissement industriel actuel de M. M. Saint Léger, frères. Au siècle dernier, de notre souvenance, on appelait encore ces terres de *Gontieren*. La tradition dit que l'on enterrait là les soldats tombés à Wervicq pendant les guerres de la Révolution Française. Dernièrement M. M. Saint Léger achetèrent ce bien à M. van der Cruyse, héritier du dernier Seigneur de Wervicq.

(\*\*) — N. St. C'est-à-dire nouveau style, Avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle le premier jour de l'an tombait ici à Noël ou à Pâques ; là au 1<sup>e</sup> mars ou au Vendredi Saint, ailleurs comme à Gand à la mi-août etc. Requesens, Gouverneur des Pays-Bas pour Philippe II roi d'Espagne et comte de Flandre, abolit ces différents styles et ordonna de commencer l'année aux Pays-Bas le 1<sup>er</sup> janvier. — C'était l'établissement du *nouveau Style* N. St. qui remplaça le *vieux Style* V. S. (*S. Wolfs, précis d'Histoire Nationale, page 238.*)

(1) « Aussitôt après le meurtre de Charles-le-Bon et l'enlèvement de son trésor, Guillaume revint à Wervicq avec une bonne part du butin, mais il ne lui fut pas donné d'en jouir longtemps.

Au moment où il se réjouissait de la disparition de son adversaire, la peur le saisit et lui fit passer la frontière flamande. — En effet il apprit que son frère Lambert, qui était innocent, venait d'être inquiété à cause de la mort du comte, et à la suite de la levée d'hommes que lui-même, Guillaume, avait faite, il devint effrayé et se prépara

La réhabilitation fut obtenue sous condition que les descendants de Guillaume élèveraient dans l'église de Wervicq une chapelle expiatoire à la mémoire du regretté comte Charles. La chapelle de l'Ange Gardien, dite aussi de Sainte Marguerite, fut érigée à cet effet (1) (on reconstruisait alors l'église incendiée).

La nouvelle église fut dédiée à St Médard et à la Vierge Marie, comme l'ancienne l'avait été.

---

Au XII<sup>e</sup> siècle on commence à voir dans quelques églises une disposition du plan qui a été reproduite dans les âges suivants :

C'est la déviation de l'axe principal par laquelle on voulait figurer la position du Christ sur la Croix.

---

d'abord à se défendre ; mais ensuite poussé par le reniords de sa conscience coupable, il prit avec lui ce qu'il put emporter, et le sixième jour après la mort du comte il s'enfuit avant qu'on le poursuivit.

Dès que le châtelain de Courtrai, son ennemi, apprit cette fuite il se rendit à Wervicq avec une nombreuse troupe de soldats armés. Il détruisit tout ce qui avait appartenu à Guillaume sans qu'on lui fit la moindre résistance et brûla tout en ce lieu jusqu'à la racine. — Quant à Guillaume arrivé à Tournai à une certaine villa, il fut poursuivi par les Tournaisiens qui cherchèrent à le prendre et le punir. — Il perdit sa femme, la plupart des siens et presque tout ce qu'il avait emporté et fut bien heureux de trouver un cheval pour s'enfuir avec deux de ses compagnons chez les Nerviens où il se cacha d'abord, puis se fit religieux et déposa l'habit,» (*Gualterus, vie de St Charles comte de Flandre, Paris 1615. Chapitre 52. Traduction par M. l'abbé Kieken*).

Guillaume fut pris et mourut à Strasbourg après de longs tourments et son épouse ayant été enterrée vivante, ses biens et ceux de sa famille furent donnés au fisc, en 1128 — (*Sanderus. Fl. ill. T. II. p. 648.*)

(1) — Note de M. Ameloot, curé à Bavichove. Note communiquée par M. Désiré van den Bavière.

Le chœur s'incline à gauche pour traduire inconographiquement *l'inclinato capite* de l'évangile. (1) Cette disposition existe dans l'église de Wervicq où la nef à droite de l'abside est sensiblement plus large que celle de gauche.

---

## CHAPITRE II

### Épitaphes. Fondations. Obits.

---

Dans l'église de Saint Médard il y avait plusieurs tombes. Sanderus (\*) signale celle d'Hector de Mirabelle (lisez d'Hermes Meriadec) laquelle existe encore, et celle d'Élie de Fontainas (?) laquelle a disparu.

Il donne aussi l'épitaphe de Marie de Lichtervelde :

HIC JACET MARIA DE LICHTERVELDE  
UXOR ROGERII DE GISTELLE  
DOMINI VIROVIACENSIS ET DE RUMBEKE  
OBIIT MCCC.

Monsieur le comte de Limburg Stirum donne l'épitaphe plus complète :

LICHTERVELDE

CY GIST

NEVELE

MADAME

MARIE DE LICHTERVELDE

---

(1) — Jules Corblet, Histoire d'Architecture Nationale, pag. 187. — Paris, 1851.

(\*) — Sanderus ou Sander, historien, naquit à Anvers en 1586 où ses parents se trouvèrent par hasard, car ils étaient de Gand. - Il fut curé dans le diocèse de Gand, puis chanoine d'Ypres, écolâtre et pénitencier de Théroouanne. Il abandonna ces emplois pour vaquer plus tranquillement à l'étude. Il mourut à Afflighem en 1664.

Nous avons de lui, parmi nombre d'ouvrages, la *Flandria illustrata*, imprimée en 1641 — 1644. (*de Feller, dict. Historique*).

*PISNE (\*) ET ÉPOUSE DE FEU*  
*MONSEIGNEUR ROGER DE GHISTELLES CHEVALIER*  
*DAME DE WERVY ET DE RUMBEKE*  
*QUI TRESPASSA L'ANDE NOTRE SEIGNEUR*  
 BELLE M. CCC... (1) WERVICQ

Corneille Gailliard, héraut d'armes de la Flandre, dans son manuscrit qu'il écrivit en 1561 sur les sépultures remarquables qui existaient alors en Flandre, précise davantage en disant que la tombe se trouvait « *in den omme ganck, agter den coer onder een blacuwe sépulture* ». (Dans le pourtour, derrière le chocur, sous une pierre tombale bleue). Et il ajoute : « *ende haer quartyren zyn Lichtervelde, ende een wa- pen met een leeu ende Nevele ende 4<sup>e</sup> Werveke dat es dor a la bende ende six quinte scullies de gueulle* » (Dans son quartier sont Lichtervelde et un blason avec un lion et Nevele, et 4<sup>e</sup> Wervick qui est d'or à la bande et les six-quinz feuilles de gueules).

Monsieur le baron Béthune dans ses épithaphes des églises de la Flandre au XVI<sup>e</sup> siècle, dit de la susdite tombe : *onder eenen blauwen zerck die zeer oud is licht : sous une pierre tombale bleue qui est très-ancienne git :*

« Madame Marie de Lichtervelde (\*\*)

« femme et espeuse de Monseigneur

---

(\*) — On n'a pas compris jusqu'ici le mot *pisne*. M. Hosdey est porté à croire qu'il faut le joindre au mot suivant *et*, de manière à en faire *pisneet*, ce qui pourrait s'interpréter par *bonne*, c'est-à-dire *bonne épouse*.

A moins que l'on ne doive lire *pieuse épouse*. L'épithaphe a été mal relevée, ainsi que nous avons tâché de le prouver dans une communication faite au Comité flamand de France.

(1) — Comte de Limburg Stirum, le Chambellan de Flandre, p. 108.

(\*\*) — Ses quartiers étaient Lichtervelde, un blason avec un lion, Nevele et Wervicq, avec la bande et les 6 roses. (*Le baron Béthune, épithaphes et monuments des églises de la Flandre au XVI<sup>e</sup> siècle, d'après les manuscrits de Corneille Gailliard et d'autres auteurs, Bruges, 1898. — De Plancke, imp.*).

« Rogier de Ghistelle, Chevalier (\*)  
Dame de Wervy et de Rumbeke  
obiit 1300.

Monsieur Béthune ajoute :

« Selon Le Bourcq (fo 237 V<sup>o</sup>) « *Le duc Phil. de Bougne*  
« *père au duc Charles l'achapta* (la terre de Wervicq)  
« *de la Dame héritière laquelle GIST A LA GAU-*  
« *CHE HORS DU CHŒUR DE LA PAROICHE D'I-*  
« *CELLE.* »

« Et l'épitaphe de Marie de Lichtervelde se serait ter-  
« minée par les mots « *qui trespassa l'an de grace 14...* »

« Plus loin cependant il note (Le Boucq) le millésime  
1300. . . . » (1).

---

Autres épitaphes qui se trouvaient dans l'église de  
Wervicq :

« In den ommeganc achter den choor, aen de noortzy-  
« de, blauwen zerck, licht Philips van Nevele } obiit  
« 1430, den 3 lauwe. By hem licht Jacob van Nevele  
« zyn broeder. Zy braecken met een bordur dentelée.»(2).

(Dans le pourtour derrière le chœur, sous une pierre  
tombale bleue, au côté du nord, git Philippe de Nevele,  
obiit 1430 le 3 janvier. Près de lui git son frère Jacob

---

(\*) — Il brisait ses armes avec un petit écu au premier quartier.  
D'après le Messager des Sciences (y. fo 88). *la brisure était un écu de*  
*Flandre posé au second canton. Le second quartier est: de gueules au lion*  
*d'argent (Antoing) Le troisième Wervy: d'or à la croix de gueules et à*  
*la bande de gueules, six roses de même mis en orle.* (Baron Béthune, *épi-*  
*taphes*, pag. 265.)

Nous lisons dans le Chambellan de Flandre, par M. le comte de  
Limburg Stirum, page XCIX: 1359 den . . . . Starf mer. Roggier  
van Ghistel ende ligt begraven ten minnenbroqrs. in den  
hooghe choor. (En 1359 le. . . mourut messire Rogier de Ghistelles  
et git an grand chœur des frères mineurs à Bruges.

(1) — Baron Béthune, *épitaphes*, pag. 265.

(2) — » » » pag. 264.

*de Nevelc.*

Ils brisaient avec une bordure dentelée.

---

« In. de voorkerke ligghen diverche sepulturen van  
« die Waele (\*) die draeghen d'azur a 3 merlettes d'or  
« daer die heeren van Hansbeke ende Axpoele af  
« commen. ».

(Dans l'église, en deçà du chœur, sont diverses sépultures de ceux de Waele qui portent d'azur à 3 merlettes d'or. Dont sont issus les seigneurs d'Hansbeke et d'Axpoele) (1).

---

Dans un manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, fonds Goethals, (manuscrit n° 1516, pag 192) on peut lire ;

« En l'église de Wervy aux galleries du cuer au  
« costé d'extre en une chapelle est dissoubs un arcule  
« une tombe de marbre eslevée ou est dessus, un  
homme armé, vestu de la cotte d'armes, le heaulme  
« en teste, la visièrè haulsée le main joints, entre ses  
« bras une hache d'armes, sa femme auprès de luy.

---

(\*) — Le bien ter Waele ou ter Walle est la ferme occupée actuellement par M. Servule Leroux.

(1) Baron Béthune, épitaphes, pag. 267.

« Ses armes sont en un verrière dessure leur sepulture.

« En une lame de cuivre contre le mur est ceste escripture (\*):

« Chy dessouls gisent nobles personnes Hermes  
« de Meriadé, Jadis escuié natif du pays de Bretaigne et Damoiselle Jehenne de Croix qui fut s'espouse, fille de feu le seigneur de Croix et de  
« Flers, lequel Meriadé en son josne eaige fu nourris  
« a l'hostel de la retenue de hault et puissant prince  
« feu de noble mémoire Monseigneur Artus de Bre-  
« taigne, en son vivant comte de Richemont cōnes-  
« table de Fransche, fils du duc de Bretaigne et  
« depuis sur ce instamment requis presenta le dit  
« Meriadé a très hault et très puissant prince feu  
« Monseigneur Philippes par la grace de Dieu duc  
« de Bourgogne, de Lotier, de Brabant et de Lim-  
« bourg, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne  
« etc., de Dieu absoue, et depuis iceluy Meriadé l'a  
« continuellement servy et esté de la retenue et  
« ordonnance de son hostel et estat d'escuier d'es-  
« cuerie, et au jour de trespas et au grand temps  
« paravant estoit iceluy Meriadé son conseiller, pre-  
« mier escuier d'escuierie, et s'est ledit Meriadé en  
« son temps trouvés avecq lui en plusieurs batailles  
« et rencontres honorables et aussy a porté emprin-  
« se en divers royaulme en la campagne des nobles  
« chevaliers feu messire Jacques de Lalaing et avecq  
« luy s'est trouvé au roiaulme d'Escoce ou ledit  
« messire Jacques, messire Simon de Lalaing aussy  
« chevalier, son oncle et luy Meriadé firent armes

---

(\*) La tombe existe encore dans la chapelle S<sup>te</sup> Marguerite (dite aussi de l'Ange Gardien) mais elle est très-endommagée. La verrière et la lame de cuivre portant l'épithaphe ont disparu depuis longtemps.

« a oultrance a Espieulx 3 contre 3, assçavoir le  
 « comte de Donglas et 2 aultres chevaliers dudit  
 « royaulme ses cousins germains et pouvoient selon  
 « les chapitres secourir l'ung l'aultre, et estoit ledit  
 « Meriadé lors armés et habillés aussi que sa repré-  
 « sentation icy le démonstre, et en issent ledit de  
 « Lalaing et luy a leurs honneurs, ainsy que les  
 « cronicques et de ce qui peut estre escript le déclarent  
 « à quoy il s'en rapporte, et depuis le trespas de  
 « mondit seigneur le duc Philippes, ledit Meriadé a  
 « esté de la retenue du duc Charles de Bourgogne,  
 « son seul fils et héritier en semblable estat de con-  
 « seiller et escuier d'escuierie, lequel Meriadé (et)  
 « son espeuse qui ont icy esleu leur sepulture, ont  
 « en cette présente chapelle de St<sup>e</sup> Marguerite  
 « fondée et ordonné estre dit et célébrés perpétuelle-  
 « ment trois messes la sepmaine par chascun Mardy  
 « qui serat de Requiem, une par chaque Jeudy qui  
 « serat du St<sup>e</sup> Esprit et une par chascun Samedy  
 « qui serat de Notre Dame et trespassa ledit Meriadé  
 « l'an 1478 le 11 d'apvril et Madamoiselle sa femme..(\*)

---

(\*) — Hermes Meriadec habitait le château La Court, situé à Wervicq, au côté sud de la Lys, pas loin du pont, un peu en arrière, vers Comines. Le château appartenait à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui en donna la Conciergerie au susdit Hermes Meriadec.

L'on voit dans l'inventaire sommaire *des Archives Départementales à Lille T. II, page 180 — B. 1608 — 1265 ans 1469* :

«Don par Philippe-le-Bon à Herne de Meriadet de la garde de l'hôtel  
 «du duc à Wervicq (son écuyer d'écurie) et Jeanne de Croix sa femme.»

Extrait d'autre source :

« Quant à la pescherie de la court de Wervy avec les hostaulx  
 « basse cour ensemble les seingles à l'environ feu mondit Seigneur  
 « (le Comte de Flandre) les avait donnés par et soulz certaines con-  
 « ditions à feu Erne de Meriadec escuier de son escuierie sa vie du-  
 « rant et aussi durant la vie de Madamoiselle s'espeuse et le occupe  
 « a celle cause madicte Damoiselle la vesve de feu Herne. »

(Archives Gén. du Royaume Brux. reg. 7791 f<sup>o</sup> 7.)



. *L'écriture* ou l'épithaphe ci-dessus est en concordance avec ce que nous trouvons ici concernant la fondation des messes.

En effet, nous voyons aux archives de la table des pauvres à Wervicq, farde du XV<sup>e</sup> siècle, pièce 68 : (*Analyse du texte flamand*).

1468 — 22 novembre.

« Devant nous, sous-bailli et échevins du duc de  
« Bourgogne ont comparu en propre personne noble  
« et vaoureux Erve Demeriadech, né en Bretagne,  
« écuyer de feu Philippe de Bourgogne, et noble  
« Dame Jeanne de Croix, son épouse légitime, et ont  
« déclaré avoir donné aux administrateurs de la Mai-  
« son du Saint-Esprit à Wervicq certaines rentes mon-  
« tant chaque année à 37 livres . . . hypothéquées  
« et assignées dans la ville de Wervicq, et ont cer-  
« tifié avoir traité avec les administrateurs de la  
« maison susdite pour faire célébrer dès à présent et  
« à perpétuité, dans la chapelle sainte Marguerite en

---

*Compte particulier des domaines de Wervicq, compte rendu par Jean Ysenberghe, de la St Jean 1480 à la St Jean 1481.*

« Après la mort de celle-ci (*Mademoiselle Jeanne de Croix*) cela passa à Hector de Meriadech *neveu* dudit Herne (par lettre patente du 30 Janvier 1481 (N. S.) et époux de Damoiselle Jeanne de Croix *niece* de la veuve dudit Herne avec jouissance leur vie durant de la conciergerie de l'hôtel du duc à Wervicq. »

*Des Arch. Gén. du Roy. Brux. reg. 7792, fo 5, 2<sup>o</sup>, 1<sup>o</sup>.*

Ainsi, Hermes Meriadech et Hector Meriadech épousèrent chacun une Jeanne de Croix : ce qui parfois a prêté à confusion.

— A Wervicq, on appelle *Baron Kelder*, la cave qui se trouve dans l'église, à côté de la sépulture d'Hermes Meriadech.

La cave prend jour sur le marché du Vendredi.

Autrefois les gamins wervicquois prenaient un malin plaisir à crier dans le soupirail :

Baron Baillu  
aye mi noie gepak  
pak mi nu.

Le comble de la bravoure consistait à lancer le défi tenant la main engagée dans le soupirail. Nous confessons n'avoir jamais eu le courage de le faire.

« l'église paroissiale de Wervicq 3 messes par se-  
« maine : chaque Mardi une messe de Requiem, cha-  
« que Jeudi une messe du Saint-Esprit et chaque....  
« messe de Notre-Dame (Onzer zoeten Vrouwen), ce-  
« la afin de multiplier les services qui se font et se  
« feront dans la dite église pour le bien des Wervi-  
« cquois, pour le salut des âmes des fondateurs,  
« de celles de leur parents et des amis décédés ».

Il est aussi stipulé dans l'acte que pour dire ces messes, le prêtre aura 30 livres parisis par an pour son entretien ; et les marguilliers auront cinquante sous parisis par an pour livrer le pain, le vin et la lumière ainsi que les vêtements, nécessaires à la célébration des susdites messes.

Plus tard 3 messes y furent encore fondées pour Hermes Meriadech et Jeanne de Croix :

1480 — 28 maerte, « Gifte voor bailliu en scepene  
« der Stede van Wervick, gedaen aen den disch  
« aldaer, door Ector Demeriadech, schiltknappe, mids her  
« Jan Régis, priestere als procureur ende in name  
« van Joncfrauwe Jhane van Croix wedewe van wylen  
« eer erve Demeryadech, van 55 pond. zes schellinghen  
« acht penn. groo. in ghereede penninghen, om daer-  
« mede te coopene goede hervelike rente toter som.  
« van 32 pond. par. elc siaers, ommè daermede te be-  
« taelne drie messen de weke eeuwelic ende ervalic,  
« te wetene allen Sondagen, Maendaghen ende Woens-  
« daghen, die men celebreren ende doen sal en moet, in  
« Sente Magriete capelle binnen Sente Modaerts kerke  
« in Werveke daar de sepulture es ende licht van de  
« voors. fondateurs in lavenesse van haerledere zielen  
« boven de vier (\*) messen de weke die voors. in zyne

---

(\*) — Nous ne trouvons que trois messes — si une quatrième fut

« levende tyd besette ende fonderde in de voors.  
« capelle (1).

Traduction :

1480 — 28 Mars. Don, devant bailli et échevins de la ville de Wervicq, fait à la table des pauvres de ce lieu, par Hector Demeriadech, écuyer, par l'entremise de Jean Regis, prêtre, comme procureur au nom de Damoiselle Jeanne de Croix, veuve de feu seigneur Hermes Demeriadech, de 55 livres six escalins 8 deniers gros, en argent comptant, pour acheter de bonnes rentes héritières jusqu'à la somme de 32 livres parisis chaque année, pour payer avec cela trois messes par semaine, perpétuellement à savoir : Les *Dimanches, Lundis et Mercredis*, que l'on fera et célébrera dans la chapelle S<sup>te</sup> Marguerite, en l'église S<sup>t</sup> Médard à Wervicq, où est la sépulture et reposent les susdits fondateurs, au soulagement de leur âme, en plus des quatres messes que les susdits, en leur vie, fondèrent et rentèrent dans la susdite chapelle.

Nous avons vu page 16, qu' Hermes mourut en 1478. Sa femme, Jeanne de Croix, mourut en 1480, d'après l'épithaphe donnée par M. le Baron Béthune :

« Cy Gist noble homme Henry de Meriadec, escuier  
« natif de Bretagne et sa femme madame Jeanne de  
« Croix, f<sup>l</sup> de Monseigneur de Croix et de Flers lequel  
« Henry trépassa en Jérusalem 1478 le 10 avri], et  
« ELLE 1480. (2) »

---

fondée nous n'en voyons d'autre trace que le mot *quatze* (vier messen) cité dans l'acte ci-dessus.

(1) — Archives de la table des pauvres à Wervicq. Farde du XV<sup>e</sup> siècle, pièce N<sup>o</sup> 80.

(2) — Baron Béthune, Epitaphes et Monuments des Eglises de la Flandre au XVI<sup>e</sup> siècle — p. 265 — L'épithaphe porte *Henry* de Meriadec. Henry serait-il ici synonyme de Hermes (?). Il y est dit qu'il mourut le 10 avri], le manuscrit de la bibliothèque Royale mention-

Chaque année il devait être fait un obit anniversaire pour les susdits, voici de quelle manière :

## Op Sente Mergrieten dach

« So zal men doen tiaerghetyde van crve de Meriadec ende Joffrauwe Jhane Van Croix zijnen wyfve ende voor alle huerledere vrienden ziele ende alle ziele, in de maniere hierna volghende :

« Item. Quame sente Margrieten dagh tzondachs so salme tvoors. jaerghetyde doen sdaechs vooren of naer, ter wille.

« Item. eerst so salmen stellen ij stallichten ten grave van de voors. fondateurs al solanghe als den dienst gheduren sal, hier vooren. . . VI S.

« Item. van XII offerkersen. . . . . IIIJS

« Item. in offerpenninghen. . . . . I S.

« Item. den parochipape van de jaerghetyde tzondachs te vooren te becondeghene in de poye (\*)

ne le 11 avril, et ne donne pas la date de la mort de sa femme.

Les armes de Mériadec sont : *d'argent fretté d'azur, au lambal de gueules, de trois pendans en chef. Cimier : un cygne d'azur essortant d'un tortel d'azur et d'argent ; et écu losangé parti de Mériadec et de Croix. (D'argent à la croix d'azur).*

Dans la verrière, en vue derrière et audessus de la sépulture, étaient les armoiries :

1 — Flandre.

2 — Wervicq.

3 — Nevele, d'argent à la croix de gueules.

4 — Parti d'Antoing brisé d'un lambel d'azur de 3 pendans et de Ghisteltes brisé d'un écu de Luxembourg au premier quartier (*Béthune, épitaphes, p. 266.*)

(\*) — De poye était l'endroit où se faisaient devant l'église les publications. (*Kembry, hist. de Menin. T. III, page 684.*)

A Wervicq on entendait aussi par *poye* l'endroit où le curé faisait les publications à l'intérieur de l'église, car nous nous faisons mal à l'idée que le curé serait sorti de l'église pour annoncer les services divins. Le mot doit être traduit ici par « *prône* ».

« naer costume, te doen biddenne over de ziele van  
« voors. fondateurs te helpene zinghene vigelien  
« met iij lessen up sente Mergriete avent na ves-  
« peren, en up Sente Mergrieten dach commendacien  
« ende omme zyn messe, ende van te gane ten gra-  
« ve ende van te segghene telken een de profundis  
« metten colege. X S.  
« Item. den costre van zinen salaris van ludene ende  
« van te helpen singhene als boven V S.  
« Item. omme de andere ghesellen van de kerke ten  
« dienste zynde van distribucie ontfanghende weder zy  
« priesters zyn of ne zyn, helpen singhende de voors.  
« dienst. XX S.  
« Item. noch elc een wit broot van. VI D.  
« Item. omme de scolieren in witte broode. IIIJ  
« Item. de dischmeesters moeten de voors. disch te  
« tyden dat men tvoors. jaerghetyde doen zal beclee-  
« den met LX provenden omne de aermen van de  
« plecke mede te sustnierene elc provende weert  
« zynde in taerwin broode. I. S. P.  
« Item. in wyne. XXIIIJ. S.  
« Item. van deze voors. LX provenden zullen de XX  
« in tgheesthuus (\*) behoren met de hilt van de wyne  
« om. de zieken van den huse, Item. dandere hilt  
« van de wyne mette anderen provenden sullen  
« disch meesters deelen daer themlieden meest noot  
« dinken sal. (1)

(\*) — « *t Gheesthuus* van den armen dezer stede abouterende van  
« Oosten het kerkhof, Sud de volgende partie, West de Waterstraet  
« ende Nort de Coyestraete, groot 1c LXXIII roen.

Traduction.—La maison du St-Esprit des pauvres de cette ville aboutissant d'Est au cimetière, de Sud à la partie suivante, d'Ouest à la Rue-de-l'eau et de Nord à la Coyestraete, grande cent et cinquante-deux verges (15 ares 32 centiares). (*Terrier de Wervicq, années 1687 — 1697 — Articles 1 et 4*).

(1) — Arch. de la table des pauvres à Wervicq. Roodeboek (f<sup>o</sup> 71

Traduction libre :

## La fête de Sainte Marguerite

On fera ainsi l'obit anniversaire d'Hermes de Mériadech et Dame Jeanne de Croix, son épouse, et pour le repos des âmes de leurs parents et de toutes les âmes, de la manière ci-après :

Item. — si la fête de S<sup>te</sup> Marguerite venait un Dimanche, alors on fera l'obit la veille, ou le lendemain, à volonté.

Item. — premièrement on placera deux cierges à la tombe des fondateurs, cierges qui brûleront aussi longtemps que le service durera — pour cela il est donné VI S,

Item. — pour XII chandelles d'offrande — IIIJ S.

Item. — pour deniers d'offrande — 1 S.

Item. — au curé, pour annoncer l'obit le Dimanche précédent au prône, d'après la coutume, et faire prier pour les âmes des fondateurs, aider à chanter les Vigiles avec III leçons (*lessen*) la veille de S<sup>te</sup> Marguerite après les vêpres, et le jour de S<sup>te</sup> Marguerite faire recommandation à toutes les messes, et pour aller à la tombe et y dire le de profundis avec le collègue — X S.

Item. — le clerc pour son salaire de sonner et pour

---

— 20) Registre sur lequel sont inscrits les obits à faire célébrer chaque année. (*Copie prise par feu Francis Blicck, notre oncle regretté, éminent poète flamand*).

Plus tard, par suite de la dépréciation subie par la monnaie, les revenus des biens et les rentes appartenant à la table des pauvres n'étant plus en rapport avec les charges qu'imposaient les fondations, le nombre des services religieux et les distributions durent être considérablement réduits.

aider à chanter comme dessus — V S.

Item. — pour être distribués aux serviteurs de l'église, qui sont de service, qu'ils soient prêtres ou non, et qui aideront à chanter le service susdit, — XX S.

Item. — en plus à chacun un pain blanc de VI deniers.

Item. — pour les écoliers en pains blancs, III S.

Item. — Les administrateurs de la table des pauvres doivent donner, en temps de l'obit, LX provendes (\*) pour les pauvres de l'endroit; chaque provende doit valoir en pain de froment I S. P.

Item. — en vin — XXIII S.

Item. — des LX provendes susdites, XX reviendront à la Maison du S<sup>t</sup>-Esprit avec la moitié du vin pour les malades de la maison. — Item — l'autre moitié du vin avec les autres provendes seront distribuées par les administrateurs de la table des pauvres là où ils le trouveront le plus nécessaire.

~~— Roodenbock — Roodenbock —~~

Hector Meriadech, Haut-Bailli du duc d'Autriche, (des Aartshogen van Oostryke) était le neveu d'Hermes Meriadech; il mourut après 1495 (1).

Il fut aussi enterré dans la chapelle S<sup>te</sup> Marguerite Ses exécuteurs testamentaires y fondèrent une messe basse à son intention. (*Roodenbock, blz. 90 V<sup>o</sup>*).

« Lowys Dubos en Jehan Lebrun executuers vande  
« testamente van wylent Hector de Meriadech hebben  
« ghecocht up de Stede van Wervicke de somme van  
« achtene pond. parisis siaers de penninck XXIIIJ te  
« lossene vallende te S<sup>te</sup> Maertins messe naer tinhou-  
« den vande brieven waer vooren den disch van

---

(\*) — Provende, variante de prébende, part dans une distribution faite au pauvres. La provende ne se composait pas seulement soit de pain, vin, harengs, viande, œufs, beurre, mais aussi quelquefois de numéraire.

(1) — Archives de la table des pauvres, farde du XV<sup>e</sup> siècle, pièce n<sup>o</sup> 94.

« Wervicke voors. ghehouden werdt eeuwelicke ende  
 « ervelicke te doen doene Svryndachs een lezen. messe  
 « se in de capelle van sente Margriete, ende naer de  
 « messe lezen ten grave een de profundis ende gheven  
 « spaerswaetere over de zielen van Hector voors.  
 « van zine wive heurleder dochtere ende voor alle  
 « zaliche zielen voor de welke messe te doene pbre  
 « zal hebben tien ponden parisis ende de kerke zal heb-  
 « ben voor wyne ende broode jaerlicx XX S. parisis  
 « ende de disch voor de bezorchaemhede ook XXS. p.

Ende up sente Juliaen dach den XVII<sup>sten</sup> dach in  
 april zal men doen 'tjaergetide van Hector de Meri-  
 adech, Joncfrauwe Jane Decroix zine gheselnede  
 Jonckvrauwe Antonine Demeriadech heurleden dochtere  
 ende voor allen haerlede vrienden zielen alzo hier  
 naer verklaert staet. . . . .

Traduction. — Louis Dubois et Jean Lebrun, exécuteurs du testament de feu Hector Meriadech, ont acheté sur la Ville de Wervicq la somme de dix-huit livres parisis par an de rente amortissable au denier XXIIIJ, échéant à la fête de Saint Martin en vertu de l'acte par lequel la table des pauvres est tenue de faire célébrer perpétuellement et héritablement, le Vendredi, une messe basse dans la chapelle de S<sup>te</sup> Marguerite, et après la messe faire dire à la tombe, un de profundis et l'asperger d'eau bénite, pour les âmes d'Hector susdits, de sa femme, de leur fille et de toutes les âmes ; pour dire cette messe le prêtre aura dix livres parisis et l'église aura pour vin et pain annuellement XX S. P et la table des pauvres pour les soins aussi XX S. P.

Et la fête de Saint Julien, le 17 avril (*en vertu d'autres dons,*) il devait être fait un obit anniversaire pour Hector Demeriadech, Damoiselle de Croix sa



femme légitime, et Damoiselle Anthonine Demeriadech leur fille, comme il est dit ci-après, etc... (1) (\*).

A la Bibliothèque Royale de Bruxelles, fonds Goethals, il y a un manuscrit portant le n° 1520, dans lequel on trouve, p. p. 133-134, la copie des inscriptions funéraires que le chanoine Hellin, de Gand, a relevées, le 9 juin 1768, dans l'église paroissiale de Wervicq. Savoir celles :

1° de Francisco Franco y Lignes de Monsoye et de sa femme Jacqueline Lucrèce de Wyenhorst ;

2° de Gasto Franciscus Ambrosius Spinola et sa femme, Marie de Renty, avec leur blason au chœur ;

3° Le blason de Claire-Eugénie de Hornes, marquise de Wervicq, épouse de Guillaume-François, prince de Montmorency, Vicomte de Roulers, morte le 17

---

(1) — Archives de la table des pauvres à Wervicq. (obituaire) pag. 90 V°. Copie prise par Francis Blicck.

(\*) — L'on pourra remarquer que nous avons écrit de différentes manières :

Hermes de Meriadé,  
Hermes Meriadech,  
Herne de Meriadet.,  
Erve Demériadech,  
Hermes Demériadech,  
Demeryadech,  
Hector Demeriadech,  
Ector Demeriadech,  
Jeanne de Croix,  
Janne De Croix,  
Jeanne Decroix,  
Jeanne van Croix,

C'est que nous avons voulu respecter l'orthographe des noms tels que nous les avons trouvés dans les pièces originales.

avril 1722, et

4° Le blason des Gherbode avec diverses dates, dans la chapelle fondée par cette famille.

De nos jours on voit encore dans l'église, en sus de la tombe d'Hermes Demeriadech, les épitaphes de plusieurs membres des nobles familles Gherbode, Laumosnier, et celle de Jean-François van Elslande, seigneur de Ter Beke et Bellemont. (\*)

L'année dernière on voyait encore à l'extérieur de l'église, encastrée dans le mur de la tour, à droite du portail, la pierre sépulcrale de Jean-François Castelain. Nous nous rappelons une partie de l'inscription qu'elle portait :

Hier vooren liggen begraeven  
Jan Francis Castelain (\*\*)  
Geboren te Wervick 'tjaer 1728  
Ouden Beurgmeester van Wervick  
Rosa Barbara Devos  
Zyne echtgenoot  
En hunne Kinderen

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
Ivo Benedictus (\*\*\*)

. . . . .  
Guillelmus Francis, Beurgmeester  
van Wervick (\*\*\*\*)

---

(\*) — Nous parlons de ces épitaphes dans nos *Recherches sur quelques familles nobles de Wervicq*.

(\*\*) — Notre bisaïeul maternel.

(\*\*\*) — Notre grand-père.

(\*\*\*\*) — Notre grand-oncle.

La famille Castelain était une ancienne et notable famille plébéienne de la ville.

En 1540 il y avait à Wervicq une Castelein rente (1), et une Castelein rente drêve (2), ce qui ne prouve peut-être rien pour la susdite famille, pas plus, probablement, que le fameux Martin Castelein «*Martinus Castelanum*» (Wervicquois) dont Sanderus dit ;

« Bien qu'aveugle dès l'âge de 3 ans et n'ayant  
« jamais eu aucun maître il devint si habile tourneur  
« qu'il n'y avait pas son pareil en Belgique, ni même  
« en Europe. Il faisait non seulement des orgues en  
« bois avec tuyaux et flûtes ; mais même les outils  
« qui lui étaient nécessaires et bien d'autres choses  
« incroyables que je n'aurais pas crues si des té-  
« moins oculaires ne les avaient pas racontées à  
« moi-même. Il était très-estimé du prince d'Orange  
(*qui était Seigneur de Warneton*). Il est mort à  
« Anvers (3) »

Ce qui, disons-nous, ne prouve peut-être rien pour la susdite famille, (\*) mais toujours est-il que, plus tard, deux de ses membres furent Bourgmestre de Wervicq : Jean-François et Guillaume Castelain, ce que la pierre sépulcrale attestait.

---

(1) — La Castelein rente commençait à la Rue Balocke, au côté sud de la Coejstraet (*Rue des Vaches*), et s'étendait jusqu'à la Maison du St-Esprit (*Helich Geeshuus*) le long de la Waterstraete jusqu'à la Lys. (*Arch. Gén. du Roy. Compte particulier des domaines de Wervicq, tenu par Joos de Cat, de la S. Jean 1540 à la S. Jean 1541. — Rég. 7794, fo 7.*)

(2) — Plan de Wervicq de vers 1560, annoté par M. Hosdey. Un fac-simile de ce plan se trouve aux archives de Wervicq.

(2) — Sanderus. Fl. ill. Notice sur Wervicq. T. II p. 648.

(\*) — Pas plus peut-être qu'Oste Castelein qui était échevin de la Ville de Wervicq en 1544. (*Archives de la table des pauvres à Wervicq, farde du XVI siècle, pièce 126.*) et Stévin Castelein qui était échevin de Wervicq en 1601. (*Arch. de la table des pauvres, farde du XVII siècle, pièce n° 156.*)

En 1786 Jean-François Castelain fait un don de 400 livres gros à l'orphelinat des Sœurs Noires, Coejstracte (*Rue des Vaches*), à Wervicq (1).

En 1797 Jean-François Castelain est Directeur de cet établissement charitable (2).

Ces titres n'ont pu faire respecter la pierre funéraire du susdit, elle a été brutalement brisée l'année dernière.

Nous nous abstenons de qualifier cet acte de destruction (\*)



---

(1) — Arch. particulières de M. le notaire Van Eecke, à Wervicq.

(2) — » » » »

(\*) — Nous nous demandons pourquoi l'on a laissé en place le cadre qui entourait la pierre sépulcrale de la famille de Jean-François Castelain ?.....

## CHAPITRE II

### Ænalectes

---

En 1556, l'Église de Wervicq ne jouissait que d'un mince revenu, et le receveur de la Ville n'avait pas payé à celui de l'Église la part à elle revenant de la perception des octrois. D'un autre côté l'ancien receveur de St Médard ne versait pas à son successeur le boni de son compte, de là requête, dont nous donnons l'analyse ci-dessous : *(du flamand)*.

Les marguilliers de l'église St Médard et Joseph Vandendriesche, receveur de la susdite, font supplique aux Conseillers du Roi, Comte de Flandre, Philippe II.

Ils exposent :

Qu'Arnould Heyns, précédant receveur de l'Église, doit 417 livres 6 sous 6 deniers parisis, résultant de son arrêté de compte fait en 1555.

Que Joseph Bertin, receveur de la Ville de Wervicq (*ou le Bailli*) est débiteur envers l'Église de la somme de 288 livres 8 sous 8 deniers parisis, pour le 1/3 des assises sur le vin, revenant à la susdite Église.

Que les susnommés, ayant été priés à l'amiable de

verser leur dû, de s'exécutent pas, ce qui est grandement préjudiciable à l'église où sont commencées diverses grandes réparations.

Que l'Eglise n'ayant que peu de revenu, le receveur a dû avancer beaucoup de son propre argent; qu'il ne peut plus rien donner et est forcé de cesser son service, puisque la plus grande partie des prêtres sont pauvres et ne vivent que de la distribution quotidienne.

Que l'église, par faute de réparations nécessaires, va à complète ruine.

Les suppliants prient les conseillers du Roi de contraindre à comparaître devant eux Arnould Heyns et Joseph Vandendriesche, afin de les astreindre à payer.

*Il est fait droit à leur demande.*

*Donné à Gand le 4 février 1556.*

*Signé: Hurnes (1)*

---

En 1682 la cure de Wervicq rapportait, de l'aveu de M. le curé Juvet, 210 livres gros par an, (*2520 livres parisis*) quelquefois plus.

MM. les chanoines de St Pierre à Lille prétendaient qu'elle valait 300 livres (*3600 livres parisis*)

En 1665 le vice-curé ou vicaire de Wervicq n'avait que 36 livres gros par an, (*soit 432 livres parisis.*)

En 1688 les vicaires touchaient 32 livres gros (*384 livres parisis.*) (2).

---

(1) — Chambre du Conseil de Flandre. à Gand.

(2) — Considérants de la sentence qui condamne les chanoines de St Pierre à Lille à payer le vicaire et le clerc de Wervicq. (*De nos archives particulières.*)

C'était peu pour vivre même en tenant compte de la puissance relative de l'argent à cette époque.

Nous ne savons si anciennement le clergé séculier avait à dire journallement des messes payées, mais nous croyons qu'il existait alors parmi les fidèles une certaine tendance à les faire célébrer par le clergé régulier, à en juger par le testament de Jean-Baptiste Gherbode, Seigneur de la Hoye à Wervicq, et d'autres lieux :

*(Testament fait en 1720)*

. . . . .  
. . . . .  
. . . . . Je veux et désire aussi que pendant  
« l'année qui suivra mon décès, pour le repos de mon  
« âme et celle de mes parents trépassés, seront dites  
« et célébrées quatre mille cinq cents messes de re-  
« quiem, savoir :

- « 300 par les récollets de Wervicq ;
- « 200 par les prêtres de la paroisse ;
- « 500 par les capucins de Menin ;
- « 500 par les capucins et les récollets d'Ypres ;
- « 500 par les récollets de Lille ;
- « 500 par les capucins de Lille ;
- « 500 par les récollets de Tournai ;
- « 500 par les capucins de Courtrai ;
- « 500 par les récollets de Courtrai ;
- « 500 par les récollets de Tourcoing.

« Le tout à la rétribution de huit patards chacune (1) »

Ainsi, sur 4500 messes, le clergé séculier de la paroisse de Wervicq n'en n'avait que 200 à dire, et certainement la commande résultant de pareil testament ne lui arrivait pas souvent.

---

(1) — Archives particulières de M. le notaire A. Devos, à Wervicq.

Or, 200 messes à 8 patards font 80 florins, et comme l'église paroissiale avait alors 3 prêtres il revenait de ce chef à chacun d'eux 26 florins 13 patards. (*soit environ 48 f. 35 c. de notre système monétaire.*)

Ce n'était pas beaucoup.

En 1727 la cure de Wervicq rapportait plus de 400 livres gros, ou *4800 livres parisis*. (1).

En ces temps et jusqu'à la Révolution Française les autels des églises, avaient la personnification civile. Ils avaient des administrateurs, qui pour l'autel, pouvaient acheter, vendre, emprunter etc. (\*).



---

(1) — Requête au grand Conseil de Malines par M. Pierre Warlop curé de Wervicq. (*De nos archives particulières.*)

(\*) — Il en était de même des confréries religieuses ou autres, et des corporations et métiers. Ainsi à Wervicq la confrérie de S. Sébastien et celle de S. Barbe étaient propriétaires de leurs locaux respectifs.

La corporation des Tailleurs de Wervicq possédait aussi. Nous le voyons par l'inventaire après le décès de Gilles Favelles, fait le 10 Novembre 1728, par le priseur et partageur juré de la Ville :

« Item. — Competeert alhier een huys geerigert op den chens van  
« het ambacht van de cleermaeckers dezer stede, uytwysens de titels  
« daer toe relatief in daeten 2<sup>en</sup> Mey 1716, gebruyekt door Jacobus  
« soone, gestaen ende gelegen binnen de voors. Stadt, onder d'Heer-  
« lykheid van deCruyse, aboutterende van westen de calsyse leydende,  
« van de Cruyse naer den Steenacker. »

Traduction. Item. — Comporte ici une maison érigée sur *le choin* du métier des Tailleurs de cette ville, d'après les titres y relatifs, en date du 2 Mai 1716 — Occupée par le fils de Jacob, sise dans cette ville sous la seigneurie de la Croix, aboutissant d'ouest à la chaussée menant de la Croix au Steenacker. (*De nos archives particulières.*)



Preuve que les autels avaient la personnification civile :

« 1559 — 9<sup>sten</sup> van Lauwe. Rentebrief voor Joos  
« Dallays en Marten Behey, scepene van Wervick :  
« Modaert Ide verkoopt aen de regieders van sinte  
« Amors autae in S<sup>te</sup> Medaerts kerke te Wervick  
« een route van twaelf pond. par. siaers, over ge-  
« geld ten kapitale van zestien ponden groote,  
« onder de borgtocht van Joos Ide (1) ».

Traduction.

1559, 5 Janvier. Lettre de rente par devant Joseph Dallays et Martin Bahey, échevins de Wervicq :

Médard Ide vend aux administrateurs de l'autel de Saint Amour, en l'église S<sup>t</sup> Médard à Wervicq, une rente de 12 livres parisis l'an, pour argent prêté au capital de 16 livres gros, sous la caution de Joseph Ide.

---

Le 14 Août 1566, une bande d'environ 300 individus armés de haches et d'autres instruments de destruction se rua sur les églises aux environs de Saint Omer. — De là ils se dirigèrent sur Ypres, puis ils longèrent la Lys saccageant partout les temples, les chapelles et les couvents. (2)

Le 15, les iconoclastes se dirigent sur Courtrai et dévastent les églises de Menin et de Wervicq. Ils disent mensongèrement exécuter les ordres du Comte

---

(1) — Arch. de la table des pauvres à Wervicq. Farde du XVI<sup>e</sup> siècle, pièce n<sup>o</sup> 133.

(2) — Swolfs. Précis d'Histoire Nationale, p. 256 — 257.

d'Égmont (1).

Ici, l'on voit encore les traces de leurs déprédations : à la gauche de l'entrée principale de l'église on remarque, encastrée dans le mur, « *l' Adoration des Mages* », groupe en pierre sculptée en haut-relief : de nombreux personnages agenouillés adorent le petit Jésus reposant sur le sein de sa mère, le tout richement polychromé. Eh bien ! toutes les têtes des personnages sont coupées à coup de ciseau ! Œuvre évidente des iconoclastes.

Il en est de même d'une autre sculpture en pierre, maçonnée dans le mur de la nef latérale, à droite du chœur, à côté de la première chapelle : — au centre du groupe, un personnage est assis — sa figure n'est qu'un peu abîmée — à droite et à gauche, des personnes sont à genoux ; celles-ci ont toutes la tête coupée.

Sous le nouveau jubé on voit un troisième groupe en pierre également sculptée en haut-relief portant encore quelques traces de couleurs, et aussi encastrée dans le mur. C'est « *Le Christ en Croix.* »

De Christ, il n'y en a plus : Il a été enlevé à coups de ciseau. On voit la place où il était ! — A droite et à gauche, un ange plane ; on leur a enlevé la tête, ainsi qu'à tous les personnages qui sont au pied de la Croix.

Ces groupes auraient une grande valeur artistique s'ils étaient restés intacts, mais ils ont une valeur plus grande tels qu'on les a retrouvés : une valeur historique, c'est de l'histoire taillée dans la pierre, à coup de ciseaux, par les iconoclastes, le 15 Août 1566.

Ces documents n'auraient probablement plus existé

---

(1) — Messiaen, hist. de Comines T. II p. 25.

depuis des siècles, si une restauration de l'église mal comprise, faite après la dévastation, ne les avait fait disparaître : on avait trouvé tout simple de les plafonner ; on les avait ainsi masqués. Ils étaient perdus, mais sauvés. Ils ont été découverts il y a quelques années, lors de la restauration de l'église, entreprise par Monsieur l'Architecte Van Assche. — C'est grâce à lui et à un de nos amis qu'ils nous ont été conservés.

Ces documents sont rares ; nous les croyions uniques, mais nous avons appris dernièrement que des similaires existent dans l'église St Bertin, à St Omer.

---

A Wervicq les principaux briseurs d'images étaient Jean Casier, Denis Dumont et le fils bâtard Daniel Berte. (1)

Clouons leurs noms au pilori de l'histoire.

---

— En 1579 l'église St Médard fut prise d'assaut. Voici comment le fait est raconté par Messiaen :  
« Le 14 Novembre 1479, de grand matin, le géné-

---

(1) — Messiaen, hist. de Comines T. II page 25 — tiré des archives de l'église de Wervicq.

« ral Lanoue, dit Bras-de-fer, (\*) arrive à Wervicq  
« pour en déloger les troupes royales.

« Les soldats gueux s'embusquent dans toutes les  
« maisons qui entourent l'Église et dirigent un feu  
« roulant de mousqueterie sur les fenêtres. Caronde-  
« let et ses wallons, qui étaient retranchés dans la  
« susdite, firent une défense si énergique que Lanoue  
« pensa un moment employer son artillerie pour y  
« pratiquer une brèche. Leur résistance était d'autant  
« plus opiniâtre qu'à chaque instant ils s'attendaient à  
« être secourus par les garnisons d'Halluin et de  
« Comines, et du *haut de la tour* ils avaient pu voir  
« les cinq compagnies qui étaient sorties du fort

---

(\*) — François de la Noue surnommé Bras-de-fer, gentilhomme Breton, naquit en 1531 d'une maison ancienne. Il embrassa le parti des calvinistes ; prit Orléans sur les catholiques en 1567.

A la Bataille de Fontenai, il reçut, au bras gauche, un coup qui lui brisa l'os. On lui coupa le bras à la Rochelle et on lui en fit un de fer, dont il se servait très-bien pour manier la bride de son cheval.

En 1578, il passa au service des États-Généraux dans les Pays-Bas.

Il était cruel et signalait son fanatisme par des barbaries atroces exercées sur les catholiques (*De Feller Dict. Historique.*)

Nous avons eu à Wervicq un exemple de ses méfaits: « Le Bras-de-fer survient et d'abord met le feu aux quatre coins du couvent des Sœurs Grises.

Les religieuses s'échappent en habit séculier et s'étant défiguré la beauté du visage se cachent trois jours entiers sans boire ni manger, chacune séparée, et font vœu de piété éternelle à l'endroit de la Vierge Marie, et de jeûner tous les Samedis à sa gloire s'il lui plaisait de garder inviolable la pureté de leurs corps comme celle de leurs âmes.

Le Bras-de-fer en personne trouve l'une de ces religieuses, Sœur Marie du Mont, native de Lille, et pense s'en saisir pour traiter cette fille de Sion comme celle du siècle.

D'abord l'amazone pieuse d'un coup de main renverse par terre ce furieux qui s'écrie tout dégoutant de sueur: hal ha! misérable, comme tu me fais mal! — Voilà le lion changé en agneau qui fait escorte à la religieuse au milieu de ses escadrons, la mettant sur le chemin de Lille avec les autres religieuses en fuite. (Extrait de l'HISTOIRE DES SAINTS DE LA PROVINCE DE LILLE, par le Père Martin l'Hermite. pag. 632 et suivantes.)

« d'Halluin pour aller les dégager. Les gueux de  
« Menin, qui s'en étaient aperçus, résolurent de  
« prendre Halluin pendant que ses défenseurs se  
« battaient à Wervicq. Ils étaient déjà tellement ap-  
« prochés du fort qu'ils avaient pu mettre le feu au  
« corps de garde, de sorte que les cinq compagnies  
« durent rebrousser chemin pour aller défendre leur  
« propre demeure.

« Pendant cet intervalle on vint dire à Lanoue que  
« des compagnies wallones se réunissaient à Comines;  
« il résolut d'aller à leur rencontre et prévint de son  
« dessein sa cavalerie et ses compagnies flamandes;  
« mais avant tout il voulut s'emparer de la vaste  
« église de Wervicq. Vers 4 heures de l'après-midi  
« il fit dresser des échelles contre les fenêtres et  
« ordonna l'assaut. Après une défense désespérée  
« l'église fut emportée ; 40 soldats furent tués, 150  
« faits prisonniers, entre autres Carondelet. Le second  
« lieutenant Croiset et quelques autres parvinrent à  
« s'échapper. - Les deux compagnies qui occupaient la  
« maison du Roi (*Le Château de Wervicq-Sud*) (\*) ne

---

(\*) — On remarquera que le château de Wervicq est appelé ici la maison du Roi.

En voici la raison :

Après la confiscation des biens de Guillaume de Wervicq, le Comte de Flandre, Guillaume de Normandie, avait gardé le château de Wervicq, qui passa ensuite aux successeurs du comte, et comme ceux-ci se trouvèrent être en même temps, parfois, Roi ou Empereur, tels Philippe-le-Beau, Roi d'Espagne, Charles-Quint, Roi d'Espagne et Empereur d'Allemagne, Philippe II, Roi d'Espagne, — Tous Comtes de Flandre, et Seigneurs de Wervicq, non seulement par droit de hauteur mais encore à titre particulier et personnel, — il se trouva être, qu'en 1497, le château de Wervicq s'appelait la maison du Roi, (*Keuninghof*) en 1519 la maison de l'Empereur, (*t Keyserhof*) pour redevenir avec Philippe II, en 1555, la maison du Roi.

« s'y croyant pas en sureté y mirent le feu vers le  
« soir, et allèrent renforcer la garnison du château  
« de Comines (1).

Le même fait de guerre est relaté sous la date  
du 15 Novembre 1579 :

« Le 15 dudit mois de Novembre 1579 advint suy-  
« van la dicte valeureuse et louable prinse dudit  
« Menin à tant bon marché que ledit sieur chief  
« d'armée française estant audict quartier de Menin  
« assistés d'auculnes compaignies dedits Ecossays et  
« d'autres des dictz États uniez, tant de pied que  
« trois ou quatre compaignies de chevaulz entre aul-  
« tres celle dudit sieur capitaine Masnau, viennent en  
« la grande ville ouverte de Wervy et la prennent par  
« force d'armes, taillant en pièce la plus grande par-  
« tie des deux enseignes de malcontens qu'il y avait  
« en garnison ayant faict quelque fort près de la  
« rivière du dict Lys assez proche de l'église, qu'il  
« malcontens tenoient aussy, que le dict Seigneur  
« Lanoue et aultres d'iceuls États unyes ses complices  
« pendant d'assault, ayant aschellé la dite église  
« par les verrières rompus de tous costés, de sortes  
« qu'iceulx se retiroient tant qu'il pouvoient eschaper  
« audict fort d'icelle rivière, fuyant illecq par la  
« meilleure voye qu'ils pouvoient, de tant que les  
« dictz des États les chergoient continuellement de  
« prezs d'illecq Lanoue et ses gens marchents outre  
« et prennent aussy Comines (2).



---

(1) — Messiaen, hist. de Comines T. II page 98, d'après Van Meteren, page 181.

(2) — Henne, Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas T. 5 — page 11.

Une vingtaine d'années plus tard l'église St Médard fut incendiée, en même temps que l'Hôtel de ville, mais on ne sait au juste en quelle année. Toujours est-il que ce fut après 1598, car nous voyons dans les comptes de la ville de Wervicq, publiés par *Fragmenta*, année 1598 :

« Betaelt Pieter de Smet van een gheheel jaer  
« lanck ghestelt hebben de horloge dezer Stede geval-  
« len den 9 mai 1598.... LII pond parisis. »

Payé à Pierre de Smet pour avoir remonté toute l'année l'horloge de cette ville, échue le 9 mai 1598... LII livres parisis.

Donc en 1598, le 9 mai, l'église n'avait pas encore été incendiée, puisqu'à cette date on y remontait encore l'horloge de la ville (\*).

D'un autre côté nous voyons dans les mémoires des religieuses du couvent des Sœurs Grises, à Wervicq :

« Les cinq religieuses qui sont retournées de Douay  
« à Wervicq en 1583, ont été contraintes encore en 1593  
« — 1594 et vers 1601 de se réfugier dans la ville  
« de Menin l'espace de 7 ans jusqu'à ce que la ville  
« d'Ostende fut rendue au Roi Catholique » (\*\*).

Ainsi, le séjour à Wervicq n'a été sûr qu'en 1604, après la capitulation d'Ostende, et c'est évidemment entre 1598 et 1604, (*probablement en 1601*) que l'église fut incendiée.

---

(\*) — Th. Leuridan, hist. de Linselles, page 128, dit que partout le clocher de l'église était muni d'une horloge appartenant à la commune, chargée de son entretien.

(\*\*) — Dans l'incendie de l'église les cloches furent fort détériorées, mises hors d'usage, car en 1614 elle en eut de nouvelles, ce que nous voyons par les mémoires des religieuses du couvent des Sœurs Grises à Wervicq :

« M. Zonnebeke a fait refondre la cloche de la chapelle des Sœurs  
« Grises avec les trois cloches de l'église paroissiale de Wervicq et fu-  
« rent bénites ensemble le 1 Septembre 1614. »

Cet incendie fut moins violent que n'avait été celui de 1382, puisqu'alors l'église dut être reconstruite, tandis qu'à la suite du dernier incendie elle a pu être restaurée.

En 1382, en même temps que l'église, tout Wervicq avait été brûlé.

Voici comment Froissart (\*) raconte le fait :

« Sitos que chil Breton (avant-garde de l'armée  
« Française) furent oultre le pas de Comines, ils mon-  
« tent a1 chevalx et se misse en cace (*en chasse*) trou-  
« ver ces Flamens et pour courir le país qui estoit  
« alor cras et riches. Li sire de Rieux, li sire de  
« Malatrait, li viscomptes de la Bellière et li sires  
« de Combor (*noms que les Wervicquois peuvent rete-*  
« *nir*) et leurs gens chevauchièrent tout devant et  
« s'en vinrent à Wervy qui est une grosse ville: s'y fut pri-  
« se et arse (*brûlé*) et ceulx qui estoient dedans morts.

« Là orent li Breton *grand pillage* et grand proufit ». 2260 ateliers furent réduits en cendre, dit Sanderus.

— Guillaume de Nevelle « *li Jovenel* » Seigneur d'Oosthove à Wervicq fut témoin de la destruction de la ville et du massacre de ses vassaux (1).

— Wervicq ne se releva jamais de ce désastre.

En 1247 la ville comptait à peu près 50 000 habitants (2).

---

(\*) — Froissart, Jean naquit à Valenciennes en 1333.

Il fut prêtre, et passa une grande partie de sa vie dans les diverses cours de France et de l'Angleterre demandant aux chevaliers et aux vieux écuyers le détail de faits d'armes dont ils avaient été les acteurs et les témoins. On croit qu'il finit ses jours à Chimay où il était chanoine et trésorier, vers 1402. — Était poète et historien. A écrit la chronique de Flandre, d'Angleterre etc. — 4 volumes in 8° imprimés à Lyon en 1559. (*d'après Feller, Dict. Historique*).

(1) — Messiaen, histoire de Comines, T.I, page 184, d'après Gachard, *analectes Belges*, p. 173.

(2) — Swolfs, précis d'Histoire Nationale ; page 59.



Froissart dit que Wervicq était une grosse ville, en 1382.

En 1469, c'est-à-dire 87 ans après l'incendie de l'église et de la ville, Wervicq n'avait plus que 4000 habitants environ.

En effet, on trouve aux archives du Département du Nord à Lille, Registre D 45, F<sup>o</sup> 15 V<sup>o</sup>, intitulé :

*Déclarations des villages et feux des pays dont l'en compte en la chambre à Lille an<sup>o</sup> 1469.*

. . . . .  
. . . . .

*Wervy en plusieurs Seigneuries VII<sup>e</sup>L.*

C'est-à-dire 750 maisons ou feux, ce qui donne une population de 4000 habitants environ.

Le curé de Wervicq était alors M. Jacques Belin qui avait succédé à M. Ghislain d'Esteenbouch.

Après 1693, Wervicq avait 543 maisons et 2172 habitants (1).

M. Pierre Van Eecke y était alors curé.

---

A la fin de 1607, ou au commencement de 1608; les Bourgmestre et Echevins de Wervicq adressent à Albert et Isabelle une requête pour obtenir un octroi.

Dans leur requête il est dit :

« Durant ces derniers troubles, nos ennemis et re-

---

(1) — Mémoires de la Flandre flamingante, rédigés à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (après 1693 et avant l'érection du présidial d'Ypres), par l'Intendant Desmadris (Bibl. Roy. Brux. Manuscrit 40 — 47, f<sup>o</sup> 17).

« belles ayant entièrement brûlé et ruiné la susdite  
« ville *en même temps que l'église* de telle sorte et  
« manière qu'il ne reste plus de l'église que les murs  
« et une petite partie du mobilier de la nef sud, où  
« l'on fait actuellement le service divin à beaucoup  
« près pas assez suffisante ni assez grande surtout  
« les fêtes, dimanches et saints jours, pour que les ha-  
« bitants puissent assister au service divin, cause que  
« beaucoup s'abstiennent et d'autres pas trop curieux,  
« (niet al te curieus) prennent excuse pour ne pas  
« fréquenter les offices divins, à la perte de beaucoup  
« d'âmes comme il est à présumer, ainsi que le curé  
« de la dite ville s'en est plaint en divers temps aux  
« suppliants susdits, lesquels à cause de leur pauvre-  
« té provenant des troubles, et des charges continu-  
« elles dont ils ont souffert pour le grand nombre de  
« logements de soldats comme il ressort de l'attesta-  
« tion, qu'il en est ; qu'ils n'y ont pu prévoir ni y  
« remédier selon la bonne volonté et affection qu'ils  
« portent à l'avantage de l'honneur et service du  
« Dieu-Tout-Puissant ; oui, si grande est leur pauvreté  
« qu'ils n'ont pas le moyen de faire construire seu-  
« lement une petite partie de la Maison de Ville  
« pour leur commodité et réunion, ni encore de ré-  
« parer les pavés à l'intérieur de la susdite Ville qui  
« sont tous et entièrement mis en ruine par les cha-  
« riots qui passent par là (4).

A la suite de cette requête Albert et Isabelle accordèrent, le 12 Septembre 1608, un octroi à la ville de Wervicq.

Nous le donnons plus loin ( page 44 ).

---

(2) — Chambre des Comptes à Lille, registre des Chartes. Octroi d'Albert et Isabelle, du 21 février 1608, où la requête est reproduite.

Cet octroi est suivi de deux autres.

Dans celui de 1613 il y est dit de l'église : « qu'elle  
« était aussi belle comme il n'en a pas dans notre pays  
« et comté de Flandre comme chacun peut voir aux  
« murs et ouvrages qui y existent encore » (1).

---

L'église de Wervicq dépasse de bien loin en importance architectonique l'église St Martin de Courtrai, car, malgré la simplicité de son architecture, c'est indubitablement un des plus beaux temples anciens de la Belgique, par la justesse et l'élégance de ses proportions, l'élévation et la largeur de ses nefs à colonnes cylindriques (2).

---

Sanderus dit que l'église de Wervicq « serait considérée comme l'une des plus magnifiques de toute la Flandre si elle n'avait pas été profanée et pillée par les mains des voleurs, puis entourée d'un rempart de terre et convertie en une caverne de malfaiteurs et enfin incendiée par ces malfaiteurs en fuite (3). »

---

(1) — Registre des Chartes de la Chambre des Comptes, à Lille.

(2) — Schayes, Hist. de l'Architecture. — Ypres-Touriste, p. 72.

(3) — Sanderus, Fl. ill. T. II. page 648.

L'église de Wervicq porte des traces de différentes époques ; on les distingue même par la pierre qui fut employée ; les parties primitives sont en grès d'Avesnes ; les restaurations ont été faites en pierres de Baleghem, d'Assche et même de Saint Omer et de Savonnière (1).

Maintenant l'église est presque entièrement restaurée ; nous voudrions pouvoir dire : dans sa beauté primitive (\*).

Voici l'Octroi de 1608 qu'Albert et Isabelle accordèrent à la requête des Bourgmestre et Echevins de Wervicq. (Nous avons vu la requête page 41 — 42).

1608 — 12 7<sup>bre</sup>, Albert et Isabel Clara Eugénia  
« Infante d'Espagne scavoir faisons, reçu avoir  
« l'humble supplication et req<sup>te</sup> des Bourgm. re Eche-  
« vins et manans de n. re ville et paroisse de Wer-  
« vick contenant qu'ilz nous remerchient grandement  
« qu'il nous ait plu leur accorder pour le terme de six  
« ans nos lettres d'octroy, pour lever en ladictte ville  
« et paroisse deux sous parisis sur chacun lot de  
« vin et vingt sous parisis sur chacune rondelle de  
« bière qu'illecq sera dispensé, pour les derniers en  
« procédans estre employés, moyctié d'icuelz a la  
« réparation de l'église et l'autre moyctié de la mai-  
« son Echevinale de ladictte ville (\*\*), moyennent que

---

(1) — Notes sur la 23<sup>e</sup> réunion - excursion de la Gilde de S<sup>t</sup> Thomas et S<sup>t</sup> Luc ; publiées en 1889 à Bruges par Desclée, De Brauwer et Cie, page 13.

(\*) — Nous regrettons que l'on ait permis, il y a quelques années, de construire une sacristie au flanc droit extérieur du monument : elle dépare complètement l'aile droite de l'édifice. — La sacristie à l'intérieur de l'église avait suffi pendant 500 ans.

Beaucoup de personnes critiquent le récent peinturage ou badigeonnage en carreaux jaunes des nefs et des chapelles de l'église.

— Le chœur n'a pas ce malencontreux décor, heureusement.

(\*\*) — La Maison Echevinale de Wervicq ou Maison de Ville, était située, en 1541, où est actuellement l'arsenal des Sapeurs-Pompiers.

Preuve :

« les supplians doibvent advancher le tierchs de la  
« somme qui conviendra pour ladicte réparation

« Rente, 4<sup>o</sup> . . . . cen huus ende erfve ghenacmpt de groote  
« herreberghe voorhoofdende metter Zuudzyde jehghens over de  
« groote kerke Oost aen de voors. Nieustrate jehghens *over stathuus*  
« *van Wercken*, metter Westzyde aen huer selfs huus ghenacmpt  
« Drie Coninghen. »

Traduction :

Rente, 4<sup>o</sup> . . . . Une maison et terrain nommée le Grand Cabaret, bornant avec le côté Sud en face de la *Maison de Ville de Wervicq*, avec le côté Ouest de sa même maison nommée les Trois Rois.

— « Van de zelve rente in de vorn. Odevarstrate aen de Zuudzyde Eerst,

« van stedehuus van Wervicken groot . . . . roen voor  
« hoofdende metter Zuudzyde jehghens over de kerke, palende metter  
« Oostzyde aen thuus van Oste Castelein ghenacmpt Moorjaens  
« Hooft commende Noordtzyde aen de Odevarstrate ende metter  
« Westzyde aen de Nieustrate jehghens over de groote herreberghe. »

Traduction :

De la même rente à la susdite rue de la Cigogne, au côté Sud, premièrement,

de la Maison de Ville de Wervicq grande . . . . verges avec le côté Sud en face de l'église, bornant au côté Est à la maison d'Oste Castelein nommée «La Tête de Maurien» venant avec le côté Nord à la dite rue de la Cigogne et avec le côté Ouest à la rue Neuve, en face du Grand Cabaret.

(*Arch. Gén. du Royaume à Brux. Compte particulier du domaine de Wervicq — tenu par Josse de Cal, receveur particulier du domaine de sa Majesté Impériale, (Charles-Quint, Seigneur de Wervicq, Comte de Flandre,) Compte de la S. Jean 1540 à la S. Jean 1541, f<sup>o</sup> 13-4<sup>o</sup> et 14.*)

— Le plan de Wervicq par De Venter (dressé vers 1560) indique la Maison de Ville à la place susdite.

Mais après l'incendie (de vers 1600) on la reconstruisit ailleurs, car sur le plan de Wervicq par Sanderus, fait en 1641 — 1644, la place est vide là où était l'édifice en 1560.

La Maison Echevinale ou de Ville fut construite plus tard place du Steenackere, là où est actuellement l'habitation de Monsieur le

« comme appert dans ledict octroy, mais comme les  
« deniers qui resciront desdictes impositions ne  
« portent que fort peu au regard des fraiz et dépens  
« qu'il conviendra pour lesdictes réparations parce-  
« que iceulx impositions sur les bières ne portent que  
« deux cens cinquante livres parisis et que partout  
« et ch. une année l'on n'a vendu l'ung parmy l'autre  
« que deux ou trois pièces de vin comme suffisam-

notaire Van Eecke.

Monseigneur Philippe-Marie de Montmorency, et sa seur, Marie-Thérèse de Montmorency, héritiers des Seigneuries de Wervicq et keure, Croix, Lormier et Oosthove, à Wervicq, vendirent la Maison de Ville, le 9 8br. 1728, à Monsieur Pierre Deleu. (*Arch. particulières de M. le notaire Van Eecke*, où repose l'acte de vente.) (Il s'agit de la Maison Echevinale d'Oosthove.)

En 1735 Wervicq n'avait pas de Maison de Ville :

« Le 15 Septembre 1735 les Bourgmestre et Echevins, les grands  
« adhéritez notables et pointres de la Ville et territoire de Wervicq  
« présentent requête au conseil privé de Flandre disant qu'ils se  
« trouvent dépourvus de Maison de Ville et qu'ils sont obligés de te-  
« nir leurs assemblées dans une chambre d'un cabaret situé sur une  
« juridiction voisine d'où il résulteroit plusieurs inconvénients entre  
« autres que les titres comptes et autres documents concernant la  
« dite ville qu'ils doivent y laisser seroient comme à l'abandon.  
« Ils demandent à être autorisés à acheter une maison au milieu de  
« la ville qui se présente à vendre, et à lever à cet effet 3000 florins  
« à intérêt pour fournir au prix de l'achat et y faire les améliorations  
« nécessaires et convenables. Accordé

(*Arch. Gén. du Royaume. Secrétairerie d'Etat de Guerre. Reg. n° 269 fol. 288*).

En 1797 l'Hôtel de Ville était place St Martin, au coin Nord-Ouest ; il était encore là il y 2 ans.

— Nous venons de voir que la Maison de Ville était en 1540 à côté de la maison d'OsteCastelein laquelle avait nom « la Tête du Maurien » Il ne faut pas conclure de là que « la Tête du Maurien », était un cabaret :

Rembry hist. de Menin T. I, pag. 34, dit :

« Au XV<sup>e</sup> siècle on ne numérotait pas les maisons. Toute maison qui  
« avait une certaine importance était désignée sous l'une ou l'autre  
« dénomination et beaucoup d'entre elles portaient encastrée dans  
« la façade, une enseigne sculptée en pierre, symbolisant le nom de la  
« maison. »

— Actuellement nous voyons encore à Wervicq, Rue du Pigeon. n° 24, une maison dans la façade de laquelle est encastrée une pierre sculptée portant un pigeon, au dessus duquel est taillé en caractères gothiques « DE'DUI.. »

« ment appert par les extraitz et aultres vérifications  
 « sur ce exhibié et jointes a leur req<sup>te</sup> la ou la-  
 « dicte réparation seulement de l'église hormis enco-  
 « res le machonnement coutera bien deux mille huict  
 « cens trente livres Gros (\*). Tellement que sans  
 « notre bénéfice et grace il est impossible que la-  
 « dicte réparation (ja commenchée à ladicte église  
 « bien ung au auparavant ledict octroy) (\*\*) soit par-  
 « faicte ce que grandement retardera le service  
 « divin et causera le dégast et ruine de ce qui est  
 « commencé au grandissime regret des supplians con-  
 « sidéré que ladicte réparation est si nécessaire  
 « de tant plus que par l'extrême pauvreté, debtes  
 « et obligations de ladicte ville, procédez principa-  
 « lement par les q. tinuels logemens des soldatz les  
 « supplians auront beaucoup à faire pour fournir le-  
 « dict tierchz, ce qui leur avoit meü de nous prier  
 « afin qu'il nous pleust leur accorder sur ch.une  
 « rondelle de bière quarante solz parisis et sur ch.  
 « un batteau chargé passant par ladicte ville sur la  
 « rivière de la Lys trente solz parisis et sur ch. un bat-  
 « teau point chargé dix solz parisis ce qu'ilz nauroient  
 « sceu obtenir, cause que les supplians voyant la  
 « dicte réparation si bien et si déligamment com-  
 « mencée et prévoyant que cessant toute aultre  
 « faveur et dévotion plusieurs gens de bien qui ont  
 « presté de deniers et mesmes eux obligé vers plu-  
 « sieurs personnes pour advancher lesdictes ou-  
 « vrage seront grandement endommagés si l'on ne

(\*) — A l'annexe nous traitons de la valeur de la livre gros, parisis, des schellings, patards etc..

(\*\*) — Donc, les travaux de restauration de l'église ont commen-  
cés en 1607.

— Les voütes ne furent refaites qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (1701 — 1716)  
(*Bruges, 1889 — Gilde de S. Thomas et Luc, notes publiées par Désclée,  
De Brouwer et C<sup>ie</sup>, page 12.*)

« trouve ung remède bon et convenable, auroient mandé  
« vers eulx tous les marchants de bois, demeurans  
« en ladicte ville et paroisse, ensembles les notables  
« afin quelz voudroient à l'honneur de Dieu et de  
« la très glorieuse Vierge Marie patronnesse de la-  
« dicte église, continuer le paiement de deux patars  
« que depuis certaines années (\*) en ca ilz ont volon-  
« tairement donné pour ladicte église par ch.un  
« cent de bois tant bourrées, facheaulx que bois en  
« rond par eulx vendu sortant ou emmené hors de  
« ladicte ville et paroisse, soit par batteau ou  
« aultrement, enquoy ilz ont très volontiers consentis  
« et promis de continuer lesdicts payements comme  
« appert par actes suffisant signé desdicts marchands  
« et au regard du consentement desdicts notables  
« par le greffier de ladicte ville, aussy exhibez sur ceste  
« cause pourquoy lesdicts supplians se sont retirer  
« vers nous prians très humblement qu'il nous plaise  
« a l'honneur de Dieu et de la très bénigne et glo-  
« rieuse Vierge Marie et réparation de ladicte église,  
« consentir, accorder et octroyer que lesdicts suppli-  
« ans poldront lever et faire payer au lieu de vingt  
« solz parisis, la somme de quarante solz parisis sur  
« ch.un rondelle de bière et lesdicts deux patars  
« sur ch.un cent de bois tant bourrées faucheaulx que  
« rond bois que l'on emmenera hors ladicte ville  
« et paroisse de Wervicq, soit par batteau ou au-  
« trement et ce pour le terme de neuf ans et a  
« ces fins leur accorder et faire dépecher nos lettres  
« d'octroy. — Pour ce est-il, que nous ce que dessus

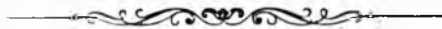
---

(\*) — Donc, en 1608 l'église avait été brûlée depuis un certain nombre années.



« considéré . . . . . accordé pour 6 ans. (1) »

Un premier octroi avait déjà été accordé le 21 février 1608, mais il était insuffisant.



Nous rappelons qu'en 1091 l'autel de Wervicq avait été donné aux chanoines de S<sup>t</sup> Pierre, à Lille, et qu'en 1112 ils eurent le bodium. (\*)

Malgré les beaux deniers que l'église de Wervicq rapportait à Messieurs les chanoines (*environ 8000 florins par an, soit 16000 livres parisis*) — ceux-ci s'abstenaient de faire à la susdite les réparations nécessaires, lesquelles cependant étaient à leur charge.

C'est ainsi qu'ils avaient été mis en demeure, même condamnés, en 1612, à réparer le chœur ; malgré cela ils tergiversaient toujours et le laissaient tomber en ruine. — De guerre lasse, Monsieur le curé-doyen de Wervicq et le Magistrat de la ville présentèrent en 1644 une requête au Roi d'Espagne, Philippe IV, Comte de Flandre, pour le supplier de contraindre Messieurs les chanoines du Chapitre de S<sup>t</sup> Pierre de faire les dites réparations.

---

(1) - Registre des Chartes, commençant l'an 1412. Chambre des Comptes du Roy, à Lille.

(\*)- Non seulement les chanoines de S<sup>t</sup> Pierre à Lille avaient l'autel et le bodium de l'église de Wervicq, mais ils avaient encore dans la ville une Seigneurie appelée 't *Caneuninck hove* et une maison Seigneuriale dite 't *Caneuninck hof*, ou 't *Capitel*, sise rue de la Cigogne. Cette maison sert actuellement de local à la Société de musique l'*Harmonie*.

Voici leur requête :

« Au Roy — Remonstrent en toute humilité et ré-  
« vérence les pasteur, magistract et manans de la Ville  
« de Wervy en Flandre, que passé quarante cinq  
« ans (\*) ils ont eu proces par devant le révérendissime  
« Evesque de Tournay ou son Official pour la répa-  
« ration du chœur de leur église paroichiale, contre  
« les doyens et chapitre de l'église collégiale de S<sup>t</sup>  
« Pierre à Lille qui sont les patrons, se qualifient  
« pasteurs primitifs et lèvent quasi toutes les dismes  
« en ladite paroisse (*desquellés le pris monte par an*  
« *environ à huit mille florins*) en quelle cause les sup-  
« plians ont obtenu sentence définitive provisionnelle  
« le premier de septembre 1612, de laquelle lesdicts  
« doyen et chapitre ayant appelé, leur appel at esté  
« déclaré désert par l'abbé de S<sup>t</sup> Martin à Tournay,  
« juge délégué en ceste cause, le 12 Juing 1627, mais  
« comme nonobstant ces deux sentences lesdicts doyen  
« et chapitre avoient intéressé un aultre appel ilz  
« n'ont sceu obtenir relief d'icelluy, sinon avec cette  
« clause « *interim non retardata restauratione chori*  
« *ecclesie supra dictæ juxta Conc. Trident. capitulo 7<sup>o</sup>*  
« *sess. 22 de reform., et prins præstita cautione debita*  
« *per appellâtes pro expensis prædictæ restorationis*  
« *chori* » laquelle caution donnée par les supplians  
« après plusieurs oppositions alléguées par lesdicts  
« doyen et chapitre at esté déclarée suffisante le 28  
« de Juillet 1629 et les lettres exécutoriales ont esté  
« décrétées desquelles lesdicts doyen et chapitre ont  
« appelé de rechef et nonobstant ce dernier appel,  
« commencé à réparer à demy une partie dudict

---

(\*) — En 1599, procès pour les réparations qui étaient nécessaires au chœur, avant l'incendie. Elles n'étaient pas encore faites en 1644.

« chœur de Wervy, laissant l'autre imparfaite et  
« tellement de tous costez exposée à la rigueur de  
« vents, neige et pluye, que non seulement ledict  
« chœur est incapable d'y pouvoir faire l'office divin,  
« mais aussy sy on n'y pourvoit promptement, tout  
« le chœur est en très grand danger de tomber en  
« ruïne, ce que peult estre lesdicts doyen et chapi-  
« tre désirent pour estre par ceste façon délivrez de  
« la charge qu'ils ont et par droict et par sentences  
« de réparer (et non de bastir de nouveau ledict  
« chœur) et a ceste fin semblent traisner ceste affaire  
« par une infinité des appellations et ambages : les  
« supplians voient d'une part leur église, totalement  
« délaissée par ceux mesme qui en devoient avoir le  
« soing, veu qu'ils jouissent des biens qui sont obli-  
« gés à l'entretienement d'icelle, et de l'autre que la  
« multitude des manans ne peut bonnement estre  
« comprise (principalement aux festes solempnelles)  
« dans la nef de ladicte église, ils ont prins nouvel-  
« le résolution pour poursuivre cette affaire ; ce  
« pourquoy sachans que le dernier appel interjetté  
« par les dicts doyen et chapitre en l'an 1629 et  
« non poursuivy depuis estoit clairement tombé  
« désert, ils ont présenté requeste au premier  
« juge, le Révérendissime Evêque de Tournay ou son  
« Official, pour obtenir des lettres exécutoriales nou-  
« velles, ou les vieilles renouvelées avec imploration  
« du bras séculier, lesquelles ont été obtenues le 30  
« d'avril dernier.

« Mais comme les supplians craignent s'ils n'implo-  
« roient l'assistance de quelque cour subalterne, que  
« lesdicts doyen et chapitre de Lille, habitués à  
« faire des appels en ceste cause tascheroient à  
« trouver quelque delay pour un nouvel appel ils ont

« recours à Votre Majesté, la supplians très humblement  
« qu'icelle seroit servie de vouloir en cecy avancer  
« la gloire de Dieu, le retablissement de son église  
« et la comodité desdicts remonstrans, autorisant à  
« ceste fin ses officiers en Flandre pour par saissise-  
« ment ou subastation des biens contraindre les doyen  
« et chapitre de St Pierre à Lille à l'exécution de la  
« sentence de l'an 1612 cy dessus mentionnée.

« Quoy faisant etc.

« Après collation denement faicte de son original  
« at ceste copie a été trcuée concorder par moy  
« notaire ap. et royal résident en la vtile de Wervy,  
« tesmoing.

J. De Bels, not. 1644. (1)»

---

Le 6 Janv. 1665 les Bourgmestre et Echevins de Wervicq produisent requête au conseil de Flandre à Gand, contenant que le pasteur paroissial de la dite ville n'était pas seul suffisant pour subvenir au service et accommodement des habitants du même lieu, et qu'ils étaient obligés de prendre un vice-pasteur auquel ils paient pour gages trente-six livres de gros par an, alors qu'il n'appartenait pas à leur pauvre commune, réduite par les guerres à une grande misère et décadence, d'entretenir le vice-pasteur, mais bien aux doyen et chanoines du chapitre de St Pierre à Lille, qui, comme patrons et grands décimateurs, y étaient tenus à raison des profits que

---

(1) — Archives de l'église de Wervicq. Fragmenta, 2<sup>e</sup> série, 15<sup>e</sup> année. Juillet - Août 1891, n<sup>o</sup> 7 et 8, pag. 147 — 148.

chaque année ils retiraient de l'église.

Le Seigneur de Wervicq, comte de Mouscron, ordonne aux Bourgmestre et Échevins de la ville d'intenter une action contre le Chapitre de St Pierre à Lille pour le contraindre à payer le traitement du vice-curé (*vicaire*) et celui du clerc (*coutre*).

Le 26 7<sup>bre</sup> 1682 le chapitre est condamné à les payer.

Par les considérants du jugement nous voyons :

Qu'alors la cure de Wervicq n'avait pas de maison pastorale.

Que le curé habitait une maison qu'il louait 18 livres gros par an (216 livres parisis).

Que le traitement du coutre était de 12 livres gros par an (144 livres parisis).

Que c'était le curé qui payait le loyer de la maison du coutre, lequel loyer était de 6 livres gros par an, «*pour le moins*».

Qu'au dire de MM. les chanoines de St Pierre eux-mêmes, la dîme de l'église de Wervicq leur rapportait bon an 1000 livres gros et mal an 700 livres gros (1).

---

Nous avons vu, page 9, que du temps de Thierry Gherbode, les descendants de Guillaume de Wervicq, le complice dans l'assassinat de Charles-le-Bon, obtinrent la réhabilitation du nom du conspirateur, à condition de fonder une chapelle expiatoire dans l'église de Wervicq, et que ce fut celle de l'Ange Gardien, dite aussi de Sainte Marguerite, qui fut érigée à cet effet.

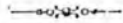
Plus tard il s'y établit une Confrérie :

---

(1) — Considérants du jugement qui condamne les chanoines de St Pierre à Lille à payer le vicaire et le clerc de Wervicq — De nos archives particulières.

WERVICQ, 1681.

Confrérie de l'Ange Gardien



A Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Tournay,

« Représentent en toute humilité les pasteur et  
« administrateurs de la Confrérie de l'Ange Gardien  
« érigée naguère par l'autorité de Vostre Grandeur,  
« ayant impétrés des indulgences du Saint Siège avec  
« le pouvoir de choysir un jour principal pour l'in-  
« dulgence plénière et quatre aultres pour une indul-  
« gence de sept ans, et autant des quadragènes le  
« tout soub l'approbation et aggréation de Vostre  
« Grandeur, et comme Elle a desjà accordé et permy  
« que les dictes indulgences se publient sans portant  
« que le solliciteur lui aye présenté le chois des  
« jours qu'ils avoient conceu, ils viennent La supplier  
« de rechef de vouloir approuver pour le jour prin-  
« cipal de la Confrérie la feste de l'Ange Gardien  
« deuxiesme d'Octobre et attacher l'indulgence plé-  
« nière accordée par Sa Sainteté et pour les aultres  
« quatre jours, ils La prient comme cy dessus de vous-  
« loir approuver la feste de St Michel, 29 de Sep-  
« tembre, le deuxiesme jour de Novembre jour de  
« trespassez comme aussi le jour de quaremeau et le  
« vendredy devant le dimanche de rameaux à cause  
« que la dicte Confrérie ayant pour un de ses jours  
« principaux le bon vendredy auquel on ne commu-  
« nie pas, pourroit en ce lieu gagner l'indulgence le

« vendredy précédent.

« Le tout sous le bon plaisir de Vostre Grandeur  
« laquelle Dieu etc.

« Pierre Juvet, curé, Pierre Plumioen, Jean Druelle,  
« Jean Paerret, Jean Bapties Baheyt. »

Le placet de l'Evêque porte :

« Accordé ce qui est requis. »

« Donné à Tournay, le 27 août 1681.

Par Monseigneur,

Benard, Secrétaire. (1) »

Nous avons donné la pièce ci-dessus bien qu'elle semble insignifiante pour l'histoire, mais elle paraît confirmer indirectement l'assertion de Monsieur Ameloot, qui dans une note, dit, que la chapelle de l'Ange Gardien fut une chapelle expiatoire érigée à la mémoire de Charles-le-Bon. Le choix des saints et des jours désignés dans la pièce susdite paraît avoir été fait intentionnellement pour une chapelle d'expiation.

En effet *l'Ange Gardien* implique l'idée de préservation de mort violente, et le comte de Flandre a été assassiné.

*Saint Michel* porte un glaive, et Charles-le-Bon périt par l'épée.

*Le Jour des Trépassés*, 2 Nov., est la fête de la commémoration des défunts.

*Bon Vendredi*, anniversaire de la mort du Sauveur, implique nécessairement l'idée de mort violente. Et le qualificatif *Bon* se trouve dans le nom de Charles-le-Bon.

---

(1) — Archives de Wervicq. Tiré «de Fragmenta» 2<sup>e</sup> série, n<sup>os</sup> 5 et 6 mai -juin-1890. p. 41.

Tout cela nous paraît significatif et se rapporter parfaitement à une chapelle expiatoire érigée à la mémoire de Charles-le-Bon.



Dans le but de renforcer les études, une chaire de Théologie avait été créée à l'Université de Louvain pour former des Docteurs, des Licenciés et des Bacheliers es Théologie, auxquels elle délivrait des diplômes.

Une bulle Pontificale de S.S. Clément X, en date du 10 Octobre 1673 (1), avait donné à l'Université le privilège de nommer deux curés par doyenné, pris parmi les porteurs des diplômes susdits.

Ceci portait atteinte aux anciennes prérogatives Episcopales, dont les Evêques étaient jaloux.

Aussi les rapports entre l'Université et les Evêques étaient-ils souvent tendus, et, lorsqu'une cure était

---

(1) — La bulle Pontificale est insérée dans le 3<sup>e</sup> livre des Placards de Flandre, page 36, et la manière de l'interpréter est insérée, le 8 mai 1674, dans le livre susdit, page 68.



devenue vacante, il n'y avait pas toujours entente préalable pour la nomination du nouveau titulaire : il arrivait que l'évêque s'empressait de pourvoir à la nomination du nouveau curé.

C'est ce qui était arrivé pour la cure de Wervicq (\*) :

M. Pierre Warlop, prêtre, était curé de Wervicq. Il avait été nommé par l'évêque de Tournai, après concours préalable sur le pied prescrit par le Concile de Trente. Il avait pris possession de sa cure le 31 Mai 1727.

— M. Pierre Vandamme, prêtre, Bachelier formel en Théologie, est nommé curé de Wervicq par l'Université de Louvain, le 21 Juin 1727.

M. Vandamme revendique la possession de sa charge, ou plutôt la gestion de la cure.

M. Warlop refuse de la lui céder.

D'où procès. (\*\*).

L'affaire est portée devant le conseil de Flandre, qui, par sentence en date du 26 Septembre 1727, donne droit à M. Vandamme.

M. Warlop interjette appel devant le Grand Conseil de Malines, et finalement a gain de cause (\*\*).

---

(\*) — A l'inventaire sommaire des archives de la Ville de Comines il est fait mention du procès-verbal d'un serment prêté par une jeune fille séduite et abandonnée, sous le seing du curé de Mouscron et des deux curés de Wervicq. (*Inventaire som. des archives de Comines, série FF. p. 33. Pièces an. 1716 à 1777*).

(\*\*) — En 1715 un procès analogue eut lieu pour la possession de la cure de Menin entre Jacques Mahieu, curé de Lauwe et doyen de la chrétienté de Wervicq, et Pierre Bollens de Louvain, celui-ci gagna son procès. (*Rembray, hist. de Menin, T. II, pag. 692.*)

(\*\*\*) — L'argument décisif en faveur de M. Warlop a été que l'Université de Louvain n'avait droit à nomination que pour les cures dont le produit n'excédait pas 30 ducats d'or, tandis que la cure de

Dans le cours du procès, M. Warlop avait été autorisé à verser au dossier les comptes de sa cure pour les années 1727 à 1730.

Nous en extrayons ce qui suit :

-----

Téléchargé sur [www.lillechatellenie.fr](http://www.lillechatellenie.fr)

---

Wervicq rapportait plus de 400 livres gros (4800 livres parisis). C'est pour prouver ce rapport que les comptes de la cure avaient été versés au procès en appel.

Le Conseil de Flandre avait jugé en première instance sans connaissance de cause et avec précipitation, au dire de M. Warlop, « *zonder kennisse van zaeken en manifeste precipitatie* » ce qui se comprenait d'autant moins que le susdit Conseil avait antérieurement donné gain de cause, dans un cas analogue, au curé d'Ingelmunster dont la cure ne rapportait cependant que 1000 florins.

*(De nos archives particulières).*

## CHAPITRE IV

---

### Comptes de la Cure de Wervicq



(Du flamand). — « Etat de Compte et reliquat que  
« par ce, M. Pierre Warlop, prêtre curé, fait de tout  
« le revenu certain ou incertain de la cure de Wervicq,  
« tant pertinent que spécifique du 21 Juin 1727, date  
« de l'introduction de la cause, jusqu'à la fin d'Octobre  
« 1730 ; y compris la location des dîmes des terres,  
« herbes et d'une prairie, des mêmes années, pour  
« noble seigneur du Conseil, de Jonghe, commis dans  
« cette cause envers sieur et maître Vandamme,  
« prêtre, demandeur, et ce, conformément à la sentence  
« du 18 Sept. 1730, comme il suit :

ANNÉE 1727

I

« Le 1<sup>o</sup> traite des locations des dîmes au profit de  
« MM. les chanoines du chapitre de S<sup>t</sup> Pierre à  
« Lille, dont 1/3 revient au sieur curé de Wervicq,  
« ausssi bien du *coorventhicnde* (dîme du blé) que du  
« *touback thicnde* (dîme du tabac), du côté Sud  
« de la Lys, en argent français ayant cours en la  
« Ville de Lille.

II

« En 1727 la dîme du blé est louée  
« pour la somme principale de 452 livres  
« gros : compté sur le susdit 1/3 la somme  
« de 150 livres gros, 13 escalins et 4 gros,  
« faisant en livres parisis . . . . . 1808 l.

III

« La même année la dîme du tabac est  
« louée la somme de 45 livres gros,  
« compté du 1/3 - 15 livres gros . . . 180 l.

IV

« Novale du blé et dîme du tabac,  
« avec une dîme à Blaton (1) côté sud

---

*A reporter* 1988 l.

---

(1) — «Les Franchises de Blaton s'étendaient au delà de la paroisse de Linselles, sur les territoires de Comines et de Wervicq, de telle sorte qu'une partie des habitants des dites Franchises se trouvaient être à la fois les administrés de l'échevinage de Linselles et les paroissiens de Comines ou de Wervicq.

Voici comment cette situation anormale est expliquée :

« de la Lys, et qui regardent la cure seule.  
« L'an 1727 le susdite dîme du blé est  
« louée à Albert Cardoen pour la somme  
« de 18 livres gros, faisant en livres  
« parisis. . . . . 216 l.

*A reporter* 2204 l.

---

«Avant que Linselles-Blaton eut une église, les habitants de ce lieu allèrent demander à Comines et à Wervicq les secours spirituels à charge de payer à leurs églises la dîme de leurs récoltes. Les possesseurs des Franchises de Blaton-Linselles bâtissant plus tard une église ne purent revendiquer les parties qui en étaient détachées, car le capitulaire de Salz disposait qu'à l'occasion de nouvelles églises les anciennes (*telles ici celles de Comines et Wervicq*) ne perdaient ni leur justice ni leurs dîmes qui leur étaient acquises à toujours» (D'après Th. Leuridan Hist. de Linselles, pages 26 — 27).

Voilà pourquoi l'église de Wervicq percevait la dîme au Blaton.

Nous trouvons dans l'histoire de Linselles, par Th. Leuridan, pag. 214, un récit anecdotique, que nous donnons, pour rompre un peu la monotonie de notre modeste travail :

« En l'année 1740, le Dimanche 11 Octobre, dans l'église de Linselles, (*De Deûlement et de Wervicq, comme on le verra plus loin*) fut exécutée au prône de la messe paroissiale, avec extinction des cierges et au son de la grosse cloche une sentence d'excommunication prononcée le 3 du même mois par l'officialité de Tournai, contre deux personnes dont l'une était de Deûlemont et l'autre de Comines et qui avaient contracté ensemble un mariage criminel, la femme ayant encore son premier mari vivant.

Les deux coupables étaient venus s'établir, vers 1735 à Linselles, où la Providence avait voulu que leur crime fut découvert par le curé qui en avait informé l'official de Tournai. Bien que celui-ci les eut obligés de se séparer, ils s'étaient réunis de nouveau et avaient encore séjourné à Linselles pendant un an, se retirant ensuite à Wervicq; ils s'étaient enfin attiré la terrible sentence de l'excommunication personnelle que, pour l'exemple, l'official avait voulu faire exécuter avec éclat non seulement à Deûlemont, mais aussi à Wervicq et à Linselles. »

« Jamais on n'avait vu pareille cérémonie, et elle parut si lugubre « et si effroyable, que les assistants fondirent en larmes surtout « quand ils entendirent que ce n'était là qu'un faible crayon de ce qui arrivera au jour du dernier jugement quand Jésus-Christ le sou-

V

« La même année la dîme du tabac  
« est louée à Noël Deremy pour la somme  
« de 8 livres gros et 10 escalins, faisant  
« en livres parisis . . . . . 102 l.

VI

« La même année la dîme à Blaton est  
« louée à Jean Lepoutre la somme de 16  
« livres gros, 13 escalins et 4 gros, faisant  
« en livres parisis . . . . . 200 l.

VII

« Les 4 premiers postes susdits doivent  
« être augmentés de 2 escalins à chaque  
« livre gros, suivant l'ordinaire condition  
« de la location, faisant ensemble en  
« livres parisis . . . . . 230 l. 12 S.

---

« La première rubrique s'élève donc en  
« argent français de Lille à la somme de 2736 l. 12 S.

---

verain prêtre, au son des trompettes et parmi l'embrassement de l'univers, bannira du Ciel et frappera du glaive de l'excommunication  
« éternelle tant de pécheurs qui n'y pensent pas à présent et qu'au  
« mépris de ses charitables avertissements refusent de retourner à  
« luy par une véritable pénitence et conversion de cœur.» (Annales  
du Presbytère de Linselles, Registre 2, f° 142).

« Novales pastorales, dîmes du blé, du tabac, petite  
« dîme dans les bois et dans une prairie, et qui  
« sont du ressort de la cure seule, côté Nord de la  
« Lys, payables en argent selon les Placards de sa  
« Majesté Impériale.

VII

« En l'année 1727, la dîme de blé est  
« louée à Jacques Enveiller pour la som-  
« me de 60 livres gros, faisant en livres  
« parisis . . . . . 720 l.

IX

« Même année, loué la dîme de tabac  
« à Mahieu Ervent pour la somme de  
« 35 livres gros, faisant en livres parisis. 420 l.

X

« Même année, loué à Pierre Gryson  
« une petite dîme dans les bois pour la  
« somme de 4 livres gros, en livres parisis. 48 l.

XI

« Même année, loué à Alexandre Nolf  
« une prairie dite la Balocke, pour la som-  
« me de 6 livres gros, 10 escalins, en li-  
« vres parisis. . . . . 78 l.

XII

« Produit d'un cheins à charge de Sé-  
« bastien Leroy, s'élevant à la somme de  
« 2 livres, 5 escalins gros l'an . . . . 27 l.

---

*A reporter* 1293 l.

XIII

« Même année produit comme ci-dessus  
« d'un cheins (cheyns, ceyns, chens) égal, à  
« charge de Francis Declerc . . . . . 27 l.

XIV

« La même année comporte comme an-  
« ciennement une partie de terre grande  
« de 14 c. verges ou environ, louée à  
« veuve Joseph De Coene 7 livres gros, en  
« livres parisis. . . . . 84 l.

XV

« La même année comporte comme ci-  
« devant 250 verges louées à Jacques  
« Ferrant, annuellement la sommè de 2  
« livres, 16 escalins, 8 gros (\*) . . . . . 34 l.

*A reporter* 1438 l.

(\*) — En 1727 l'église possédait donc :

Une prairie dite Balocke.

Un cheins à charge de Sébastien Leroy.

Un cheins à charge de Francis Declerc.

Une partie de 14 cents verges de terre louée à Joseph De Coene.

250 verges louées à Jacques Ferrant.

Il n'est pas parlé de l'école qui ne rapportait rien, ni de la cure de Wervieq, qui appartenait à M. Warlop.

L'école, en 1541, appartenait à l'église, comme en peut le voir par l'extrait suivant :

« . . . huus en erve toebehoorende aen de kerke van Wervick ende  
« was de schole groot X roeden voorhoofdende ande Cardoenstrate  
« metter Zuutzyde gaende aen derfve hier voortyds wezende een  
« monteye ende metter Westzyde commende an tstrackin dat  
« gaet van der Cardoenstrate ter Leyewaert . . »

Traduction :

. . . maison et terre appartenant à l'église et était l'école, grande X



XVI

« Les deux premiers postes de cette  
« rubrique doivent être augmentés de  
« 2 escalins de chaque livre gros en sui-  
« te des conditions ordinaires de la lo-  
« cation. . . . en livres parisis. . . . 114

---

« Cette 2<sup>e</sup> rubrique s'élève en argent  
« de France à . . . . . 1552 l.

---

Nous passons les comptes des années 1728, 1729  
et 1730, qui sont à peu près les mêmes que celui  
de l'année 1727.

---

verges, bornant du côté nord à la rue Cardoen, (c'était le nom de la  
rue longeant le côté sud de l'église) du côté sud à la terre étant an-  
ciennement une montée (nommée Wallekin) et du côté ouest au sentier  
qui va de la rue Cardoen vers la Lys.

(Arch. Générales du Royaume à Bruxelles, registre 7794, fo 19.  
Compte rendu par Joos de Cat, receveur des domaines de la Ville de  
Wervicq — de la St Jean 1540 à la St Jean 1541.)

La cure ou demeure du curé, était située rue des Vaches (Coyestraete),  
comme il ressort d'un inventaire après décès fait en 1728 par le pri-  
seur et partageur héréditaire juré de la Ville de Wervicq :

Inventaire d'Angélique Catteau.

. . . . Actif — immeubles.

1<sup>o</sup> Une Maison et autres édifices, érigée sur les fonds et héritage  
appartenant à la cure de Wervicq, grande 125 verges environ, aboutissant  
de midi à la Coyestraete, d'occident et septentrion à LA CURE DE  
WERVICQ. (De nos archives particulières).

Donc, la cure (de pastory) était située, en 1728, Coeystraete (rue des  
Vaches).

Spécification de tout ce qui doit être validé au rendant :

LXVI

« Avant tout le rendant de ce compte doit profiter  
« annuellement, par provision, 450 florins par an, et  
« cela en vertu de la sentence de la cour, rendue le  
« 18 Septembre 1730, compté sur les années 1727, 1728,  
« 1729 et 1730, la somme de 30 livres gros, faisant en livres  
« parisis. . . . . 3600

LXVII

« Item. — Doivent encore être validés les traitements  
« de 2 vicaires payés selon la convention de son prédé-  
« cesseur sieur et maître Pierre Van Eecke, pasteur à  
« Wervicq, montant pour chaque vicaire à la somme de  
« 32 livres gros l'an, pour les années 1727, 1728, 1729 et  
« 1730, soit 256 livres, faisant en livres parisis. . 3072

LXVIII

« Item, — Doit encore être validé pour les frais ordi-  
« naires de la location des noales pastorales, consistant  
« en dépenses faites pour ceux qui se présentent à la  
« location, frais montant pour 1727, 1728, 1729 et 1730,  
« à la somme de 91 livres parisis, dépensées à la  
« maison de la veuve De Coene, (1) ainsi. . 91 l.

---

(1) — Nous avons trouvé le reçu des dépenses qui ont été faites pour compte de M. le curé Frans Devos, en 1767, à l'adjudication des noales pastorales :

« Reçu 12 livres parisis pour 30 lots de bière dépensées par les entrepreneurs des dismes de Monsieur le curé de Wervicq, le 18 Juillet 1767. . . . M. S. Deleu ».

— Nous lisons dans l'Histoire de Linselles, par M. Th. Leuridan, page 133 :

## LXIX

« Item. — Doit encore être validé pour les frais dans  
« les locations des dîmes de blé du côté Sud de la Lys,  
« de l'année 1729, — 3 livres, 8 S. parisis.

## LXX

« Item. — Ici doit encore être validé pour les dé-  
« bours ordinaires du messenger et officier des an-  
« nonces des bans des susdites novales pastorales, et  
« pour la criée dans les mêmes locations, annuelle-  
« ment la somme de 9 livres, 16 sous parisis, comp-  
« tant pour les années 1727, 1728, 1729 et 1730, la  
« somme de 39 l., 4 s., 0. d. parisis.

---

« Un abbé de Zonnebeke décimateur de la dîme de Linselles eut  
« l'idée de la mettre aux enchères, en 1752. Jusqu'alors elle avait  
« toujours été donnée à main ferme et aux mêmes fermiers; elle at-  
« teignit 4410 fl. au lieu de 1900 fl. dont l'abbaye se contentait depuis  
« longtemps. »

Nous ne savons quand ce mode de perception de la dîme fut prati-  
qué à Wervicq. Il fut peut-être innové par M. le curé Warlop, car nous  
voyons dans un certificat donné par les Bourgmestre et Échevins  
de Wervicq, à M. Warlop, pour être versé aux débats dans son procès  
contre M. Pierre Vandamme: «Le sieur et maître Pierre Warlop a prys  
« possession de la cure de cette ville, après concours fait en la ma-  
« nière accoutumée et ainsi qu'il est requis par le Saint Concile de  
« Trente, le 31 du mois de Mays 1727, de laquelle il à très louable-  
« ment et avecq aplaudissement de toute la communauté exercé et  
« exerce encore actuellement les fonctions pastorales tant à la dis-  
« tribution des sacrements, visites des malades, prédications et ca-  
« théchisme en françois et en flameng; ainsi qu'il est absolument  
« Requis et nécessaire en cette ville, de plus que ledit sieur Warlop,  
« depuis laditte prise de possession a la cure jusques a ce jourdhuy  
« a jouy de toutes les revenues fixes et casuel de la ditte cure aiant  
« Loué PUBLIQUEMENT ET APRÈS PUBLICATION PRÉA-  
« LABLE LES DISMES Y ANNEXÉES, sans qu'il ait apparu de  
« la moindre opposition au contraire — En foy de quoy nous avons  
« déposé le présent acte sous le contre scel de cette Ville en la  
« signature de notre greffier en notre assemblée du dix-neuf de mai  
« 1729, témoin moy C. Laere.

(Et le scel de la Ville,)

(De nos archives particulières).

## LXXI

« On doit encore valider au rendant, pour les 4 années susdites, avoir chanté la grand' messe chaque  
« dimanche et jours de fête, pour le bien de la  
« commune, d'après les auteurs (d'aûtheûrs), ensemble  
« la somme de 288 livres parisis.

## LXXII

« Item. — Il doit ici encore être validé les frais  
« ordinaires faits dans les locations communes avec  
« les sieurs chanoines de Lille, dont un 1/3 est à la  
« charge du rendant, les 2/3 pour l'officier messenger  
« receveur dudit chapitre, lesquels frais le rendant  
« n'a pas encore pu liquider avec le receveur susdit,  
« — pour mémoire.

## LXXIII

« Item. — Encore doit être validé pour le traitement des prédicateurs, d'après les anciens usages,  
« de 60 florins par an, sur les 4 années susdites, la  
« somme de . . . . . 480 livres parisis.

« La somme totale des susdits 7 articles de validation monte ensemble à 7572 livres, 11 S. parisis.

—

« Suit ici la désignation des personnes qui n'ont  
« pas payé entièrement le prix de la location des  
« dimes des terres, cheyns etc. :

## LXXIV

« D'abord, le chapitre de Lille reste débiteur pour le  
« 1/3 du montant des locations faites avec le rendant  
« des années 1727, 1728, 1729 et 1730, lesquelles s'é-

« levaient à la somme de 355 livres gros, argent.  
« français de Lille, comptées en livres parisis, — pour  
« mémoire 4402 liv., 8 s., O. d.

#### LXXV

« Item. — Albert Cardoen reste débiteur pour les  
« dîmes noales du blé au Sud de la Lys, de l'an-  
« née 1727, la somme de 6 livres gros, 13 escalins,  
« faisant en livres parisis, argent français, la som-  
« me, de 79 livres, 16 sous, - pour mémoire.

#### LXXVI

« Item. — Noël Remy reste débiteur pour les no-  
« vales dîmes de tabac, la somme de 7 livres parisis,  
« 4 sous, argent français, — pour mémoire 7 livres  
« parisis, 4 sous.

#### LXXVII

« Item. — Charles Milleville reste débiteur pour les  
« noales dîmes de blé au Sud de la Lys, pour  
« l'année 1728, la somme de 5 livres, 8 sous parisis,  
« argent français, - pour mémoire 5 livres, 8 sous parisis.

#### LXXVIII

« Item. — Jacques Enveiller reste débiteur pour les  
« noales dîmes du tabac, au Sud de la Lys, de  
« l'année 1728, la somme de 54 livres parisis argent  
« français, - pour mémoire 54 livres parisis.

#### LXXIX

« Item. — Philippe Mispelaere reste débiteur pour  
« les noales dîmes de blé, au Sud de la Lys, de  
« l'année 1729, la somme de 43 livres, 14 sous parisis

« argent français, pour mémoire 43 livres, 14 sous  
« parisis.

#### LXXX

« Item. — Charles Milleville reste débiteur pour les  
« noales dîmes de blé au Sud de la Lys, de l'année  
« 1730, la somme de 171 livres, 12 sous parisis, ar-  
« gent français, pour mémoire 171 livres, 12 sous.

#### LXXXI

« Item. Philippe Mispelaere reste débiteur pour les  
« noales dîmes du tabac, au Sud de la Lys, de l'an-  
« née 1730, la somme de 105 livres, 12 sous parisis,  
« en argent français, mémoire 105 l., 12 sous.

#### LXXXII

« Item. — Jean Lepoutre reste débiteur envers une  
« dîme à Blaton du côté Sud de la Lys, de l'année  
« 1730, la somme de 168 livres parisis, argent fran-  
« çais, mémoire 168 livres.

« Le total des restants dus monte à la somme de  
« 5037 livres, 14 sous, pour mémoire.

« Ci-après suivent les personnes qui sont restées  
« debitrices du côté Nord de la Lys, en argent sui-  
« vant les placards de sa Majesté :

#### LXXXIII

« Comme devant, Jacques Enveiller reste débiteur,  
« pour les noales dîmes de blé de l'année 1727, la  
« somme de 200 livres, 15 s., 6 deniers parisis.

« pour mémoire 200 livres, 15 S. 6 d.

LXXXIV

« Item - Mathieu Ervent reste débiteur, pour les  
« noales dîmes du tabac de l'année 1727, la somme  
« de 36 livres parisis, - pour mémoire 36 livres.

LXXXV

« Item-Nicolas Marlière reste débiteur pour la no-  
« vale dîme du tabac de l'année 1728, la somme de  
« 72 livres parisis, — pour mémoire 72 livres.

LXXXVI

« Item - Gilles Leroy et Albert Delmote restent  
« débiteurs, pour les noales dîmes de blé de l'année  
« 1729, la somme de 348 livres parisis, — mémoire  
« 348 livres.

LXXXVII

« Jacques Ghesquière reste débiteur des noales  
« dîmes du tabac de l'année 1729, la somme de 121  
« livres, 3 sous, 9 deniers parisis, — pour mémoire  
« 121 l., 3 s., - 9 d.

LXXXVIII

« Item — Gilles Leroy reste débiteur pour les no-  
« vales dîmes de blé de l'année 1730, la somme de  
« 541 livres, 4 sous parisis, — pour mémoire 541 l., 4 s.

LXXXIX

« Item — Mathieu Ervent reste débiteur pour la  
« novale dîme du tabac de l'année 1738 - 362 livres,  
« 16 s. parisis — pour mémoire 362 livres, 16 sous.

LXXXX

« Item — Pierre Gryson reste débiteur de la petite  
« dime dans les bois de l'année 1730, la somme de  
« de 48 livres parisis, — pour mémoire 48 livres.

LXXXXXI

« Alexandre Nolf reste débiteur pour location d'un  
« pré, de l'année 1730, la somme de 78 livres, — pour  
« mémoire 78 livres.

LXXXXXII

« Item — Sébastien Leroy reste débiteur pour cheyns  
« des années 1729 - 1730, la somme de 54 livres, —  
« mémoire 54 livres parisis.

LXXXXXIII

« Item — François De Clercq reste débiteur pour  
« cheyns des années 1727 - 1728 - 1729 et 1730, la som-  
« me de 108 livres parisis, — pour mémoire 108 livres.

LXXXXXIV

« Item — La veuve Joseph de Coene reste débitrice  
« pour la location de terre des années 1727 - 1728  
« - 1729 et 1730, la somme de 245 livres parisis, — pour  
« mémoire 245 livres parisis.

LXXXXXV

« Item — Jacques Ferrant reste débiteur pour lo-  
« cation de terre, de l'année 1730, la somme de 34  
« livres parisis, — mémoire 34 livres.

« Total des restants dus en argent d'après les  
« placards susdits, 2248 livres, 19 sous, 3 deniers parisis.



#### LXXXXVI

« Total de ce que doit valider sur ce compte, portant sur les 4 susdites années, la somme de 7573 livres, 12 sous, en argent d'après les placards de sa Majesté Imp<sup>le</sup>, ce qui est accordé au rendant par sentence de la cour, et autres charges détaillées par compte spécifié, la même somme de 7573 livres, 12 sous.

#### LXXXXVII

« Total des restants dus, spécifiés pertinemment ci-dessus, montant en argent, d'après les susdits placards, à la somme de 2248 livres, 19 s., 3 d.

#### LXXXXVIII

« Total des restants ci-devant aussi spécifiés pertinemment, portant la somme de 5038 livres, 14 sous.

#### IC

« Aussi il devrait être validé au rendant au-dessus de sa recette en argent, d'après les placards de sa Majesté Imp<sup>le</sup>, la somme de 3997 livres, 7 s., 8 d.

#### C

« Et le rendant resterait débiteur de la recette en argent français de Lille, la somme de 4709 livres, 12 sous.

#### CI

« Laquelle somme réduite en argent d'après les placards de sa Majesté Imp<sup>le</sup>, comporte la somme de 3205 florins 3 s., 0 d.

## CII

« Ainsi le rendant par arrêté de compte trouvera  
« avoir bon pour avoir plus payé que reçu, compris  
« ici ses prétentions comme autrement articulées et  
« spécifiées plus clairement ci-dessus, la somme de  
« 792 livres, 4 - s., - 3 d. parisis, ainsi la même somme  
« 792 l. - 4 s. - 3 d.

## CIII

« Produit de 172 services d'après la notice du rece-  
« veur du clergé, depuis le 22 juin 1727 jusque et  
« compris le 1<sup>er</sup> Octobre 1730, la somme de 2253 livres,  
« 17 sous parisis, donc faisant ici la somme pour  
« mémoire.

## CIV

« Part des profits de la cire dans les susdits servi-  
« ces, dont le 1/3 revient à la cure — pour mémoire.

## CV

« Produit des offrandes, déduit annuellement 13  
« livres de réduction (redentie) revenant aux chanoi-  
« nes de St Pierre, net 206 livres - pour mémoire.

## CVI

« Profit de 151 mariages à 4 escalins chacun, d'après  
« l'usage ordinaire de l'évêché de Tournai, la somme  
« de 362 livres par., 8 sous, pour mémoire.

## CVII

« A déduire les services qui n'ont pas été payés,  
« et la redevance du receveur du clergé, étant d'un  
« escalin de chaque livre de gros flamands, portant  
« la somme de 114 l., 13 - S., 6 Deniers. - pour mémoire.

### CXIII

« Pour avoir chanté 174 messes dans les 174 ser-  
« vices, à 12 patards la messe, ce qui fait en livres  
« parisis 208 livres, 16 S. - pour mémoire.

### CXIV

« En déduisant les susdits casuels des totaux il  
« reste encore la somme de 1517 livres, 2 sous, 6  
« deniers parisis.

### CXV

« Le rendant donne ici à connaître qu'il aurait  
« profité, d'après le registre du receveur des pauvres,  
« pour services solennels, la somme de 852 livres, 11  
« sous, 4 deniers, compte vu et copié dans le regis-  
« tre de notice compulsé près de lui, de deux ans,  
« reçu près de lui comme absolûta jûra stole Flandre  
« la somme de 852 liv., 11 S., 4 D. - pour mémoire—  
« y compris les messes hebdomadaires chantées du  
« Jeudi et du Samedi, avec 5 messes chantées pendant  
« l'octave du Très-Saint Sacrement à 24 sous chacune.

### CXVI

« Et pour la publication et la célébration de 113  
« obits solennels où il est chanté un Nocturne avec  
« les Laudes des trépassés, dans certains seulement  
« un Nocturne, et dans les autres seulement une  
« messe chantante.

### CXVII

« Item, pour 3 messes basses hebdomadaires à 16  
« sous parisis chacune, comptant sur les deux der-  
« nières années. — Pour mémoire.

## CXVIII

« Item. — Le rendant fait encore connaître qu'il aurait encore profité sur 9 autres obits de fondations, chacun à 36 sous, dans lesquels doivent être chantés un Nocturne et Laudes des trépassés, avec une messe chantante út súptra, annuellement la somme de 16 livres, - 4 sous.

## CXIX

« Item. — Le rendant donne finalement à connaître qu'il aurait profité à la décharge (ten onlastinghe) de l'office des 7 heures canoniales (1) (der 7 kleine getyden) la somme de 8 livres parisís.

## CXX

« Item. — le rendant aurait profité annuellement de la messe chantante de la fête de *Marie-Madeleine, faite dans sa chapelle sise hors de l'église paroissiale*, et encore 11 autres messes, aussi de la messe de la fête de S<sup>te</sup> Marguerite, avec la petite rente fondée

---

(1) — L'office des 7 heures canoniales consistait dans l'ensemble des biens, rentes etc. légués d'ancienne date par des particuliers à l'église pour y célébrer des messes anniversaires et autres services religieux. Comme l'office divin se compose de sept parties ou heures canoniales «*zeven getyden*» l'ensemble des susdites donations fut désigné sous le nom général de *fondations pour l'office des sept heures canoniales*, ou simplement *zeven getyden*. (*Rembry, hist. de Menin, T. III, page 671*).

La fondation existait également à Wervicq, sous le nom de «*zeven kleine getyden*» comme nous le voyons ci-dessus, art. CXIX. Nous constatons aussi l'existence de la fondation dans la requête adressée, le 2 mai 1752, à l'Impératrice-Reine, par les bourgmestre et échevins de la Ville, pour obtenir l'autorisation de prendre de l'argent à 3 1/2 et 4 p. cent, afin de rembourser la dette que la Ville avait à 5 pour cent.

Nous avons cette requête et nous y voyons figurer L'OFFICE DES 7 HEURES parmi les créanciers de la Ville.

« sur la chapelle S<sup>te</sup> Marguerite — portant annuelle-  
« ment la somme de 19 livres parisis.

### CXXI

« Item — Le rendant aurait profité jusqu'aujourd-  
« d'hui de 7 enfants baptisés, mais ce petit casuel,  
« d'après les anciens usages, a été laissé pour les  
« sieurs vicaires .. XI l., ij sous parisis.

### CXXII

« Item — Pareillement sur les relevailles pour les  
« raisons susdites. . 1 l. p.

### CXXIII

« Item. — De ce qui concerne les enterrements des  
« personnes d'âge de discernement qui meurent et sont  
« enterrées sans service, et aussi d'enfants décédés  
« avant l'âge de discernement, le rendant n'a pu en  
« profiter parce qu'il les a laissés pour ses vicaires,  
« ici comme d'habitude(1).



---

(1) — De nos archives particulières

## CHAPITRE V

---

### Extraits des Comptes de la Ville



Le collège de l'église avait encore quelques profits occasionnels, de même que le curé et l'église, ce que nous voyons par les comptes de la Ville de Wervicq, années 1595-1598, publiés par «*Fragmenta*», dont quelques extraits :

« Betaelt tcollegie vander kerke van dat zy jaerl  
« hebben van in processie te gaene up den heyli-  
« ghen Sacramensdag., xxiii p. p. »

(Payé au Collège de l'église ce qu'il a annuellement pour aller à la procession le jour de la fête

du S<sup>t</sup> Sacrement, xxiiii l. p.)

« Betaelt tcollegie vander kerke van dat zij pro-  
« cessionie gaen up den ommeganck dag. . . xxiiii p. p. »

(Payé au Collège de l'église parce qu'il va à la pro-  
cession le jour de l'Assomption. . . xxiiii l. p.)

« Betaelt Mailliaert vander Stalle de somme van  
« vii p. p. ghepresenteert aen tcollegie vande kerke  
« der vorn. Stede ter hulpe van heurl. eerlycke feeste  
« van S<sup>te</sup> Ciciliendach inden jaere 1597.... vii p. p. »

(Payé à Mailliaert Van der Stalle la somme de vii l. p.  
présentée au collège de l'église de la susdite Ville,  
en secours de leur fête solennelle le jour de S<sup>te</sup> Cé-  
cile, l'année 1597.... vii l. p.)

« Betaelt Jan Gheerbrandt over den wijn tzijnen  
« huize gehaelt binnen Comene, ten huize van Pieter  
« de Carpentier int accorderen met Roelant de  
« Carpentier nopende den V<sup>en</sup> penninck van xiiii<sup>e</sup> pon-  
« den gr. die de kerke gheproffiteert heeft vanden ghe-  
« confisqueerde goedinghe van wylent Franchois  
« Smedeckin ghebannen welcken V<sup>en</sup> penninck hem  
« toequam voor zijne devolutie, de somme van  
« xxxii p., viii s. p. »

Payé à Jean Gheerbrandt pour le vin cherché à  
la maison de Pierre Carpentier à Comines, dans l'ac-  
cord fait avec Roland de Carpentier concernant le  
v<sup>e</sup> denier de xiiii c livres gros, que l'église a profité  
des biens confisqués de feu François Smedeckin, ban-  
ni, lequel v<sup>e</sup> denier lui revenait pour sa dévolution...  
la somme de xxxii l. viii s. p.

(En d'autres termes, Jean Gheerbrandt et Roland  
Carpentier expertisent contradictoirement les biens  
confisqués de feu François Smedeckin, banni, desquels  
biens le v<sup>e</sup> denier devait revenir à l'église.

Les experts envoient à Comines, chercher du vin,

à boire pendant l'opération, et de ce chef la Ville paie 32 livres, 8 sous parisis.

La part de la confiscation revenant à l'église s'est trouvé être de 840 livres parisis.

« Betaelt M. Jacob vanden Abeele pasteur, Jonck-  
« heere Franchois de Gherbode, hoochbailliu (\*),  
« Mailliaert Pardoën, burgm., Michiel Provost, Steven  
« Bossette, Jan Pareyt, schiepenen, Hector vander  
« Marlière greffier, Jan Serrus ontvangher, Bartholmeus  
« van Daele messagier, twee dienaers van den Oostho-  
« ve en de twee van der Stede, van hemlieden  
« ghetransporteert thebbene tot binnen der stede  
« van Waestene, omme te verstaene tot vernieuwen  
« van de wet van Wervicke en de andere affairen,  
« den pasteur ende hoochbailliu elc te xi p. p., burg.  
« en de schepene en de greffier elc te iii p. p., endè  
« den messagier met de vier dienaers, elcke L S. p.  
« compt tzamen xlii p. x s. p. (\*\*)

Payé à M. Jacques van den Abeele, curé, Jonckheere François de Gherbode, haut-bailli,<sup>f</sup> Mailliaert Pardoën, bourgmestre, Michel Provost, Stévin Bossette, Jean Pareyt, échevins, Hector Van der Marlière, greffier, Jean Serrus, receveur, Barthélémi van Daele, messenger, deux serviteurs (*ou fonctionnaires*) d'Oosthove et deux de la Ville, pour s'être transportés (*rendus*) dans la

---

(\*) — François Gherbode était encore haut-bailli de Wervicq en 1639.

(\*\*) — Ici l'on peut remarquer que les honoraires ou salaires payés sont gradués selon l'importance, la dignité, le rang des personnes. Le curé a le même rang que le haut-bailli, et est cité en tête de l'article. Pour un même déplacement le curé et le haut-bailli reçoivent une rétribution presque quadruple de celle des bourgmestre, échevins et autres fonctionnaires.



ville de Warnéton, pour s'entendre sur le renouvellement de la loi de Wervicq et sur d'autres affaires, le curé et le haut-bailli chacun XI livres parisis, le bourgmestre, les échevins, le greffier et le receveur, chacun III livres parisis, et le messenger avec quatre serviteurs (*ou fonctionnaires*) chacun L sous parisis, ensemble XLII l., X S. parisis.



## CHAPITRE VI

---

### Processions

---

Suite d'extraits des comptes de la ville, et conflits entre  
le bailli de Wervicq et celui d'Oosthove.

---

Les processions occasionnaient certains frais que la Ville payait :

« Betaelt bailliu ende schepenen dezer stede en  
« de kuere van dat zij gheoccupert hebben geweest  
« up den heylighen sacramentsdach int draeghen van  
« t'huizeken daer den pasteur metten heylighen  
« sacramente ondergaet... XII p. p. »

(Payé aux bailli et échevins de cette Ville et territoire parce qu'ils ont été occupés la fête du Saint Sacrement dans le port du pavillon sous lequel le curé marche avec le Saint Sacrement..... XII livres p.)

« Betaelt die vanden wyck vande plaetse voor  
« haerl. debvoir ghedaen int maeken van een capelle  
« up den sacramentsdach 1597 omme tontfanghen  
« vanden heylighe sacramente... IIII p. p.

(Payé à ceux du quartier de la place, pour avoir fait  
leur devoir dans la construction d'un reposoir, la fête  
du S<sup>t</sup> Sacrement, l'an 1597, destiné à recevoir le S<sup>t</sup>  
Sacrement... IIII l. p.)

« Betaelt die vanden wyck vande Meulenstraet  
« voor heml. debvoir ghedaen int. maeken van een  
« capelle sacraments dache 1597 tontvanghen van den  
« heylighe Sacramente, de somme van... X. p. p. »

Payé à ceux du quartier de la Rue du Moulin pour  
avoir fait leur devoir, dans la construction d'un repo-  
soir la fête du S<sup>t</sup> Sacrement, pour recevoir le S<sup>t</sup> Sa-  
crement, la somme de X l. p.

« Betaelt de W<sup>e</sup> Vinchent van Marcke over de pre-  
« sentatie ghedaen de busschieters dezer stede van  
« haerl. debvoir ghedaen int vercierien vande pro-  
« cessie Sacraments daeghe 1597... VI p. p.

(Payé à la V<sup>e</sup> Vincent van Marcke pour la repré-  
sentation faite par les arquebusiers de cette Ville de  
leur devoir dans l'ornementation de la procession  
la fête du S<sup>t</sup> Sacrement 1597... VI l. p.

« Betaelt busschieters deze stede van up den om-  
« ommeghanckdach half œugst verciert hebben de  
« processie....VI p. p.

(Payé aux arquebusiers de cette Ville pour avoir  
figuré dans la procession du 15 août... VI l. p.

« Betaelt Joos de Jonckheere over de leverynghe  
« van achtien torsen om heeren ende wetten dezer  
« stede ende kuere up den ommeghanckdach 1597 bachten  
« theylig Sacrament in processie te gaene... XXXV p. p.

(Payé à Joseph de Jonckheere pour livraison de

dix-huit flambeaux servant aux hommes des loys de cette Ville et territoire, pour aller à la procession de l'Assomption de 1597, derrière le St Sacrement, XXXV l. p. (\*).

Nous insistons sur le nombre de 18 flambeaux servant, dans les processions, aux hommes des loys de Wervicq (nombre qui est confirmé plus loin).

La Communauté de Wervicq consistait en les seigneuries de Wervicq et kuere, Lacroix et Lormier avec celle d'Oosthove (\*). La seigneurie d'Oosthove nommait 5 échevins, celle de Wervicq-

---

(\*) — Les itinéraires des deux processions n'étaient pas les mêmes, puisque Sanderus dit :

« veut aussi que l'ancienne délimitation de la Ville soit indiquée par  
« l'itinéraire que parcourt le clergé à la *procession de l'Assomption*  
« avec une statue miraculeuse de la S<sup>te</sup> Vierge. (Sanderus Fl. ill., T. II,  
« pages 648 — 649.)

(\*\*) — La confrérie des Arquebusiers, sous le vocable de Sainte Barbe, était la seule de la ville qui recevait une rétribution pour assister aux processions. C'était probablement pour payer la poudre que ses confrères brûlaient dans les salves d'arquebuses et de couleuvrines qu'ils tiraient pendant la bénédiction. Du moins, il en était ainsi à Menin.

(\*) — Une seigneurie était une puissance, une autorité qu'un homme avait sur la terre dont il était le seigneur et sur tout ce qui en relevait. Il ne faut pas confondre la seigneurie avec la maison seigneuriale qui était l'habitation du seigneur. Toutes les seigneuries n'avaient pas de maison seigneuriale.

La seigneurie d'Oosthove était la plus importante de Wervicq puisqu'à elle seule elle comprenait près de la moitié de la Ville et de son territoire ; elle s'étendait en outre sur Comines, Zandvoorde, Handsaeme, Staden et Zarren, où elle avait des fiefs.

La seigneurie d'Oosthove dépendait du château de Nevele et appartenait à la Maison de Nevele dès les années 1200, même avant.

Oosthove avait sa cour féodale et exerçait la haute, moyenne et basse justice.

«Oosthove, villa à l'est de la ville», dit Sanderus.

«Den Oosthove» — On trouve ce nom dans le registre des rentes appartenant à la table des pauvres à Wervicq, année 1424 :

*Rente sur une maison sise dans la rue qui va  
«wanden Hoosthove» vers le Steenacker. (C'est la  
Rue des Sœurs Grises).*

kuere en nommait 7 et celle de Lacroix 2 (\*). Ces 14

«Hove van Nevele» - se trouve dans le registre susdit :

*Rente sur une maison sise derrière l'église St Martin au coin lorsqu'on va vers «ten hove van Nevele» (c'est la Speystraete.)*

«Hof te Nevele» — ind. — même registre :

*Rente sur une maison sise devant «'thof te Nevele.»*

«'Hof te Nevele» — près de la drève de la prairie appelée «'thof te Nevele». (Terrier de Wervicq - 1887 - 1697, art. 174),

«'Hof te Nevele» — *Une prairie s'het hof te Nevele» grande XXXVIC et 15 verges et encore une drève sur le passage de la dite prairie jusqu'au Speystraete* (Terrier de Wervicq - 1687 - 1697, art. 177.)

D'où l'on peut induire qu'Oosthove, den Oosthove, Hove van Nevele, Hof te Nevele était anciennement la demeure seigneuriale des de Nevele, seigneurs d'Oosthove, (*cour, hof, habitation*) et était située Ruc Speystraete, entre la ruelle dite plus tard t'Keysertraetje et la rive droite de la becque dite des l'oulons (veulersbeke), ou becque St Jean, et dont une partie du manoir sert actuellement de demeure et de rouissage de lin à M. Delbecque-Catteau.

A propos d'Oosthove parlons d'une gracieuseté que son magistrat fit plus tard à l'église de Wervicq :

En 1793 on vendit publiquement à Comines les objets, bois etc. provenant de l'église. Parmi les objets exposés en vente figurait l'Esclave, statue en bois, peinte (*het Peleryn*), qui appartenait à la confrérie de la Sainte Trinité. Le magistrat d'Oosthove le fit acheter et transporter à Wervicq dans l'église St Médard, où il existe encore sous le nom de *l'Esclave de Wervicq*. Cette statue a une valeur artistique.

Les confréries de la Sainte Trinité avaient pour objectif le rachat des esclaves. Il y en avait une à Gand et une à Comines qui avait été réorganisée en 1644, (*Messiaen, hist. de Comines, T. II, p. 346*).

Il y en avait probablement une aussi à Wervicq : dans l'église il y avait un autel de la Sainte Trinité, lequel a disparu depuis la construction du nouveau jubé. L'acquisition de l'esclave paraît confirmer l'existence dans l'église d'une confrérie Trinitaire.

M. Rembry dans l'histoire de Menin, T. III, page 678, dit :

« Il y avait à Menin une Confrérie de la Sainte Trinité érigée dans l'église Saint Vaast pour le rachat des esclaves. Une figure sculptée représentait un esclave, et agenouillée y faisait l'office de tronc pour recevoir les aumônes données par les fidèles en faveur de l'œuvre. — Pareille figure se trouve encore aujourd'hui en l'église de Wervicq. »

C'est une présomption de plus qu'il y avait à Wervicq, dans l'église paroissiale, une confrérie de la Sainte Trinité.

(\*) — La seigneurie de Lacroix était enclavée dans Wervicq.

échevins formaient deux corps échevinaux distincts, mais qui se réunissaient pour l'expédition des affaires de la Ville (règlement de l'an 1545). Chaque corps avait son bailli et son greffier.

Les corps échevinaux avaient des tribunes séparées dans le chœur de l'église : le banc du magistrat de la Ville et Lacroix était à droite, celui d'Oosthove à gauche.

Quand la procession sortait, les deux corps échevinaux la suivaient derrière le S<sup>t</sup> Sacrement, en deux files, les échevins de Wervicq et Lacroix tenaient la droite de la rue et ceux d'Oosthove la gauche. Chaque file avait en tête son bailli et en queue son greffier. Tous portaient un flambeau, d'où le nombre de 18 flambeaux portés au compte ci-dessus.

Les baillis portaient en outre la verge de justice, insigne de leur charge.

Quand la procession arrivait sur la juridiction d'Oosthove le bailli de Wervicq et kuere, Lacroix et Lormier, baissait sa susdite verge, et le bailli d'Oosthove levait la sienne, et vice-versa quand la procession arrivait sur

---

Aux Archives de Wervicq il y a un fac-simile du plan de la Ville, du géographe royal Jacques de Wenter (fait vers 1560). Ce plan est annoté par M. Hosdey, conservateur adjoint à la Bibliothèque Royale de Bruxelles : il y a marqué le contour de la seigneurie de Lacroix.

A défaut du plan tracez une ligne imaginaire longeant le côté nord du jardin de M. Charles van Elslande, à partir de la Rue Sainte Barbe. Prolongez-la à travers de la Rue Neuve jusqu'à hauteur de la Porte Verte, (*de groene poort*), longez le bloc dit «*groene poort*», traversez la Rue Verte, tenez le côté nord de la dite rue, et remontez vers le Steenacker, prenez le côté sud-est du Steenacker en remontant vers le nord, suivez le côté sud de la Rue du Pigeon, traversez la rue à la hauteur du cabaret Saint Joseph et prolongez la ligne jusqu'à la becque Saint Jean. Suivez la becque jusqu'à la Rue de la Procession que vous remontez en tenant le côté gauche, suivez cette ligne jusqu'à la Rue de la Madeleine que vous descendez vers le sud en tenant le côté est de la rue, jusqu'au point de départ Rue Sainte Barbe.

a juridiction du bailli de Wervicq. (1) (\*).

Le 9 nov. 1627, la Ville terre et seigneurie de Wervicq, avec celle de Lacroix et Lormier, furent achetées par engagère (1) à Philippe IV, Roi d'Espagne et Comte de Flandre, par les tuteurs de Ferdinand Georges de Liedekerke; cette acquisition était faite pour leur pupille et comme celui-ci était déjà seigneur d'Oosthove, toute la communauté de Wervicq se trouva appartenir à un seul seigneur.

Les deux corps échevinaux furent conservés.

Le bailli d'Oosthove, Ignace Col, venait de mourir.

---

A l'intérieur de cette ligne brisée circulaire, vous aurez la seigneurie de Lacroix, y comprise la seigneurie de Lormier qui était un fief de la seigneurie dominante *Lacroix*. Lormier se trouvait dans le carré formé par le côté nord de la Rue Verte, le côté ouest du Steenacker, le côté sud de la Rue du Pigeon et une partie de la Rue Neuve côté est jusqu'à hauteur de la Rue Verte.

(1) — (De nos archives particulières.)

(\*) — Chaque seigneur avait sa justice seigneuriale à laquelle était attaché un bailli. C'était un officier représentant directement le seigneur et qui était chargé de faire observer les règlements, lois et ordonnances, de délivrer certaines autorisations d'ordre public, de poursuivre les infractions, de faire, avec deux échevins au moins, les perquisitions pour crimes de droit commun, de convoquer les juges du tribunal, de tenir la main à l'exécution régulière des jugements, de faire arrêter et de tenir les coupables en prison s'il y avait lieu, et enfin, de remplir auprès des juges les fonctions de *Conjuteur*, c'est-à-dire d'adresser aux juges, de la part du seigneur, la *semonce* (ou *sommation*) de procéder au jugement de telle ou telle affaire.

Le bailli était nommé par le seigneur, et les plus petites seigneuries lorsqu'elles en possédaient le titre, avaient le droit d'avoir leur bailli comme les plus grandes villes et les communes les plus importantes.

Vis-à-vis du tribunal, le bailli réunissait l'autorité du ministère public de nos jours avec celle du président, sans cependant prendre aucune part à la délibération elle-même, ni au jugement.

(*Rembry, Hist. de Menin, T. I, pag. 124, 125 et 126. — D'après Warnkönig, Histoire de Flandre et de ses institutions civiles et politiques, traduite et annotée par A. Geldolf. Bruxelles, 1835, T. II, p. 156.*)

Il ne fut pas remplacé et il n'y eut plus qu'un seul bailli pour desservir les deux magistratures de Wervicq. Ce bailli était Charles Le Soing.

Alors, à la procession, l'unique bailli marchait derrière le St Sacrement, entre les deux rangs d'échevins, au milieu de la rue, portant naturellement haut la verge de justice sur tout le parcours de la dite procession.

Les choses restèrent en cet état jusqu'à la mort du bailli Charles Le Soing, survenue vers la fin de 1741.

Cependant Philippe-Marie de Montmorency et sa sœur Marie-Thérèse (*qui tenaient de leur mère Claire Eugénie de Hornes, épouse de Guillaume François de Montmorency, la Ville et seigneuries de Wervicq, Lacroix et Lormier, ainsi que celle d'Oosthove,*) avaient vendu, le 11 Octobre 1732, la seigneurie d'Oosthove à Théodore van Zeller, écuyer demeurant à Lille, époux de Céline Wacrenier (1)

Et le 21 Janvier 1733 ils avaient vendu la Ville et seigneuries de Wervicq, Lacroix et Lormier, à Messire Antoine Michel Van der Cruysse, demeurant aussi à Lille, écuyer, conseiller secrétaire du Roy et Couronne de France. (2).

Il y eut donc, comme avant 1627, deux seigneurs pour la communauté de Wervicq.

Les deux seigneuries restèrent desservies par l'unique bailli Charles Le Soing; mais à la mort de celui-ci deux baillis furent nommés par les nouveaux titu-

---

(1) — De nos archives particulières.

(2) — Antoine Michel van der Cruysse fait le relief de la seigneurie de Wervicq et Lacroix le 11 Mars 1733. (*Arch. générales du Royaume, reg. 17360, comptes 1719-1733.*)



lares des seigneuries : Louis Hippolyte Le Soing, fils de Charles, fut bailli de Wervicq, Lacroix et Lormier, et Joseph François Col, fils d'Ignace, fut bailli d'Oosthove.

Le bailli de Wervicq, Hippolyte Le Soing, voulut, à la procession du 24 mai 1742, prendre la place de son père, c'est-à-dire marcher derrière le S<sup>t</sup> Sacrement au milieu de la rue, et tenir levée sa verge de justice sur tout le parcours de la dite procession.

Le bailli d'Oosthove, au nom de son seigneur, protesta. D'où procès.

Nous ne pouvons mieux faire pour relater ce conflit que de donner les procès-verbaux de l'incident, faits par les deux baillis susdits :

### Protestation de Col, Bailli d'Oosthove



1742. « L'an mil sept cens quarante deux le vingt-  
« quatre de may jour de la feste de Dieu, environ lès  
« 6 heures du matin, je soussigné Joseph François  
« Col bailli des seigneuries d'Oosthove et Ghemeene  
« appendances et dépendances me suis transporté vers  
« la maison et demeure de sieur LouisHippolyteLesoing  
« bailli des seigneuries de Wervicq et la Croix appendan-  
« ces et dépendances ou estant et parlant à sa per-  
« sonne je lui ai déclaré que les bailliages de toutes  
« les dittes seigneuries avoient étez combinez dans la  
« personne de feu mon père qui en avoit joui sa  
« vie durante aux honneurs, droits, prééminences et

« émoluments respectivement deux (dus) aux dites sei-  
« gneuries de Wervicq, Oosthove et Lacroix en ver-  
« tu de la commission à lui donnée par un seul sei-  
« gneur à qui toutes les avant dites seigneuries ap-  
« partenoient et ensuite en vertu de la ratification  
« des seigneurs qui estoient devenus achetteurs  
« separez des dites seigneuries, et comme les mêmes  
« bailliages se trouvoient présentement separez scavoir,  
« à luy ceux de Wervicq et Croix, et à moy ceux d'Oos-  
« thove et Ghemeene et que partant les choses estoient  
« devenues telles qu'elles estoient lorsqu'il y avait deux  
« baillis, j'avois jugé convenable de lui notifier pour  
« prévenir tous trouble d'ancienneté et lorsque les  
« bailliages des dites seigneuries de Wervicq et Oosthove  
« estoient deservis par des personnes différents les  
« corps de loy des mesmes seigneuries marchoiënt en  
« procession derrière le vénérable en deux lignes  
« également ayant chacun leurs baillis respectifs en  
« chef avec leurs verges de justice, ceux de Wervicq  
« tenans la droite et ceux d'Oosthove la gauche, et  
« l'aïant la dessus requis de me dire s'il vouloit ou  
« entendoit de faire pareillement et de marcher à la teste  
« de ceux de Wervicq, disant que j'aurois marché à la tes-  
« te de ceux d'Oosthove et l'aïant offert que je ne porte-  
« rois ma verge de justice sur la juridiction de Wervicq  
« mais seulement sur celle d'Oosthove pourveu qu'il  
« porta la sienne sous la juridiction de Wervicq et non  
« pas sous Oosthove, ledit sieur Lesoing m'a répondu  
« qu'il entendoit de marcher seul au milieu des deux  
« lignes et non à la teste de ceux de Wervicq et Lacroix  
« dont il est bailli et qu'il prétendoit de porter sa  
« verge de justice levée partout sans distinction de ju-  
« ridiction, a quoy répondant j'ai dis que pour ne porter  
« préjudice au seigneur ni a mon office je ferois en cet

« égard tout ainsy qu'il auroit fait, prétendant et  
« persistant de jouir des rangs, honneurs, droits et  
« prééminences comme mes prédécesseurs en avoient  
« jouis et en jouir ensuite de quoy la procession  
« estant arrangé ledit jour et aiant apperçu que  
« ledit s<sup>r</sup> Lesoing prennoit rang au milieu de Wer-  
« vicq et Oosthove je me suis mis pareillement au milieu  
« le laissant cependant à ma droite et n'ayant seu-  
« lement que mon flambeau en ma main puisque nous  
« estions pour lors sous la juridiction de Wervicq,  
« et que je voulois tenir à mon offre que je lui  
« avois fait de ne porter ma verge de justice sous  
« sa juridiction s'il ne porteroit la sienne sous ma  
« dépendance, sur quoy ledit s<sup>r</sup> Lesoing m'aïant re-  
« quis à haute voix en présence des Loys respectives  
« de me retirer et de lui dire en quelle qualité je  
« prétendois avoir ledit rang, je lui ai paraillement  
« répondu à haute et intelligible voix qu'en qualité  
« de bailli d'Oosthove je prétendois avoir part et  
« rang égal à lui, sauf que je lui cédasse la droite  
« suivant ce qu'il estoit pratiqué d'ancienneté en sem-  
« blables occurences, disant en outre que s'il vouloit se  
« retirer à la teste de la ligne de ceux de Wervicq et La-  
« croix je me retire à la teste de ceux d'Oostove alors qu'il  
« avoit été observé d'ancienneté comme dit est, et conti-  
« nuant ainsi la ditte procession en étant arrivé dans la rue  
« du moulin vis-à-vis de la maison Pierre Jean Mahieu sous  
« la juridiction d'Oosthove pour lors j'ai pris ma verge  
« de justice et dit audit s<sup>r</sup> Lesoing que nous estions  
« sous la ditte juridiction et lui ai demandé à haute  
« voix s'il vouloit abaisser sa verge de justice ou s'il  
« prétendoit de la porter levée par ma ditte juridic-  
« tion à quoy il m'a répondu qu'en sa qualité de bailli  
« de Wervicq il prétendoit de la porter partout sans

« envisager aucune juridiction sur quoy j'ai protesté  
« à sa charge de non préjudice au seigneur ni a mon  
« office et de plus que s'il persistoit et continuoit de  
« porter la ditte verge de justice sous ma juridiction  
« je protestois de porter la mienne paraillement par-  
« tout le tour de la procession sans distinction comme  
« il avait été usité d'ancienneté, et aiant la dessus porté  
« ma ditte verge par toutte ma juridiction et voiant que  
« ledit sieur Lesoing portoît paraillement la sienne  
« sans la vouloir abaisser, et estant ainsi arrivez à la place  
« de St Martin ou la juridiction de Wervicq recommence,  
« ledit Lesoing m'ayant requis d'abaisser ma dite  
« verge de justice, je luy ai répondu que je persistois  
« parmi les offres et protestations que je lui avoit fait  
« auparavant et comme il n'avoit pas voulu abaisser  
« sa verge sous Oosthove je ne l'abaisserois pas non  
« plus sous Wervicq, et je l'ai ainssi porté levée jus-  
« qu'au cimetièrre comme de coutume en vertu de ma  
« protestation susdite (1). »

---

### Protestation de LeSoing, Baillide Wervicq

« L'an mil sept cent quarante deux.

« Le vingt quatre may qui estait le jour de la  
« grande feste de Dieu, je soussigné Louis Hippolyte

---

(1) — De nos archives particulières.

« Bernard Le Soing bailli de la ville et territoire de  
« Wervicq appendance et dépendance, et des sei-  
« gneuries de Lormier, Lacroix etc. aiant apperçu que  
« le sieur Joseph Col, bailly de la seigneurie d'Oost-  
« hove s'étoit avancé de prendre pas égal avecq moy  
« après le vénérable, dans la procession solennel qui  
« s'est fait ledit jour comme d'ancienneté, contre les  
« droits et prééminences du soussignez qui a seul le  
« droit de posséder le rang honorifique en sa ditte qualitez  
« comme représentant le seigneur qui at acquis tout ses  
« droits et places en rang honorificq telles qu'appar-  
« tient au Souverain à titre d'engagère, ay requis ledit  
« Col de se retirer incessamment luy dissant que ce n'es-  
« toit point son rang et qu'il pouvoit prendre le rang  
« qui s'y compose, a quoy faisant refus par sa non  
« obéissance et continuoit le dit pas malgré les ordres  
« avandit, je l'ay requis à haute voix de me dire en  
« quel qualité il prétendoit avoir ledit rang sur quoy  
« il m'a repondu qu'il prétendoit et soutenoit avoir  
« ce droit en sa ditte qualitez de bailly d'Oosthove  
« et pour prévenir les schandales en la ditte proces-  
« sion par des voyes de fait juy protesté a sa char-  
« ge de non préjudice au seigneur, au souverain,  
« et a mon office, et de tout dépens dommage et  
« intérêt souffert et a souffrir par son entreprise,  
« continuant la ditte procession avecq ma verge de  
« justice comme de coutume, et étant venu dans la  
« rue du moulin vis-à-vis de la maison de Baptiste  
« Mahieu, ledit sieur Col a eut la témérité de me dire  
« que nous estions sur la juridiction dudit Oosthove  
« et qu'il me requéroit d'abaisser incessamment la dit-  
« te verge, quoy que je luy avoit annoncé ma quali-  
« téz qu'il n'a pu ignorer et qu'en ma ditte qualitez  
« j'estois en droit de la porter dans tout les proces-

« sions solennels ainsy que mes prédécesseurs ont  
« toujours fait comme chef officier de la ditte ville  
« et en cette qualité représentant ledit seigneur, qui  
« seul représente le souverain sans envisager aucun-  
» ne juridiction subalterne, et ay protesté de nou-  
« veau à sa charge de tous dépens dommages et  
« intérêts et de non préjudice comme dessus à cause  
« desdits excès troubles et schandales et ay continué  
« de porter la verge à l'ordinaire nonobstant les  
« dits oppositions et finalement estants venu sur la  
« place de Saint Martin, sur la juridiction de la ditte  
« ville, sur ce que le dit Col continuez de parler sa  
« verge je l'ay requis de la baisser incessamment lui  
« déclarant que nous estions sur la juridiction de  
« la mesme et qu'il n'avait aucun droit d'y porter la  
« verge, a quoy il m'a répondu qu'il ne vouloit pas  
« l'abbaisser ce qui m'a obligé de luy demander en  
« quel qualitez et avec quel droit il prétendoit por-  
« ter sa verge sur la juridiction de Wervicq, sur  
« quoi il m'a répondu qu'il prétendoit porter la ditte  
« verge sur le territoire et dépendance dudit Wer-  
« vicq par rapport que j'avais porté la mienne sous  
« la juridiction d'Oosthove, ce qui m'a aussy obligez  
« pour prévenir aux schandals dans la ditte procession  
« par voye de fait, de protester a sa charge en  
« troisième lieu de tous dépens domage et intérêt souf-  
« fert et a souffrir et de non préjudice a mondit  
« seigneur au souverain ni à moy mesme en ma ditte  
« qualité. En foy de quoy juy dressez et signé ces  
« présentes, jointement le sieur Pierre-François Parret  
« Bougmestre et le sieur Boniface Willaert premier éche-  
« vin de cette ville pris pour témoins pour servir et  
« valoir comme de rayson et aussy qu'en justice ap-

« partiendra ce jour mois et an que dessus (1).

Signé : B. Willaert, B. Le Soing, P.-F. Parret.

« Les significations denonciations et protestations  
« cy devant ont été faites audit sieur Col le 19 d'Août  
« 1742 par le soussigné Descant ».

Un autre singulier conflit surgit, en 1751, entre le magistrat d'Oosthove et celui de Wervicq à propos des flambeaux servant aux processions.

Nous en donnons le procès-verbal, ci-après :

« L'an mille sept cens cinquante et un, le quinze  
d'Août estant la fête de l'assomption de la S<sup>te</sup> Vierge  
« auquel jour on fait ordinairement en la ville de  
« Wervick une procession solennelle à l'honneur de  
Dieu et de la S<sup>te</sup> Vierge comme d'ancienneté immé-  
« diatement avant le salut de l'église paroissiale  
« dans laquelle procession tout comme dans toutes  
« les autres qui l'on fait, le magistrat de Wervick et  
« Croix, et celui d'Oosthove audit Wervick marchent  
« en corps derrière le vénérable scavoir le dit ma-  
« gistrat de Wervick et Croix à la droite et celui  
« d'Oosthove à gauche portant de flambeaux allumés  
« à la main qui leur sont distribués par le messenger  
« dudit Wervick. Croix et Oosthove immédiatement  
« avant la sortie des processions au dépens de la

---

(1) — De nos archives particulières.

« communauté dudit Wervick, Croix et Oosthove com-  
« me cela a de tout temps été pratiqué et observé  
« sans le moindre trouble ou empeschement Nous  
« Soussignés Bailly, Bourgmestre et Echevins dudit  
« Oosthove nous sommes transportés vers les trois  
« heures de l'après-midy quelque peu de temps avant  
« le commencement de la susdite procession dans la  
« ditte église paroissiale où estans nous avons pris  
« notre séance ordinaire en corps dans notre bancq  
« eschevinal qui se trouve placé vis-à-vis du magis-  
« trat de Wervick et Croix dans le chœur de l'avant  
« dite église comme d'ancienneté pour ensuite pren-  
« dre notre rang dans la ditte pocession à l'accoutumée  
« et y estant pendant qu'on apprettoit le nécessaire  
« pour la ditte procession, nous avons remarqué que  
« dans le bancq ordinaire aux flambeaux pour le  
« magistrat de Wervick et Croix on avoit mis et  
« allumé tous les flambeaux neufs et dans celui du  
« magistrat d'Oosthove tous les bouts de flambeaux,  
« or comme de tous temps immémorial il avoit été  
« pratiqué et usité que les flambeaux destinés pour  
« lesdits deux corps de magistrature estoient égaux  
« et que lorsqu'on apprettoit et distribuoit à l'un corps  
« de flambeaux nouveaux on en apprettoit et distri-  
« buoit de semblables nouveaux à l'autre corps et  
« qu'il estoit et a toujours été d'usage que lors que  
« les entrepreneurs de la fourniture desdits flambeaux  
« estoient et avoient esté averti de par les magis-  
« trats de Wervick et Croix de faire et fournir des  
« flambeaux nouveaux il en avoient et ont toujours  
« fournis de flambeaux égaux ou nouveaux pour l'un  
« et l'autre corps de magistrature indifféremment sans  
« que le magistrat d'Oosthove ait une fois du prendre  
« la paine d'en faire faire la moindre averstance aux



« dits entrepreneurs, nous avons pour ne point lais-  
« ser introduire de nouveautés contraires a ce qui  
« avoit toujours été observé et ne laisser porter  
« préjudice aux droits accoutumés de la Dame du-  
« dit Oosthove et a nous mesmes nous avons par  
« le messenger des dits deux corps Pierre Jacques Van-  
« damme qui avait arrangé et allumé les avandits flam-  
« beaux fait demander au magistrat de Wervick et Croix  
« dans l'intervalle susdit pour quelle raison cette  
« nouveauté se faisoit pourquoi tous les nouveaux  
« flambeaux se trouvoient rangés dans le bancq des-  
« tiné pour eux et pour quoi il n'y avoit point de  
« semblables aux nouveaux flambeaux arrangés dans  
« le bancq qui estoit du cotté des soussignés et des-  
« tinés pour nous comme il avoit auparavant toujours  
« esté usité, sur quoi le dit magistrat, du moins deux  
« ou trois de leur corps avoient fait répondre par  
« ledit messenger qu'il n'y avoit point de nouveaux  
« flambeaux fait pour nous a quoy nous avons fait  
« répliquer par le même messenger que si cela estoit  
« que l'on requeroit que les dits nouveaux flambeaux  
« auroient estés partagés proportionnellement entre  
« les dits deux corps de façon que l'un et l'autre  
« corps auroient de nouveaux flambeaux et de bouts  
« de flambeaux jusques a ce quil y auroit eu assé  
« de nouveaux flambeaux pour la généralité des dits  
« deux corps comme cela avoit esté en semblables  
« accurrences a effet de ne porter préjudice a l'un ou  
« l'autre corps, et que si ledit magistrat ne vouloit  
« y condescendre que nous protestions a leur char-  
« ge de trouble et que nous n'aurions point accepté les  
« dits bouts de flambeaux mais que nous aurions marché  
« dans laditte procession sur notre rang ordinaire

« sans flambeaux a quoy ledit magistrat aiant donné  
« pour reponse par ledit messenger qu'ils ne vouloient  
« point cela et que si nous ne voulions pas prendre  
« les dits bouts de flambeaux que nous pouvions  
« marcher sans a la procession, sur quoi nous n'aiant pas  
« jugé convenable d'accepter les mesmes bouts et la  
« procession s'étant arrangée nous avons, pour ne point  
« laisser préjudicer laditte Dame d'Oosthove ni nous  
« mesmes, pris notre rang ordinaire dans laditte por-  
« cession et esté contrains de marcher sans flambeaux  
« en la mesme procession comme effectivement nous  
« nous avons fait a la vue de tout le monde, tant  
« dans l'église que par tout le tour de la mesme  
« procession, nous trouvans ainsi comme exposés a  
« la raillerie d'un chacun par la nouveauté occasion-  
« née par ledit magistrat de Wervick et Croix, il est  
« vrai que cette nouveauté n'a pas été gouttée  
« et approuvée par tout le corps dudit  
« magistrat de Wervick puisque les sieurs  
« Nollet, Taillieu et van Elslande se trouvoient lors  
« absents ou par nécessité ou dans d'autres vues, et  
« que les sieurs Fauvel et Pardoën voyant avec in-  
« dignation cette nouveauté et trouble se sont reti-  
« rées le premier chez lui et le dernier dans la  
« troupe du peuple qui suivoit les magistrats derrière  
« le vénérable, aprez par lui, avoir remis le flam-  
« beau que le messenger lui avoit donné de manière  
« qu'il n'y restoit dans l'avanditte procession en rang  
« de magistrat que les sieurs Lesoing Bailly, Willaert  
« Bourgmestre, Parret, Vandamme et Tiberghen Eche-  
« vins dudit Wervick et Croix, la procession ainsi  
« achevée nous avons assemblé en la maison de  
« ville ou estant avons pour d'autant mieu être in-

« formé de la cause de cette nouveauté et qui  
« l'avoit occasionnée, député deux commissaires de  
« notre corps scavoir le Sr Augustin Castelain et  
« Léonard Ghesquière pour se transporter chez le sr  
« Louis Frans Fauvarcq entrepreneur des cierges et  
« flambeaux pour les dits deux corps de magistrat et  
« y informer du fait, les quels commissaires s'y estans  
« rendus ont a leur retour fait rapport que parlant  
« a la personne dudit Fauvarcq ils luy avoient de-  
« mander par quel motif il n'avoit pas a l'ordinaire  
« fait et fourni de nouveaux flambeaux pour le ma-  
« gistrat d'Oosthove tont comme il en avoit fait et  
« fourni le même jour pour le magistrat de Wervick  
« et Croix, a quoy ledit Fauvarcq leur avoit répon-  
« du que passez quelques jours il avoit été appelé  
« de par ledit magistrat de Wervick, et s'y estant  
« rendu ils avoient en sa présence compté et supputé  
« les personnes qui formoient leurs corps de magis-  
« trat, et qu'ils le trouvoient monté a douze per-  
« sonnes en y comprenant le receveur, sur quoy ils lui  
« avoient ordonné de ne faire et fournir d'avan-  
« tage de flambeaux que douze, que cestoit par rap-  
« port a cela qu'il n'avoit point fourni au dessus de  
« douze nouveaux flambeaux pour l'avanditte procession  
« et que pour quant a lui il auroit souhaité de four-  
« nir plustot vingt flambeaux que douze (!), après  
« quoi les dits commissaires lui aiant demandée si  
« les ordres qu'il avoit eu dudit magistrat antérieu-  
« rement avoient estes semblables il avoit répondu que  
« non, et que autres fois on lui avoit ordonné de  
« fournir vingt nouveaux flambeaux comme il avoit  
« exécuté... Ainsi fait en notre ditte assemblée le jour

« mois et an que dessus. (1)

---

« Le 18 août le notaire Joseph Vandermersch s'est  
« transporté au domicile de Louis Hippolyte Iesoing  
« et Josse Willaert, respectivement Bailli et Bourg-  
« mestre de la ville et territoire de Wervicq Nord,  
« en vertu d'un mandat et à la requête de M. le  
« Bailli, Bourgmestre et Échevins d'Oosthove, et leur  
« a donné lecture de son mandat. Ils répondent que  
« la chose regarde le Collège qu'ils feront assem-  
« bler. En assemblée ils répondent qu'il leur avoit  
« esté défendu par le seigneur commissaire de sa ma-  
« jesté l'Impératrice Reine, à l'audition et coulements  
« des comptes de la ville pour l'année 1748, le 4 Juin,  
« de ne rapporter à l'avenir aucune dépense des flam-  
« beaux à peine de radiation. — Ils ne s'opposent pas  
« que les dittes gens fassent faire et ordonner des  
« flambeaux (!) ; mais à leur frais, et non au dépens  
« du public, qu'au surplus ledit magistrat s'est expli-  
« qué sur cette chose par pure courtoisie sans y é-  
« tre obligé, et qu'il prendra à l'avenir pour attentat  
« insultes et impertinences inventés à plaisir et en vue  
« de perpétrer scandales les agissements en ce genre  
« et qu'on agira en pareille rencontre comme de  
« raison (!) » (2).

---

(1) — Procès-verbal du bailli d'Oosthove. De nos archives particulières.

(2) — Réponse du Magistrat de Wervicq et kuere à un exploit du notaire Vandermersch. *(De nos archives particulières).*

A la suite du conflit de droit et prééminences à la procession du 24 Mai 1742, Messire Antoine van der Cruyse, seigneur de Wervicq, Lacroix et Lormier, fait supplique au Conseil de Flandre de faire comparaître devant le dit Conseil le sieur Col, bailli d'Oosthove, pour répondre de trouble de fait, et s'entendre condamner à payer de ce chef au demandeur la somme de 6000 florins de dommages et intérêts.

En conséquence de la dite supplique le bailli Col est assigné, par huissier, à comparaître devant le susdit Conseil de Flandre à Gand, le 11 Janvier 1743 (1).

Nous ignorons l'issue du procès.



---

(1) — De nos archives particulières.

## CHAPITRE VII

---

### La Dîme

Au commencement de la féodalité le numéraire était rare, presque nul ; on était forcé de faire les échanges en denrées pour les opérations commerciales, et il se fit que tout propriétaire fût obligé d'affermir ou d'arrenter ses terres à la condition de prélever une certaine quantité de gerbes, une portion des fruits ou d'autres redevances en nature (1).

De là la dîme ; mais elle existait avant la féodalité.

Il y avait la dîme laïque ou seigneuriale, et la dîme ecclésiastique, dont les membres du clergé jouissaient à cause de leur bénéfice. — Nous n'avons à nous occuper que de celle-ci (2).

---

(1) Coulon, hist. de Mouscron, T II, pag. 468.

(2) Des canonistes font remonter l'origine des dîmes ecclésiastiques à la loi de Moïse, qui, en effet, obligeait les Hébreux à consacrer la dixième partie des fruits de la terre à l'entretien du culte et de ses ministres. Cependant il est certain que dans les premiers temps du christianisme, les fidèles n'étaient tenus à aucune subvention envers l'Eglise, parce que les offrandes et les dons volontaires suffisaient à tous les besoins. Mais cette source de revenus ayant peu à peu

Par suite du droit de personnat les chanoines de St Pierre à Lille touchaient à Wervicq les 2/3 de la dîme ecclésiastique. (Par contre ils devaient entretenir et restaurer l'église).

L'autre 1/3 revenait au curé.

Dans le principe la dîme ecclésiastique était établie sur le blé (corenthiende); plus tard elle fut étendue à d'autres récoltes, entre autres au tabac (toebacthiende). Mais on eut de la peine à décider les cultivateurs à les payer toutes. C'est ainsi qu'à Comines les dîmés déclaraient en 1668, qu'ils ne paieraient la dîme du tabac que lorsque les fermiers des localités voisines auraient satisfait à cette nouvelle taxe (1).

---

En 1678 les habitants de Wervicq sont condamnés par le Conseil de Flandre à payer la dîme du tabac

presque tari par suite de la diminution de la ferveur religieuse, le clergé engagea d'abord les fidèles à payer exactement le dixième de leurs revenus, ainsi que cela se pratiquait chez les Israélites; puis, les exhortations étant restées sans effet, il fut obligé d'avoir recours aux moyens coercitifs. C'est ainsi qu'en 585, le second concile de Mâcon menaça d'excommunication ceux qui refuseraient de payer la dîme. Mais la crainte des censures ecclésiastiques n'ayant pu encore triompher de la résistance des populations, l'autorité royale dut venir en aide à l'autorité spirituelle. Nous ordonnons, dit un capitulaire de Charlemagne, de l'an 789, «que tous, nobles hommes libres et lites, donnent aux églises et aux prêtres le dixième du produit de leurs terres et de leur travail». D'autres capitulaires, rendus par le même prince ainsi que par ses fils, renouvelèrent ces injonctions et la dîme finit par être exigée comme un impôt. C'est dans la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle que le payement de cette redevance devint général et obligatoire. La dîme fut supprimée par la convention nationale. (*Encyclopédie universelle par Dupinay de Vorepierre*).

(1) Certificat donné par les doyen et chanoines de l'église collégiale St Pierre à Comines, au curé de Wervicq, le 12 Nov. 1668. Archives de l'église de Wervicq. — Pièce publiée par *Fragments* — Nov. 1888-pag. 223. —

De cette pièce il ressort qu'alors on plantait à Wervicq 20 fois plus de tabac qu'à Comines où cette plantation n'avait été introduite que depuis 5 ou 6 ans.

aux chanoines de St Pierre à Lille, soit que le tabac ait été planté dans la ville, dans les jardins, dans les petites cultures (ghebrocken bogaerden) ou dans d'autres terres. Cette dîme s'élevait à 3 plantes par cent, et pouvait être redimée en argent.

Ceci ressort d'un certificat donné par les bourgmestre et échevins de Wervicq, aux prévôt (proost) bourgmestre et échevins de la ville d'Harlebeke, le 22 août 1691 (1).

Les dîmes ecclésiastiques n'étaient pas touchées directement par le clergé. — Elles furent d'abord données à ferme et plus tard adjudgées publiquement par notaire, au plus offrant.

Nous avons le procès-verbal de l'adjudication de la dîme pastorale de Wervicq, pour l'année 1767.

Il contient des données intéressantes, pour quelques Wervicquois, sur la division de la paroisse par cantons ou branches de la dîme. — Nous en donnons un extrait ci-après :

## Dîmes pastorales de Wervicq

=====  
18 JUILLET 1767

« Conditions ensuite des quelles sieur et maître  
« Guil. Frans Devos, curé de cette ville et territoire

---

(1) Archives d'Harlebeke. Note communiquée par M. J. Ferrant, curé d'Harlebeke.



« donnera à rebail publicquement à la hauche en la  
« manière accoutumée la dixme novale de bled, seigle,  
« avoisne, febves, lins et autres avestures en grain  
« sujettes à la disme à luy appartenant en sa ditte  
« qualité en cette ville et territoire du nort et du  
« midy de la lys, scavoir cincq branches ou cantons  
« du cotté du nort et une branche ou canton du  
« cotté du midy de la Lys, ce pour la dépouille

1 7 6 7

« DU NORT DE LA LYS

« Premier Canton

« Nommé de KEURHOUCK

« Ce canton renferme toutes les terres sujettes à  
« la dixme novale d'entre le chemin nommé Helle-  
« straete (\*) et la montée ou rouissoir aux lins de  
« la veuve Constantin Cuvelier du cotté du levant, la  
« becque nommé Hansbeke séparant Wervick et  
« Comines du cotté du couchant, depuis la Lys jusqu'au  
« pont Van Suydt et d'entre la rivière la Lys du  
« midy et le chemin de Comines à Wervick et de  
« Wervick à Menin, nommé le haut chemin, du cotté du  
« nort, depuis le pont Van Suydt jusqu'à la ditte  
« Hellestraete.

---

(\*) Il ne faut pas traduire Hellestraete par rue d'Enfer, mais par rue van Elslande. Elle tient probablement son nom d'un Michel de la Helstraete, seigneur de ter Helst, Helslande, Elslande, qui, en 1268, fut bailli de la ville et de la châtellenie de Courtrai, et en 1282 fut bailli de la ville et de la châtellenie d'Ypres.

Sur le territoire de Wervicq il y avait des seigneuries ressortissant de l'une ou de l'autre de ces châtellenies.

« Adjugé à Pierre Vandelannoite f<sup>s</sup> de Joseph com-  
« me plus offrant et dernier enchérisseur pour la somme  
« de vingt-huit livres de gros un florin argent courant  
» selon les placards de sa Majesté l'Impératrice-  
« Reine Apostolique.

### « Deuxième Canton

« Nommé le Canton de BAS-FLANDRE

---

« Ce canton consiste en toutes les terres sujettes à  
« la dixme novale renfermé d'entre ledit chemin nom-  
« mé Hellestraetre et la montée ou rouissoir aux  
« lins de la veuve Constantin Cuvelier du cotté du  
« couchant, et la séparation de Wervick et Menin  
« du cotté du levant, la rivière la Lys du cotté du  
« midy, et le haut chemin de Wervick à Menin  
« du cotté du nort.

« Adjugé à Joseph Cathens f<sup>s</sup> de feu André com-  
« me plus offrant et dernier enchérisseur pour la  
« somme de onze livres de gros et demi flandres,  
« argent courant.

### « Troisième Canton

« Nommé le Canton de GHELUWE

---

« Ce canton consiste en toutes les terres sujettes à  
« la dixme novale renfermé d'entre le haut chemin  
« de Wervick à Menin du côté du midy, le chemin

« de Wervick à Becelaere du cotté du couchant, de-  
« puis la maison du sieur Phle l'acon jusqu'au  
« canton nommé Noomkensthiende et les séparations  
« de Wervick Gheluwe et Menin du cotté du nort  
« et levant, la ditte Noomkensthiende toujours excluse.  
« Adjugé à Pierre Paul Delmaire comme plus offrant  
« et dernier enchérisseur pour la somme de dix-sept  
« livres gros quatre florins flandres, argent courant.

### « Quatrième Canton

« Nommé le Canton de Nord West ou de  
« COMINES - TEN BRIELEN

---

« Ce canton consiste en toutes les terres sujettes  
« à la dixme novale renfermé d'entre le chemin de  
« Wervick à Becelaere du cotté du levant, et la sépa-  
« ration de Comines et Wervick du cotté du couchant,  
« le haut chemin de Menin à Wervick et Comines du  
« cotté du midy, depuis la maison du sieur Phle  
« Facon jusqu'au pont Vansuydt et encore la ditte sé-  
« paration de Comines et Wervick et la ditte Noom-  
« kensthiende du cotté du nort, adjudgé à Bruno  
« Bonneel comme plus offrant et dernier enchérisseur  
« pour la somme de dix-huit livres de gros flandres  
« argent courant.

### « Cinquième Canton

« Nommé NOOMKENSTHIENDE

---

« Ce canton consiste en toutes les terres sujettes  
« à la dixme novale qui s'étendent dans la dixme

« de Cassel (\*) au nort du moulin nommé Clytmeu-  
« len, le tout ainsi et de la manière que ce dit  
« canton a ci devant annuellement été affermé et  
« dernièrement receuilli par Jean Bap<sup>te</sup> Ghesquièrre.

« Adjugé à Charles Van der Marlière f<sup>s</sup> de Nicolas  
« comme plus offrant et dernier enchérissseur pour  
« la somme de vingt-deux livres de gros flandres,  
« argent courant selon les placards de sa Majesté.

---

(\*) — Les chanoines de S. Pierre à Cassel avaient des dîmes sur des terres sises sur le territoire de Wervicq. Ces terres étaient enclavées dans celles de la dime de la paroisse de Wervicq. Il s'agit ci-dessus des dîmes appartenant à la paroisse.

---

La Collégiale S. Pierre à Cassel avait deux parts de dîmes (dites de Cassel) à cueillir dans la châtellenie de Courtrai. De ces dîmes dont le détail serait trop long à énumérer nous ne citerons que celles qui se levaient dans les communes de Thielt, Wynghene, Ruyslede, Morseele, Gulleghem, Winckel S. Eloi, Iseghem, Lendelede, Bisseghem, Heule, Zulte, Zwevezeele, Menin, Comines, Gheluvelt, Wervicq, Gheluwe, Dadizeele, Zweveghem et Neuve-Eglise. Ces dîmes atteignirent en 1787 une moyenne annuelle de 1176 livres gros, 9 escalins, 10 deniers. C'était certainement un assez joli revenu mais il est à remarquer toutefois que de cette somme il fallait retrancher 404 livres gros, 6 escalins, 3 deniers, dont le montant était destiné aux portions congrues et aux réparations des églises et presbytères.

(Annales du Comité flamand de France, T. XIX, page 12.)

---

Le droit du chapitre de Cassel dérivait de l'acte de sa fondation, en 1085, par Robert le Frison, qui lui donna les deux tiers de la dime des terres défrichées depuis son avènement, ou qui le seraient après, dans les trois châtellenies de Saint Omer, de Cassel et de Courtrai.

(Messiaen, *hist. de Comines*, T. III, pag. 47.)

---

De la dime de Cassel, située sur le territoire de Wervicq et sur celui de Comines, les chanoines de S. Pierre à Cassel avaient les 6 gerbes et l'évêque de Tournai les 3 autres. (De nos archives particulières.)

## « Sixième Canton

« Ou Canton du MIDY de la RIVIÈRE

« Ce canton consiste en toutes les terres sujettes  
« à la dixme novale du midy de la Lys, le tout ainsi  
« et de la manière que ce dit canton a été derniè-  
« rement recueilli par Gill. Becquart.

« Adjugé à Jean Baptiste Ducarinois f<sup>s</sup> de feu Louis  
« comme plus offrant et dernier enchérisseur pour la  
« somme de trente-six livres de gros flandres argent  
« au cours de Lille. (1) »



Vers 1263, des contestations pour la perception des dîmes novales ayant surgi entre les doyen et chapitre de Saint Pierre à Lille, les curés de Wervicq, de Gheluwe, de Heule et de Machelen, d'une part, et les doyen et chapitre de S. Pierre de Cassel, d'autre part, les parties choisirent d'un commun accord pour arbitres Jean de Bruges, chanoine de S. Pierre à Lille, et Lambert, chanoine de l'église de S. Pierre à Cassel.

Voici leur sentence arbitrale :

---

(1) — De nos archives particulières.

## D L X I

27 Juin 1263. (\*)

(Du latin) — « A tous ceux qui liront les présentes lettres, Jean de Bruges, chanoine de saint Pierre à Lille, et Lambert, dit Marse, chanoine de l'église de Cassel, salut dans le Seigneur.

Nous mandons à tous qu'un sujet de contestation ayant surgi entre les vénérables hommes le doyen et le chapitre de saint Pierre à Lille et les prêtres paroissiaux de Wervi, de Ghelue, d'Heule et de Machelen, d'une part, au sujet des dîmes noales qui existent en déans les limites des dites paroisses, et le doyen et le chapitre de saint Pierre de Cassel d'autre part ; qu'enfin, après multiples négociations, les parties susdites nous ont choisi et constitué pour arbitres pour traiter, régler ou arranger amicalement 'treneux la question des dîmes susdites, promettant d'accepter définitivement tout ce que nous aurions décidé dans l'affaire en cause. Quant à nous, après avoir entendu les propositions et réclamations de part et d'autre et en avoir délibéré, nous avons, pour le bien de la paix, jugé devoir décider que le susdit ou les susdits doyens du chapitre de Cassel conserveront dans les paroisses susdites la perception intégrale des deux parts de dîmes noales qu'ils avaient tenues jusqu'en l'an du Seigneur mil-deux cent-quarante. Pour le cas où les dîmes que tenaient les susdits Casselois moyennant un cens annuel de deniers, ou d'avoine pouvaient être d'une façon ou d'autre ré-

---

(\*) — Nous avons dit pag. 103 ce qu'était la dîme de Cassel. C'est pour aider à la compréhension de la pièce ci-dessus que nous avons interverti son ordre d'insertion.

voquées au profit de l'église de Cassel par n'importe qui dans les dites paroisses, ou bien pour le cas où les cens prédits augmentent, l'ancien cens que les susdits Casselois ont coutume de recevoir restant sauf, nous ajoutons que le surplus sera divisé en deux parts égales dont les Casselois percevront l'une, les Lillois et les prêtres susdits l'autre en la partageant entr'eux comme bon leur semblera.

Quant aux dîmes noales qui, à partir du temps précité, ont été ou seront perçues en déans les limites desdites paroisses, nous décidons qu'il doit en être fait deux parts égales dont les Casselois percevront l'une, les Lillois susdits avec les prêtres susdits l'autre.

Au sujet des frais qu'occasionneront les dites dîmes, soit en les recueillant, soit en litigeant contre n'importe qui ou de tout autre façon, nous décidons aussi que chacun est tenu de contribuer selon l'importance de sa part.

Que s'il arrivait qu'un doute s'élève entre les parties susdites au sujet des présentes dispositions ou à cause d'elles, nous nous réservons le droit de les interpréter.

Nous décidons aussi que les deux parties se livreront mutuellement des lettres patentes munies de leur sceau contenant au long et au large la présente règlementation et dans lesquelles ils professent qu'ils observent et continueront d'observer inviolablement cette règlementation, qu'ils resteront d'accord contre ceux qui violeraient leurs droits au sujet de la révocation et de la fidèle conservation des dites dîmes.

Et comme les prêtres susdits n'ont pas de sceau authentique nous ordonnons qu'ils prennent soin d'apposer en signe de leur assentiment le sceau de la Cour de Tournai encore avant la fête de Saint Pierre

aux Liens qui approche. En foi de quoi nous avons  
jugé devoir apposer aux présentes lettres nos sceaux.  
Fait l'an du Seigneur mil-deux cent-soixante-trois  
le mercredi après la Nativité de S. Jean-Baptiste.

DLII

9 Juillet 1263

Par devant l'official de Tournai, les curés de Wer-  
vi, de Ghelue et de Machelen, acceptent la sentence  
arbitrale ci-dessus (n° DLXI). (1) »

Téléchargé sur [www.lillechatellenie.fr](http://www.lillechatellenie.fr)

---

(1) — Cartulaire de S<sup>t</sup> Pierre à Lille, par Hautcœur.



## CHAPITRE VIII

### Les Curés de Wervicq

---

D'un manuscrit de Pierre Augustin Vandamme, (que Monsieur E. Huys, l'auteur de la remarquable «*Gheschiedenis van Gheluwe*», a eu l'obligeance de nous communiquer), nous avons copié la liste des curés de Wervicq. Nous la donnons ci-après :

---

« Liste des Curés  
« de cette Ville de Wervicq  
« tirée pour une part du registre de la Confrérie de Saint Georges,  
« Par Pierre Augustin Vandamme. (\*)

---

(\*)—Pierre Augustin Vandamme, né à Wervicq, historien, et poète à ses heures, devint aveugle dans sa vieillesse, et mourut à l'hospice de Wervicq en 1835 (Voir à l'annexe). De son manuscrit nous avons

(Du Flamand.) — Année 1469 était curé, nommé alors « *prochie pape* », Jacques Balin, lequel selon le dit « registre de l'année 1453, étant prêtre, y est connu « comme confrère.

copié la susdite liste de curés, ainsi que des vers qui évidemment sont de lui :

LOF VAN WERVICK

« Noyt en konde ick Wervick schoon  
 « Sien klemmen tot een hooger troon  
 « Als te wesen aengenaem,  
 « ... ildt en fray en wel gesteldt,  
 « In de midden van t'schoon velt.  
 « Twaer dat Mars door t'bloedig sweirt  
 « Myne borgers had verteirt,  
 « En de reuwer in de pest  
 « Had doen sterven dat was best,  
 « Mulciber oock door zyn vier  
 « Had verbrandt al dat was hier.

Et encore,

« Gelyk dat Troyen was in glans en eer geresen  
 « Was Wervick eerst mael van ider een gepresen  
 « Door haeren edeldom, nu Troyen is te niet  
 « Soo ist aen Wervick het zelve geschiet. »

La poésie n'eut pas de don d'enrichir les poètes wervicquois, car ceux que nous connaissons moururent pauvres, à l'exception du notaire Francis Blicck, (qui comme poète surpassa les autres de cent coudées.)

Verhaest, autre poète wervicquois, n'était pas riche non plus. Qu'on en juge :

« Lestmael was ik by gevalle  
 « T'Yper op de fest by d'Halle  
 « By een zekeren Verhaest,  
 « Dezen stelde my verbaest :  
 « Hy schreef digten in vier talen  
 « Nog moest hy gaen stuyten halen.  
 « t'Was den wysten van het ryk  
 « Slootemaker te Wervick.

(Extrait d'une satire de Nicolas Posture. An 1762.)

Il y montre le triste sort qui attend la plupart des poète de son espèce.

Ce Nicolas Posture était un ouvrier de Popringhe.

« Dès l'année 1438 Monsieur Joseph Witbroodt, prêtre, est connu par le même registre comme confrère.

« En 1486 il y est désigné comme curé de Wervicq.

« L'année 1480, le sieur Martin Ghesquière, prêtre, est connu par le même registre comme confrère.

« En 1503 il est désigné comme *Roi* et ensuite comme *Doyen* de la dite confrérie.

« En 1507 il y est désigné comme curé de Wervicq. L'année 1511 ledit sieur Ghesquière est porté comme curé titulaire (*ervachtig prochie paps*) (\*). Alors il

---

Le vénérable curé qui l'assistait dans ses derniers moments crut devoir faire observer au moribond que les rimes ne sont pas toujours de circonstance.

Vous serez donc toujours le même jusqu'à la fin, lui dit-il.

— Hélas ! Monsieur le curé que voulez-vous, répartit le poète,

« Posture

« Is altyd Posture,

« En by een uere

« Is er een kruys bij zyn duere, »

(Annales du Comité flamand de France. T. XIX. page 12.)

C'est du poète Verhaest, chanté par Posture, et de sa misère, qu'il est question sans doute dans cette inepte chanson que, comme nous, tous les vieux wervicquois dans leur jeunesse ont entendu chanter ici :

...« à nhuisetje mé a gatje	} sur un ton larmoyant, lentement.
« gestop mé blauw papir.	
« Verhaes,	} Ceci chanté très-vite en saccadant
« a bolletje kaes,	
« a snetje broo	
« Verhaes is doo.	

(\*) Anciennement on distinguait entre le curé propriétaire, titulaire de la cure (*erfachtich pasteur*), et le curé délégué (*stede houder*), que le curé titulaire pouvait nommer, pour administrer sa cure, sous participation pour une part déterminée dans les revenus inhérents à sa charge.

« y avait encore 14 autres prêtres connus par ledit  
« registre comme confrères, tous en vie.

4

« L'année 1513 le sieur Jacques Descamps est porté  
« au même registre comme confrère de la dite con-  
« frérie et comme curé de Wervicq.

« En ce temps 12 autres prêtres, en vie, sont men-  
« tionnés comme confrères.

5

« L'année 1553 était curé M. Hiéronimus Wale.

6

« L'année 1563 était curé M. Pierre de Graeve.

7

« L'année 1588 était curé M. Jacques de Vos.

8

« L'année 1601 était curé M. Jacques Abale, (lisez  
« Jacques van den Abeele,) auparavant curé à Gheluwe.

9

« L'année 1605 était curé M. Jean Mallapart.

10

« L'année 1612 était curé M. René, qui est devenu  
« évêque d'Anvers (lisez Gaspard Némus.) (1)

---

(1) — Gaspard Némus, évêque d'Anvers, assista, le 28 Octobre 1635, dans l'église de Notre-Dame du Sablon à Bruxelles, comme assistant-officiant, au sacre de Jansénus, évêque d'Ypres. (Ypiana, Vandennpreboom. T. 6, pag. 26.)

11

« L'année 1618 ( lisez 1638 ) était curé M. Adrien  
« Van den Bulcke.

12

« L'année 1643 était curé M. Charles Crombeen.

13

« L'année 1662 était curé M. Arnould de Bay et  
« confrère de la même confrérie.

14

« Le 26 Octobre 1674 était curé et doyen de la  
« chrétienté de Wervicq et du district, sieur et maître  
« Juvet, lequel devint après président du séminaire  
« de Gand.

15

« L'année 1688 était curé M. Pierre van Eecke (\*).

---

Jansénius, par son travail « *Augustinus* », sur la grâce, créa le Jansénisme, qui déchaîna tant de tempêtes dans le monde catholique.

Tout son système se réduit à ce point capital :

Que depuis la chute d'Adam, le plaisir est l'unique ressort qui remue le cœur de l'homme ; que ce plaisir est méritoire quand il vient, et invincible quand il est venu. Si ce plaisir est céleste il porte à la vertu s'il est terrestre, il détermine au vice et la volonté se trouve nécessairement entraînée par celui qui est actuellement le plus fort. Ainsi l'homme fait invinciblement, quoique volontairement, le bien ou le mal selon qu'il est dominé par la grâce ou la cupidité. De là il s'ensuit qu'il y a certains commandements impossibles, non seulement aux infidèles, aux aveugles, aux endurcis, mais aux fidèles et aux justes, malgré leur volonté et leurs efforts, selon les forces qu'ils ont, et que la grâce, qui peut rendre ces commandements possibles, leur manque.

L'ouvrage fut condamné par le pape Urbain VIII, en 1642.

La Sorbonne censura 3 propositions extraites de l'*Augustinus*.

Innocent X les condamna en 1653 et Alexandre VIII en 1656, de même que Clément XI en 1705. (de Feller, dict. Historique.)

(\*) « En 1713 il y eut un conflit, entre M. Van Eecke et le couvent

« L'année 1727 était curé de Wervicq et puis doyen  
« de la chrétienté M. Pierre Warlop (\*\*).

« L'année 1764 est devenu curé M. Bernard Huys,  
« neveu dudit Warlop, par permutation de la cure de  
« Wervicq que le dit Monsieur Warlop lui a cédée  
« pour celle d'Oyghem, du consentement de Son  
« Eminence l'Évêque de Tournai, lequel Monsieur Huys  
« est venu à décéder la même année (sic), « *is konnen*  
« *te overlyden.* »

---

des Sœurs Grises à Wervicq, à propos de sépulture :

« L'an 1713, le 17 Septembre, Jeanne Delobel, mère d'Hypolite  
« Ghesquière, bourgeois de Wervicq, avait choisi sa sépulture dans  
« l'église des Religieuses de St François, dites Sœurs Grises.

« M. Pierre Van Hecke pasteur de ce lieu le refusa (sic).

« En sorte que le père confesseur Bonaventure Lengrand envoya  
« un exprès au Grand Vicair de Tournai pour ordonner là dessus (sic).

« Et le dit curé envoya en même temps un exprès pour agir con-  
« tre (sic).

« La résolution et ordonnance de Monsieur de la Brassardière,  
« Grand Vicair, fut que, par la coutume universelle du diocèse, il  
« n'appartenait pas au curé d'empêcher telle sépulture.

« Ainsi la dite Delobel fut enterrée dans l'église chapelle des Sœurs  
« Grises à Wervicq par ordonnance du Grand Vicair, et défense fut  
« faite au curé de s'y opposer dans la suite. »

(De nos archives particulières.)

(\*\*) « L'an 1748, le 5 juillet, fut enterrée dans l'église de nos religi-  
« euses de Saint François dites Sœurs Grises à Wervicq Marie Eli-  
« sabeth Ducplombierz petite fille de près de 9 ans, native de Tourcoing  
« morte dans le couvent étant pensionnaire, le 29 juin 1748. On a  
« chanté pour elle une messe solennelle des Anges, mais avant de  
« faire l'enterrement on a reconnu (sic) M. Pierre Warlop curé de la  
« Ville et doyen de la chrétienté pour obvier à toute difficulté, lequel  
« curé a été content pourvu que l'on paya cinq schalins (*escalins*) pour  
« la fosse à celui qui la faisait à la paroisse, 10 patards aux prêtres  
« pour l'enterrement. La messe fut célébrée par moi en présence de  
« son père, sa mère et autres. Père Archange Vanhocche, Confesseur. »

(Mémoires des Religieuses du Couvent des Sœurs Grises, à Wervicq).

« L'année 1764 est devenu curé, en vertu du privilège de l'Université de Louvain, Monsieur Guillaume François Alexis Devos.

« L'année 1767 en vertu du même privilège, est devenu curé Monsieur Alexandre François Cocquyt.»  
 « (Pierre Augustin Vandamme, écrit à Wervicq le 4 février 1796).»

En dehors de la liste ci-dessus nous avons trouvé comme curés de Wervicq :

En 1448 — Olivier Bise (1).

Avant le 22 juin 1452 était curé de Wervicq maître Ghislain d'Esteenbouch ; à la date susdite il donna sa démission et fut remplacé par M. Jacques Balin sur la présentation des doyen et chanoines du chapitre de St Pierre à Lille (2).

En 1636 M. van Kesterick, doyen de la chrétienté. (\*)

En 1640 Jean Baptiste Dhaveloose fut nommé curé de Wervicq, en remplacement de M. Adrien Van den Bulcke.

Il n'accepta pas sa nomination et fut nommé la même année curé de Menin.

M. Adrien Van den Bulcke qui était curé de Wervicq, depuis 1638, fut maintenu dans cette cure par une

(1) — Note communiquée par Monsieur DePottere, secrétaire perpétuel de l'Académie Flamande.

(2) — Fragmenta, Septembre 1887 — n° 11, page 82.

(\*) — La peste sévissait à Menin en 1626 et en 1635 - 35, décimant les habitants. Le Magistrat fut forcé de faire construire un nouveau cimetière qui fut béni, le 30 Octobre 1636, par M. Kesterick, pasteur de Wervicq, doyen de la chrétienté, à la requête de l'évêque de Tournai. Le pasteur doyen reçut 12 livres parisis pour la Bénédiction.

(Rembry, *hist. de Menin*, T. II., page 363).

nouvelle nomination, le 23 juin 1640. Il mourut dans le courant de l'année 1641. Il était doyen de la chrétienté ainsi qu'il ressort du registre des naissances à Courtrai, sur lequel figure, le 5 juillet 1640, comme parrain, maître Adrien Van den Bulcke, curé de Wervicq et doyen de la chrétienté. (1).

---

En 1559, Philippe II, Roi d'Espagne et Comte de Flandre, obtint de S.S. Paul IV, une bulle pontificale portant érection de 14 nouveaux évêchés aux Pays-Bas, ajoutés aux quatre sièges y existants déjà.

L'ancien évêché de Tournai fut démembré et divisé en 8 doyennés :

Tournai, Lille, Helchin - Flamand, Helchin - Wallon, Seclin, Saint Amand, Courtrai et Wervicq.

---

## Liste des Doyens de Wervicq

de 1636 à 1801

---

(On remarquera que le titulaire du doyenné du district de Wervicq, n'était pas toujours le curé de Wervicq.)

---

Année - 1636 Kesterick, curé de Wervicq.

1640 Adrien Van den Bulcke, curé de Wervicq.

1674 Juvet, curé de Wervicq.

1677 J.-B. Davelooze, curé de S<sup>t</sup> Vaast à Menin.

1715 François Bruneel, » » » »

---

(1) — Note communiquée par Monsieur Slosse, curé de Rumbeke.



1716 — Jacques Mahieu, curé de Lauwe.

Après 1727 — Pierre Warlop, curé de Wervicq.

1772 — Tejans, curé de Weyelghem.

1778/1801 — Melchior Van den Eynde, curé de Wevelghem.

---

Nous pouvons encore ajouter François Coci (Decock), à la liste des curés de Wervicq. Il permuta, le 10 juin 1507, avec Martin ou Merlin Ghesquière, curé de la seconde portion de Comines.

*(Messiaen, hist. de Comines, T. III, p. 32, - D'après des lettres originales des archives de l'église de Wervicq.)*

---

Lorsqu'une cure était devenue vacante dans un diocèse, un concours était ouvert par l'Evêché pour l'obtention de l'emploi.

Ce concours préalable avait été prescrit par le Concile de Trente, (tenu de 1545 à 1563).

Les postulants, après avoir exhibé leurs titres, subissaient un examen devant les délégués de l'évêque, et ils devaient en outre prêcher. *(En français et en flamand, pour l'obtention des cures dans les localités où l'on parlait ces deux langues.)*

Quand les candidats avaient été trouvés capables, ils étaient déclarés admissibles et classés par ordre de mérite.

---

## CHAPITRE IX

---

### École Dominicale

Maison de M. Warlop. — M. le curé Cocquyt.  
Les Sœurs de Charité. (*De Zusters van Liefde*).

---

En 1767 on avait ouvert à Wervicq une école dominicale sous la direction du curé, pour y enseigner la Doctrine Chrétienne aux enfants pauvres de la ville et leur apprendre à lire et à écrire.

Le Magistrat de Wervicq avait permis qu'on se servit à cet effet d'un quartier de la Maison du St Esprit (Gheesthuis), érigée en faveur de quelques vieux hommes et vieilles femmes. Mais le nombre des enfants pauvres ayant considérablement augmenté, les vieillards en étaient beaucoup gênés.

Quelques personnes charitables avaient offert audit Magistrat, en pur don, au profit de la Pauvreté Générale, une maison propre et convenable pour l'établissement de l'école susdite.

La Loy de Wervicq fait supplique à Marie-Thérèse, Impératrice-Reine et Comtesse de Flandre, afin d'être autorisée à accepter cette maison, et demande pour celle-ci des lettres d'octroi et d'amortissement.

Il est fait droit à cette requête, comme on le verra par la pièce ci-après :

## Lettres d'Octroy et d'Amortissement

(du 3 Octobre 1768),

« de la maison de feu Sieur et Maître Warlop,  
« curé de cette ville et Doyen de Chrétienté servant  
« d'école dominicale et journalière pour la réunion  
« des pauvres orphelines en général, sous la direction  
« des messieurs le curé et maîtres des pauvres.

« Marie-Thérèse par la grâce de Dieu Impératrice  
« douairière des romains, reine de hongrie, de bohême,  
« de dalmatie, de croatie, d'esclavons etc., archidu-  
« chesse d'autriche, duchesse de bourgogne, de lothier,  
« de brabant, de limbourg, de luxembourg, de gueldres  
« de milan, de stirie, de corinthe, de caruiste, de  
« mantoue, de parme, de plaisance, de guastelle, de  
« wortembourg, de la haute et basse silesie etc. etc...  
« grande princesse de transilvanie, princesse de sua-  
« be, marquise du St empire romain, de burgovie, de  
« moravie, de la haute et basse lusace, comtesse de  
« habspourg, de flandres, d'artois, de tirol, de hay-  
« nault, de namur, de ferette, de kybourg, de gorise  
« et de gradise, landgrave d'alsace, dame de la  
« marche d'esclavonie, du port naou, de salines etc.,  
« de malines, duchesse de lorraine et de bar, grande

« duchesse de loseane a tous ceux qui ces présentes  
« verront salut.

— « De la part de ceux du magistrat de Wervicq  
« en notre province et comté de flandres, nous a été  
« humblement représenté qu'on auroit commencé dans  
« Wervicq depuis deux ans une école dominicale sous  
« la direction du curé pour y enseigner aux pauvres  
« enfants de la ville et du territoire la doctrine  
« chrétienne et leur apprendre a lire et a écrire,  
« qu'ils avoient permis qu'on se servit a cet effet  
« d'un cartier de la maison nommée du S<sup>t</sup> Esprit  
« érigée en faveur de quelques vieux hommes et  
« quelques vicilles femmes, mais que le nombre des  
« pauvres enfants étant considérablement augmenté  
« les vicillards en seroient beaucoup gênés tellement  
« que cet établissement auroit du crouler, mais que  
« quelques personnes charitables auroient offert au  
« dit magistrat en pur don au profit de la pauvreté  
« générale une maison estimée a trois mille six cent  
« florins argent courant, propre et convenable pour  
« cet établissement, a cet effet ils demandent d'être  
« autorisés a accepter cette maison et supplient que  
« nos lettres patentes d'Octroy et d'Amortissement  
« leur soient accordés avec permission en même temps  
« d'ériger une école journalière et de réunir toutes  
« les orphelines en commun dans la dite maison donnée  
« a la pauvreté générale sous leur direction et celle  
« du curé de la ville et des maîtres des pauvres, sur  
« le pied aux conditions et conformément au projet  
« d'établissement dont la teneur s'en suit.

1

« Que cette école étant particulièrement destinée  
« pour les filles on n'y acceptera aucune fille folle

« ou simple d'esprit qui pourroit en troubler le bon  
« ordre.

2

« Qu'aucune ne pourra sortir de la maison sans la  
« connaissance et permission expresse des maitresses,  
« sous peine de correction arbitraire pour la premi-  
« ère fois et en cas de récidive d'être renvoyée.

3

« Que l'entrée de cette maison sera interdite aux  
« garçons même sous prétexte de mariage.

4

« Qu'elles sortiront en communauté pour aller à la  
« messe et autres offices sous les yeux des maitresses.

5

« Qu'elles fréquenteront aussi l'école dominicale et  
« profiteront des instructions chrétiennes que s'y  
« donnent.

6

« Que la prière vocale et le silence y seront  
« pratiqués, que la prière en commun s'y fera  
« tous les jours pour la conservation et prospérité  
« de notre personne R<sup>ls</sup>, de toute notre auguste  
« maison et du serine duc gouverneur général.

7

« Que les maitresses qu'on choisira seront des filles  
« d'une probité reconnue, d'une conduite et réputation  
« intègres et capables d'enseigner aux enfants les

« principes de la religion de même qu'un métier, soit  
« a faire de la dentelle soit a tricoter coudre ou  
« filer selon leur disposition, afin de les rendre capa-  
« bles de gagner la vie.

8

« Que le choix de ces maitresses se fera par les  
« magistrats, le curé et les maitres des pauvres de  
« concert.

« Tout ce que dessus considéré et faisant une at-  
« tention favorable a ce que ces établissements ne  
« rendent qu'un bien et au soulagement des pauvres,  
« et sont en effet très utiles pour la communauté de  
« notre ville de Wervicq, avons, de l'avis de notre  
« très cher et très aimé beau frère et cousin le se-  
« renissime duc Charles Alexandre de Lorraine et de  
« Bar, administrateur de la grande maitrise en prusse,  
« grand maitre de l'ordre teutonique en allemagne et  
« italie, notre lieutenant gouverneur et capitaine gé-  
« néral des pays bas, et oui notre chancelier de  
« cour et d'état agréé et approuvé agréons et ap-  
« prouvons de notre certaine science pleine puissance  
« et autorité souveraine, l'érection des susdites écoles  
« et la réunion des orphelines en la maison donnée  
« a la pauvreté générale de Wervicq, sous les règles  
« y relatives cidessus énoncées, aux quelles nous  
« voulons néanmoins qu'il soit expressement ajottté et  
« inserré qu'il ne pourra être fait dans ces institu-  
« tions aucun changement qui puisse en intervertir  
« la nature et l'objet et voulons animer et seconder  
« le zèle louable qui dirige les magistrats, le curé  
« de Wervicq, et les personnes charitables qui ont

« fait don de la maison destinée a cette fin, nous  
« avons non seulement accordés aux supliants comme  
« nous leur accordons l'amortissement nécessaire, mais  
« nous les exemptons de plus par grace spéciale du  
« paiement de la reconnaissance et autres droits  
« royaux aux quels cet amortissement auroit été sou-  
« mis, bien entendu que cette maison restera sujette  
« a toutes charges et impositions publiques mises et  
« a mettre comme tous biens non amortis, ainsi qu'a  
« tous droits seigneuriaux, féaudeaux, censaux et au-  
« tres reconnaissances de quelque nature qu'elles soient,  
« voulons que les présentes soient enregistrées en  
« notre chambre des comptes et ailleurs ou il  
« peut appartenir, dans l'an de leur date et  
« que de plus elles soient présentées dans le meme  
« terme a notre Conseiller fiscal en Flandres et  
« partout ou besoin sera, le tout aussi a peine de  
« nullité des présentes, chargeons son altesse royale  
« et donnons en mandement a nos très chers et  
« féaux ceux de notre conseil d'état, chef et pré-  
« sident et gens de nos privé et grand conseils,  
« président et gens de notre Conseil en Flandres, et  
« a tous autres nos justiciers, officiers et sujets que  
« ce peut regarder et toucher de faire et laisser  
« pleinement paisiblement et perpétuellement jouir et  
« user ceux du magistrat de Wervicq de notre pré-  
« sente grace octroy et amortissement sur le pied que  
« dessus, sans y faire mettre ou donner ni souffrir,  
« être fait nuis ou donné a présent et a l'avenir  
« aucun trouble ou empchement au contraire, no-  
« obstant les ordonnances et placards émanés a ce  
« sujet aux quels nous dérogeons pour ce cas seule-  
« ment, les laissant pour le reste dans leur pleine et  
« entière force et rigueur car ainsi Nous Plait, en

« témoignage de quoi nous avons signés les présen-  
« tes et nous y avons fait mettre notre grand scel,  
« donné a Vienne le 3 octobre l'an de grace mille sept  
« cens soixante huit et de nos règnes le vingt huiti-  
« ème, paraphe- K. Sz Vdt, signé Marie-Thérèse et  
« plus bas étoit.

« Par l'Impératrice

« Douairière et Reine, étoit signé A. G. Delederer  
« et scellé du grand sceau de sa Majesté y appen-  
« dant au cordon de soie et de cire rouge et enco-  
« re plus bas se trouve.

« Lettres patentes d'Octroy et d'Amortissement d'une  
« maison donnée a la pauvreté générale pour y tenir  
« école dominicale, y ériger une école journalière et  
« y réunir toutes les orphelines en commun.

« Et a la page suivante se trouve, les trésorier  
« général conseillers et commis des domaines et fi-  
« nances de l'Impératrice Douairière et Reine, aprou-  
« vent consentent et accordent en tant qu'en eux  
« est que le contenu au blan de celle soit fourni  
« et accompli tout ainsi et en la forme et manière que sa  
« Majesté le veut et mande être fait par icelui blan,  
« fait a Bruxelles aux conseil des finances de S. M.  
« sous les seings manuels des sieurs trésorier géné-  
« ral conseillers et commis, le sept janvier mille sept cens  
« soixante neuf étoient signés le baron de casier, deker-  
« le. f. de la faille. Ces lettres patentes d'Octroy sont  
« enterinées selon leur forme et teneur par les  
« président et gens de la chambre des comptes de  
« sa M. I. D. et Reine Ap<sup>e</sup> et de leur consentement,  
« enregistré au registre des chartes, n° 23 folio 156  
« verso, et suivants, le onze janvier dix sept cens  
« soixante neuf nous présents, étoient signés de



« Wavrant f. g. Vandeveld p. J. Versyden Devarick.  
« Le soussigné conseiller et avocat fiscal de S. M.  
« l'Impératrice douairière reine ap<sup>e</sup> au Conseil en  
« Flandres déclare que les présentes lettres patentes  
« d'octroy et d'amortissement lui ont été présentées  
« de la part des impétrants et sont enregistrées en  
« son registre des amortissements, f<sup>o</sup> 93 verso et  
« suivant, le trente un mai mille sept cens soixante  
« neuf étoit signé

« F. Diericx.

« Copie faite et tirée de son original reposant  
« dans la maison de ville es archives.»

---

Les lettres d'octroi et d'amortissement sus mentionnées ayant tardé d'arriver à Wervicq, les vendeurs de la maison de feu M. le curé Warlop voulurent en résilier la vente.

Les Bourgmestre et Echevins de la Ville de Wervicq font requête au Conseil de Flandre, le suppliant de faire déclarer la vente valable.

Il est fait droit à leur demande comme on le verra par la pièce ci-après :

## EXTRAIT DU PROTOCOLE

DU 13 FÉVRIER 1769

---

« Sur la requête des Bourgmestre et Echevins de  
« la ville et territoire de Wervick qui exposent que  
« le curé de la même ville Cocquyt et l'ancien éche-  
« vin Castelain aiant acquis le 21 avril 1768 pour la  
« généralité de la dite ville une maison située à  
« Wervick pour servir à l'usage de l'école dominicale  
« et journalière, les vendeurs qui avoient vinculé leur  
« contract de la clause que la vente seroit considérée  
« comme nulle et non avenue si l'on n'obtenoit point  
« endéans 4 mois l'octroi d'amortissement pour cette  
« acquisition vouloient aujourd'hui résilier du contract  
« de vente parce que les lettres d'amortissement  
« n'avoient pas été obtenues dans le terme prescrit,  
« les suppliants qui insinuent qu'il n'a pas dépendu  
« d'eux d'avoir plus tôt les expéditions des lettres  
« d'amortissement supplient pour qu'il soit déclaré que  
« l'école dominicale de Wervick doit jouir des avan-  
« tages lui accordés par l'octroi d'amortissement du  
« 3 octobre 1768, avec défense aux vendeurs de la  
« maison d'y porter aucun empêchement.

« Le Conseil dit que ce n'est point la faute des  
« suppliants que les lettres d'amortissement ne leur  
« sont pas plus tôt parvenues, les vendeurs n'ont par  
« là souffert aucun préjudice et que l'agrération de  
« S. M. qui fait la base de tout a été donnée le 14  
« août 1768, de sorte qu'il n'y avoit point 4 mois  
« d'écoulés depuis le jour de la vente et quoiqu'il

« s'agisse ici d'une affaire qui est à proprement  
« parler du ressort de la justice réglée, le Conseil  
« pense cependant que pour ne point exposer  
« l'Administration de Wervick à devoir soutenir un  
« procès dont les raisons ne sont connues que du  
« Gouvernement, il plaise à S. A. R. (*Duc Charles*  
« *Alexandre de Loraine*) d'accorder aux suppliants  
« leur demande.

Le Conseiller de Gysperre, rapporteur. »

Résolution de S. A. R : je me conforme.

Renvoyé le 18 février 1769 — (1).

---

Des religieuses, Sœurs de Charité ou Sœurs Noires,  
furent choisies comme maîtresses de l'institution, et  
Sœur Mère Marie-Joseph Modaer fut nommée Direc-  
trice.

---

L'École Dominicale reçut différents dons. Signalons  
d'abord celui fait de la main à la main à M. le curé  
Cocquyt :

(*Du Flamand*).

« Certaine personne pieuse qui ne veut pas être  
« connue, pour favoriser l'École Dominicale érigée à

---

(1) Archives Générales du Royaume. Secrétairerie d'Etat et de  
Guerre, registre n° 310, f° 110.

« Wervicq, déclare par la présente donner de main  
« ferme (*met der warmerhand*) à M. Alexandre François  
« Cocquyt, curé de cette ville, la somme de 1000  
« couronnes de France en espèces, pour être employée  
« aussitôt que possible en guise de rente, obliga-  
« tions ou autrement, dont le revenu doit servir à  
« l'entretien de la susdite école. La personne pieuse  
« donatrice veut cependant que M. le curé de Wer-  
« vicq soit tenu, chaque année, ou tous les deux ans  
« au plus tard, de rendre compte du revenu annuel  
« de cette somme au doyen de la chrétienté du dis-  
« trict de Wervicq ou bien au plus âgé curé du dis-  
« trict si le curé de Wervicq devenait doyen. La  
« même pieuse personne susdite désire que, si quel-  
« que rente du capital susdit venait à être amortie,  
« M. le curé avec M. le doyen, tâcheront, ensemble,  
« d'employer la rente remboursée pour le mieux des  
« intérêts de l'école susdite. Et s'il arrivait que la dite  
« école disparût par incendie, guerre ou autre cala-  
« mité, l'intention de la pieuse personne donatrice  
« est que le revenu annuel de la susdite somme soit  
« employé, par M. le curé de Wervicq, au soulage-  
« ment des pauvres malades, toujours sous condition  
« d'en faire le décompte comme dit ci-dessus au  
« doyen et curé le plus âgé du district de Wervicq,  
« et pour que cette bonne intention puisse produire  
« mieux son effet, M. le curé doyen du district de  
« Wervicq est vivement prié de vouloir accepter avec  
« M. le curé de Wervicq cette œuvre de charité, et  
« aussi de vouloir conserver un pareil acte de cette  
« donation aux archives du doyenné pour que, par  
« la suite des temps, cette pieuse donation ne dis-  
« paraisse pas et pour que tout puisse produire l'effet  
« désiré.

« La personne qui fait cette donation consent que  
« M. le doyen, à l'audition du compte susdit, de même  
« que M. le curé, profitent chacun une couronne de  
« france du revenu annuel.

« La donation susdite est passée dans la ville de  
« Wervicq, le 18 août 1772, présent M. Tejans curé  
« de Wevelghem et doyen de la chrétienté de Wervicq.

---

« Je soussigné, curé de Wervicq, reconnais par la  
« présente avoir reçu la somme susdite de 1000 cou-  
« ronnes de france pour les employer selon l'inten-  
« tion de la donation ci-dessus.

« Wervicq le 18 Août 1772.

« Etait signé A. F. Cocquyt, curé de Wervicq.

---

« Le 19 août 1772 j'ai vu la traduction (traditie) des  
« spécifications susdites énoncées dans l'acte de do-  
« nation, et imposées au révérend sieur et maître  
« M. Alexandre François Cocquyt, pasteur de Wer-  
« vicq.

« D. M. Tejans, curé de Wevelghem et doyen de la  
« chrétienté. »

---

« Le soussigné déclare, pour son temps, ne pas  
« accepter la direction de la fondation ou donation  
« ci-dessus. »

« Etait signé M. Van den Eynden, curé de

« Wevelghem et doyen de la chrétienté de Wervicq. »

---

« Cette copie est conforme à son original.

« Ce que j'atteste.

« I : E : Colette, desservant de Wervicq. »

---

(Du Flamand).

1798 — Compte rendu et reliquat que par la présente fait Alexandre François Cocquyt, curé de Wervicq, au citoyen Pierre Vandevyvere en sa qualité d'agent de la Commune de Wervicq, chef-lieu du Département de la Lys, de sa gestion de recettes du revenu employé au profit de l'entretien de la Maison de Charité (*van liefde*) depuis son dernier compte, du 16 février 1795, en florins, sols, et deniers argent courant, comme suit :

. . . . .  
. . . . .

Compte rendu le 24 Mars 1798 (V.S.), le 24 Ventose an 6 de la République. (N. S.) (\*).

« Les dépenses s'élevaient à 442 florins 17 sols 4

---

(\*) — Un décret de la Convention Nationale Française, en date du 5 Octobre 1793, ordonne que l'année commencerait le 22 Septembre à minuit. C'était le Nouveau Style, N. S. en opposition avec le calendrier Grégorien qui était le Vieux Style, V. S.

« deniers et les recettes à . . 442 florins 17 sols 4  
« deniers.

« Ainsi ressort que le rendaut n'a pas plus reçu  
« que payé (*zulks blykt het dat den rendant niet meer*  
« *ontfangen en heeft als betaeld en zyne handen teene-*  
« *mael gezuuyvert zyn.*)

« Signé A. F. Cocquyt. Pierre Vandevyvere.

Le dit jour M. Cocquyt a remis le double de ce compte à M. Pierre Vandevyvere.

Il lui a remis aussi :

« 1°. L'original de la lettre de rente de 900 florins  
« brabant courant à charge de Charles Louis Breyne  
« et ses hoirs, en date du 9 septembre 1774.

« 2°. Une obligation de 300 couronnes de france à  
« charge de Jean Philippe Mazil et ses hoirs, en date  
« du 25 novembre 1772.

« 3°. Une obligation de 650 couronnes de france  
« à charge de Cathérine Jacoba de Crocq, veuve  
« de M. Martin Paret, et de ses hoirs, en date du 17  
« août 1780.

« 4°. Une obligation de 400 livres gros argent  
« courant flamand à charge du sieur Jean François  
« Castelain, nég<sup>t</sup> à Wervicq et ancien Bourgmestre,  
« et de ses hoirs, en date du 3 avril 1786.

« Ce dont, en ma qualité d'agent, je reconnais par  
« la présente avoir reçu et dont par icelle je donne  
« acquit.

« Ainsi fait en double au susdit Wervicq et signé  
« par nous en signe de vérité le jour, mois et an  
« comme ci-dessus,

« A. F. Cocquyt.

P. Vandevyvere. »

Sur le dos du compte est écrit :  
« Rekening van het Weezen huys binnen Wervicq,  
« gelegen in de Koye Straete dezer Stad. »  
(*Compte de l'Orphelinat à Wervicq, sis rue des Vaches  
en cette Ville.*)

---

L'on remarquera que le compte ci-dessus est rendu au citoyen Vandevyvere, en sa qualité d'agent de la Commune de Wervicq :

Nous sommes en 1798.

L'octroi de Marie-Thérèse, que nous avons donné en tête de ce chapitre, est de 1768.

Entre ces deux dates un évènement extraordinaire avait surgi et changé la face de l'Europe sinon du Monde : La Révolution Française.

Les soldats de la République avaient vaincu les troupes de l'Europe coalisée, et conquis la Belgique en 1794.

Alors nous passâmes de la domination Autrichienne sous celle de la République Française et c'est pourquoi le compte ci-dessus de l'institution de l'Ecole Dominicale fut rendu à M. Vandevyvere, agent de la Commune de Wervicq-Nord, Arrondissement d'Ypres, Département de la Lys.

---



(Du flamand.) Je, Jean-François Castelain, en ma qualité de directeur de la maison des orphelines nommée *Zondag, of de arme school*, déclare que Pierre Vandevyvere, en qualité d'agent de la commune, m'a remis les papiers regardant la dite maison consistant en 8 différentes pièces sous lettres A. B. C. D. E. F. G. H. qui lui avaient été mises en mains par le curé de Wervicq le 9 Germinal an 6.

Wervicq 9 Germinal an 6. (29 mars 1798).

J. F. C.

---

Le 30 Avril 1802, le Sous-Préfet d'Ypres écrit au Maire de Wervicq :

DÉPARTEMENT  
D'É L A L Y S

3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

N<sup>o</sup> 3216

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

République Française

---

Ypres, le 19 Prairial an 10. (30 Avril 1802).  
Le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Ypres,  
Au Maire à Wervicq.

« Des pièces que, j'ai sous les yeux, citoyen, m'ont  
« prouvé que la commission de l'hospice de Wervicq  
« avoit négligé jusqu'à ce jour de réunir à son ad-  
« ministration la fondation connue sous le nom d'éco-  
« le dominicale.

« L'existence de cette fondation, sans administra-  
« tion générale, étant contraire aux loix du 16 Vendr<sup>e</sup>  
« an 5, aux arrêtés du Gour<sup>t</sup> des 23 Brum. an 5, 27  
« Prairial an 9, et à l'instruction du Ministre de l'In-  
« térieur du 18 Nivôse an 6, vous voudrez bien  
« notifier à la commission de l'hospice qu'elle doit  
« à la réception de la présente se faire remettre  
« tous les titres de la fondation Ecole Dominicale et  
« en surveiller l'administration comme de toutes  
« autres qui lui sont attachées.

« Vous m'enverrez ensuite le procès-verbal qui  
« aura été dressé à ce sujet.

« Je vous salue,  
Gallois »

En conséquence de la susdite lettre, les président  
et membres de la commission administrative de l'hos-  
pice civil de la commune de Wervicq se transportent  
à la maison (école) susdite, et parlant à la Directrice,  
Marie-Joseph Modaer, ils la somment de leur remet-  
tre les titres relatifs à la dite fondation.

Voici le procès-verbal de leur visite :

« Nous président et membres composant la  
« commission administrative de l'hospice civil de la  
« commune de Wervicq-Nord, arrondissement d'Ypres  
« département de la Lys, en conséquence de l'invita-  
« tion qui nous a été faite par le sous-préfet de cet  
« arrondissement par lettre du 19 de mois tendante

« à ce que nous réunissions à notre administration  
« la fondation connue sous le nom d'école dominicale  
« en cette dite commune, laquelle se trouve main-  
« tenant sans administration générale, ce qui paroît  
« contraire à la loi du 16 Vendémiaire an 5, aux ar-  
« rêtés du Gouvernement des 28 Brumaire an 5, 27  
« Prairial an 9 et à l'instruction du ministre de l'in-  
« térieur, du 18 Nivôse an 6, nous sommes transpor-  
« tés à la dite maison où étant arrivés et parlant à  
« Marie-Joseph Modær faisant les fonctions de Direc-  
« trice, après lui avoir donné connaissance des ordres  
« précités nous lui avons demandé l'exhibition de  
« tous les titres relatifs à la dite fondation, sur quoi  
« elle nous a ensuite remis et produit les pièces  
« suivantes :

« 1° Le double du compte rendu par feu Alexandre  
« François Cocquyt, décédé curé de Wervicq, à l'agent  
« Vandevyvere, le 24 Ventôse an 6.

« 2° L'original de la lettre de rente de 900 florins  
« Brabant courant à charge de Charles Louis Breyné  
« et ses hoirs, en date du 9 Septembre 1774.

« 3° Une obligation de 300 couronnes de France  
« à charge de Jean Philippe Mazil et ses hoirs, en date  
« du 25 Novembre 1772.

« 4° Une obligation de 650 couronnes de France  
« à charge de Cathérine Jacoba de Crocq, veuve de  
« M. Martin Paret et ses hoirs, en date du 17 août  
« 1780.

« 5° Une obligation de 400 livres gros courant  
« Flamand, à charge de sieur Jean-François Castelain,  
« négociant, à Wervicq, et de ses hoirs, en date du  
« 3 avril 1786.

« Finalement la dite Modær nous a observé que le  
« titre ou l'institut de la dite maison a été remis par

« elle, passé quelques jours, entre les mains de P. F.  
« Paret, maire et président de cet hospice, lequel  
« titre repose maintenant, selon la déclaration de  
« ce dernier, à la sous-préfecture d'Ypres.

« Ce fait, après que la ditte Marie Joseph Modaer  
« nous avoit déclaré de n'avoir plus aucun autre titre  
« ou document relatif à la ditte maison que ceux  
« ci-dessus réclamés, nous lui avons déclaré, qu'à  
« compter de ce jour la ditte maison ou fondation  
« était réunie à l'administration générale de l'hospi-  
« ce civil de cette commune, conformément aux lois  
« et arrêtés précités et qu'en conséquence elle ces-  
« sera toute administration et gestion des biens ap-  
« partenant à cette fondation à la ditte époque avec  
« injonction de rendre compte de son administration  
« et gestion des biens appartenant à cette fondation  
« à la ditte époque, avec injonction de rendre comp-  
« te de son administration passée, pardevant nous,  
« dans les quinze jours pour tout délai date de cette.

« Expédition du présent sera de suite envoyée au  
« sous-préfet de cet arrondissement et pareillement noti-  
fiée à la ditte directrice pour qu'elle ait en tout à  
« s'y conformer.

« Fait à Wervicq le vingt quatre prairial an dix  
« de la République Française (5 Mai 1802).

A Vandewynckele

P. F. Paret, Maire.

P. Vandevyvere-Col, ad<sup>t</sup>.

G. Vandamme, ad<sup>t</sup>.

Six, ad<sup>t</sup>.»

---

Le 28 janvier 1803,  
la Mère-Sœur Marie Joseph Modaer fut révoquée

de ses fonctions de maîtresse de l'École Dominicale  
Voici en quels termes :

« Nous administrateurs de l'hospice civil de la com-  
« mune de Wervicq-Nord, arrondissement d'Ypres,  
« département de la Lys.

« Considérant que d'après les rapports qui nous  
« sont parvenus sur la conduite et capacité de la  
« citoyenne Marie-Joseph Modaer, Maitresse de la dit-  
« te École Dominicale ou Couvent de Charité en cette  
« ditte commune, il résulte que la ditte Modaer est hors  
« d'état de continuer les dittes fonctions de Maitresse  
« et que le bien être de la ditte Maison exige qu'il  
« y soit établie une autre maîtresse.

« En conséquence, après nous être assurés de la  
« capacité, moralité et civisme de la citoyenne Claire  
« Verschoore demeurant en la ditte maison, l'avons  
« nommée Maitresse et Directrice de la ditte maison  
« sous notre surveillance, le tout provisoirement et  
« jusqu'à rappel que nous nous réservons de faire  
« quand bon nous semblera.

« Provisoirement et jusqu'à autre disposition la  
« ditte Maitresse sera chargée de la surveillance de  
« l'intérieur de la maison, de l'économie du ménage  
« et de la direction du travail des enfants.

« La ditte Marie-Joseph Modaer cessera ses fonctions  
« aussitot que la nouvelle maîtresse lui aura commu-  
« niqué la présente commission.

« Fait à Wervicq, le 7 Pluviose an onze de  
« la République Française. »

Six, ad<sup>t</sup>.

A. Vandewynckele.

P. F. Paret, maire.

P. I. Vandevyvere - Col, ad<sup>t</sup>

Plus tard les Sœurs de Charité (de zusters van liefde.) établirent hors de la ville une succursale de leur école pour la facilité des enfants pauvres demeurant au loin: *la Klytschool*.

En 1848, une riche personne pieuse de la ville, Mademoiselle Collette Vandevyvere, fait un testament par lequel elle fait des legs à la susdite école.

Nous avons sous les yeux la copie de ce testament.

Nous en extrayons ce qui suit:

(*Du flamand.*)

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

« Art. 10. Je donne à la pauvreté de Wervicq, (Flandre, « Occidentale) l'entière propriété à charge comme il « sera dit ci-après:

« 1° Une prairie de Lys, grande un hectare 19 « centiares.

« 2° Différentes terres à labour, ensemble 8 hectares « 17 centiares.

. . . . .

« Art. 11. Ce don de la prairie de Lys et de toutes « les parties de terre, fait à la pauvreté de Wervicq, « (Flandre Occidentale) est fait à charge, pour la sus- « dite pauvreté, de verser annuellement et perpétu- « ellement en mains du curé Romain et Catholique « de Wervicq, ou à celui qui en fera les fonctions, les « trois quarts des loyers et revenus, avec obligation « de devoir employer cet argent comme suit:

« 1° Au paiement de ma part, 340 francs, pour une « ou plusieurs maîtresses de l'école à la campagne, « nommée *la Klytschool*, qui sera tenue sous leurs « soins et direction.

« Dans la susdite école les enfants pauvres des

« deux sexes d'alentour, et tous ceux qui sont plus  
« près de la *Klytschool* que de Wervicq, auront droit  
« d'aller, de même les enfants pauvres qui demeurent  
« aux environs du *Kruysecke* ou du *Vieux Chien*,  
« lesquels sont trop éloignés de la ville de Wer-  
« vicq.

« Là, dans la dite *Klytschool*, ils apprendront la Reli-  
« gion Catholique Romaine comme ils le sont habitués,  
« et aussi apprendront à lire et à écrire ; et les filles  
« doivent apprendre un petit travail manuel, tel que  
« coudre, faire de la dentelle, le tout gratuitement,  
« sous la direction de M. le curé de Wervicq. Il leur  
« sera aussi donné gratuitement le papier, plumes et  
« encre nécessaires.

« 2° A l'achat de combustible, pour chauffer l'école  
« et pour l'usage des Sœurs.

« 3° Au paiement de la célébration d'une messe  
« chantante annuelle en l'honneur de saint Vincent  
« de Paul, pour le salut des enfants et aussi  
« pour donner à chaque enfant de la dite école un  
« pain blanc de 10 centimes.

« M. le curé de Wervicq ne doit donner de toutes  
« ces dépenses qu'un compte sommaire sur parole, et  
« il sera cru sans devoir prêter serment et sans  
« exhibition de preuves ou d'explications ; ceci doit  
« être compris de tous les frais et paiements stipulés  
« ci-dessous faits par M. le curé.

« 4° A l'entretien et aux réparations de la dite mai-  
« son et *Klytschool* :

« 5° A payer les contributions foncières de la mai-  
« son avec école, si elles sont demandées.

« 6° A faire une distribution annuelle de prix pour  
« les mêmes enfants pauvres de la *Klytschool*, consis-  
« tant en habillements et chemises pour les deux sexes

« aussi à l'achat de petits livres de prières, ainsi qu'il est  
« actuellement en usage, pour stimuler le zèle et les  
« bonnes mœurs des enfants qui apprennent dans  
« la *Klytschool* et par ce, venir en aide à la pauvreté.  
« Le tout sans que M. le curé soit tenu d'en donner  
« compte à qui que ce soit.



---

La plupart des pièces reproduites dans ce chapitre nous ont été  
communiquées obligeamment par Monsieur Arsène Van Eecke.



## CHAPITRE X

---

### Magistrats et Cloches

---

Par le traité d'Utrecht, du 11 avril 1713, la partie de Wervicq située au sud de la Lys passa à la France. Wervicq, côté nord de la Lys resta aux Pays-Bas, qui furent donnés à Charles VI, Empereur d'Allemagne.

A la suite de ce traité, Wervicq-sud fut érigé en Commune Française, mais en 1722 seulement.

Il n'y avait qu'une seule église pour les deux parties de Wervicq, ou plutôt pour les deux Wervicq.

Mais à partir de l'érection de la partie sud en Commune Française il y eut deux corps de magistrats distincts, mais ils n'en faisaient pour ainsi dire qu'un seul pour la direction de la police, des finances et d'autres affaires d'intérêt général, sauf pour l'administration de la justice et pour le paiement des aides et subsides.

Le magistrat de Wervicq-sud contribuait au cinquième dans toutes les charges ordinaires et extraordinaires de la Ville (*ce qui implique que Wervicq-nord était 5 fois plus important que Wervicq-sud*). Il contribuait sur le même pied dans les frais et la direction de l'église commune, située à Wervicq-nord, et les sujets de la partie Française payaient les impôts sur la consommation du vin et de la bière, impôts qui profitaient pour une partie à l'église.

De ce chef, le magistrat de la terre de France intervenait dans l'audition des comptes de la dite église et de la table des pauvres. A cet effet, chaque cinquième année le magistrat de Wervicq-nord se rendait à la maison de Ville de Wervicq-France. De sorte que les deux corps ne faisaient entre eux qu'un seul magistrat pour ce qui regardait la ville, l'église et la pauvreté, et n'étaient séparés que pour autant que la diversité des deux dominations l'exigeait (1).

En 1753, 18 oct., Marie-Thérèse, Impératrice-Reine, Comtesse de Flandre, accorde à la Ville de Wervicq-nord un octroi l'autorisant à prendre de l'argent à intérêt 3 1/2 et 4 p. 0/0, afin de pouvoir rembourser sa dette qui était de 20160 florins 10 patards, et pour laquelle la Ville payait 5 pour cent. De cette dette de 20160 florins 10 patards, les 4/5 étaient à la charge de Wervicq-nord et 1/5 à celle de Wervicq-sud. 19683 florins avaient été pris à intérêt par la Ville de Wervicq alors qu'elle avait eu à payer sous la domination Espagnole, en 1645, 1646

---

(1) — Requête à la Reine, par Antoine Van der Cruysse, seigneur de Wervicq, en date du 11 Avril 1744. (*De nos archives particulières.*)

et 1647, le rachat des cloches de l'église, de même que ses impôts, et 457 florins 10 patards qu'elle avait dû prendre à sa charge à la suite d'un arrêté pris le 13 août 1685, par Louis XIV. (*Analyse*) (1).

Il ressort de ceci que les cloches de l'église de Wervicq avaient été prises par les Français, lors de la guerre entre la France et l'Espagne.

Une digression sur cette guerre, dont Wervicq eut beaucoup à souffrir, ne sera peut-être pas déplacée ici :

En 1635 les Provinces-Unies de Hollande étaient en guerre contre le Roi d'Espagne, Philippe IV, Comte de Flandre.

Les Provinces-Unies firent un pacte avec Louis XIII, Roi de France, pour la conquête de nos provinces.

L'armée Française pénétra dans le Luxembourg et fit sa jonction avec les troupes Hollandaises de Frédéric Henri de Nassau.

En 1641, le Duc de Lorraine, avec son armée, se joint aux Espagnols. En 1644 les Espagnols coupèrent les deux ponts de Comines pour empêcher l'invasion Française de la West-Flandre. (2).

Ils en firent de même du pont à Wervicq, en 1645 et en 1650 (3).

Les Espagnols qui avaient perdu Armentières et Comines, étaient encore maîtres d'Ypres, d'où ils faisaient souvent des courses du côté de Comines et Wervicq, et les soldats Français, sous les ordres de

---

(1) — Octroi de Marie-Thérèse à la ville de Wervicq en date du 10 Octobre 1753. Arch. de la table des pauvres à Wervicq. Chartes, pièce n° 19.

(2) — Messiaen, hist. de Comines, T. II, page 190.

(3) — Inventaire des Archives Dépl<sup>es</sup> de Lille, T. II, page 396. B. 1671 A. 1642 — 1667.

Dufay, leur rendaient la pareille (1).

L'an 1647, le 25 Octobre, l'armée du Duc de Lorraine (\*) vint à Wervicq,

« laquelle ravagea tout le bourg, prend l'église et  
« les cloîtres. Monsieur le Comte de Liguiville (\*\*)  
« commandait ; il envoya sauegardes en notre couvent.  
« Nous fûment contraintes d'en prendre quatre pour  
« être conservées nonobstant que nous avons devant la  
« porte le blason et armoiries du Roi (*Philippe IV*) et de son  
« Altesse Impériale (*L'archiduc Léopold Gouverneur des*  
« *Pays-Bas, frère de l'Empereur d'Allemagne, Ferdinand*  
« *II*), que le Comte nous avait fait avoir un peu au-  
« paravant. (2) »

« Le 16 mai 1648, L'Archiduc Léopold avec toute sa  
« cour, arrive à Wervicq suivi de l'armée Lorraine, la-  
« quelle ravagea tout aux environs du bourg. (3). »

« Le 28 mai la ville d'Ypres fut rendue aux Fran-  
« çais et le même jour l'armée d'Espagne repassa  
« par Wervicq, dont les habitants eurent bien à  
« patir. (4) »

« Le 29 mai l'armée des Lorrains a tout pillé la  
« forteresse de Monsieur Maresal (\*\*) proche du

---

(1) — Messiaen, hist. de Comines, T. II, pag. 190

(\*) — Le Duc de Lorraine était Charles IV de Lorraine petit-fils de Charles III. En 1541 il s'était déclaré pour les Espagnols.

(\*\*) — Philippe Emmanuel de Liguiville était Général des Armées de Lorraine.

(2) — Mémoires des Religieuses du Couvent des Sœurs Grises à Wervicq, registre commençant en 1426 et finissant en 1835, sur lequel les bonnes Sœurs inscrivait, à leur date, les événements qui leur présentaient de l'intérêt.

(3) — idem.

(4) — idem.

(\*\*\*) — Depuis 1627 le château de Wervicq appartenait au comte de Mouscron et comme il habitait le château de Mouscron, celui de Wervicq était occupé par une autre personne, c'est ainsi qu'en 1643 il était habité par un Monsieur Maresal.

« bourg de Wervicq, c'était pitié d'entendre le désas-  
« tre qui s'est fait là dedans. Ils ont dépouillé fem-  
« mes et filles, violé et tué les petits enfants dans  
« le giron de leur mère, emmené les filles liées  
« au cheval, plusieurs de ceux qui pensaient se sau-  
« ver furent noyés, ils ont emmené tout ce qu'il y  
« avait dedans tant le bien de ce Monsieur  
« que celui des paysans. C'était pitié de voir ces  
« pauvres créatures en notre couvent, les cheveux  
« épars, toutes dépouillées, demi mortes, et entendant  
« de leur bouche comme elles avaient été traitées,  
« nous pleurions presque toutes de compassion, ce  
« qui donna une nouvelle appréhension. (1) »

De sorte que pendant cette malheureuse guerre, Wervicq eut à souffrir tantôt de la part des Français, tantôt de la part des Espagnols ou des Lorrains, leurs alliés.

La paix avec les Provinces-Unies et Philippe IV fut signée à Munster, le 30 janvier 1648, mais la guerre continua entre l'Espagne et la France jusqu'en 1659.

Pendant la susdite guerre (1635 - 1659), l'Espagne et la France confisquaient les biens des ennemis, situés sur leur territoire réciproque. En 1635 Annart Becuwe était receveur des biens confisqués sur les Français aux quartiers de Wervicq, Comines et aux environs (2).

Or, quand les Français furent maîtres de Wervicq ils confisquèrent, entre 1645 et 1647, les cloches de de l'église de la ville pour en faire des canons. Lors de cette guerre c'était dans l'ordre des choses.

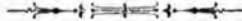
---

(1) — Mémoires des Religieuses du Couvent des Sœurs Grises à Wervicq.

(2) — Messiaen, hist. de Comines, T. II, page 179 — D'après Dehaines, Etat Général de la Chambre des Comptes à Lille, p. 115.

Les cloches furent rachetées ou rançonnées par la Ville. Nous ne connaissons pas de détails sur la mainmise, ni sur les conditions de rachat des susdites cloches, mais certainement des indications sur ces faits se trouvent dans les comptes de la Ville de Wervicq, de 1646 à 1648 ; ceux-ci doivent exister dans les archives de la Ville, qui sont riches en documents, quoiqu'on en dise ; seulement les pièces des susdites archives ne sont pas inventoriées, ce qui rend les recherches plus que difficiles.

Nous espérons que l'Administration Communale actuelle qui a déjà tant fait pour l'embellissement de la Ville, pour la restauration de l'Église, pour l'établissement d'un Hôtel de Ville digne de la cité, aura à cœur de couronner son œuvre en dotant Wervicq d'un inventaire sommaire de ses archives (\*).



---

(\*) — Un inventaire sommaire des principales pièces des archives de la Table des Pauvres à Wervicq a été fait par feu Francis Blicck. Il a déposé son travail, en 1868, aux archives du Bureau de Bienfaisance. Nous avons pris copie de ce travail, qui nous a été d'une grande utilité.

## CHAPITRE XI

---

### Évêchés et Doyennés

---

En 1090, Wervicq faisait partie de l'évêché de Tournai : l'archidiacre de l'église de Tournai venait tous les quatre ans à Wervicq exercer ses droits synodaux. (1)

Sanderus dit que les registres de l'église archi-épiscopale de Théroanne ne reconnaissent à Wervicq qu'une église paroissiale et que c'est celle dédiée à la Vierge-Marie et à St-Médard (2). D'après ceci Wervicq aurait fait anciennement partie du diocèse de Théroanne. Celui-ci existait, au dire de certains historiens, vers l'an 605, sous le pontificat de Boniface III. St Antimundus en aurait été le premier évêque. Ce diocèse s'étendait sur toute la

---

(1) — Floris Van der Haer, les châtelains de Lille, Lille, 1611, p. 170.

(2) — Sanderus, Fl. ill. T. II, pag. 648.

*Morini* et même sur la contrée du nord-ouest de la Gaule. Cette contrée colonisée dès les premiers siècles de l'ère chrétienne par des immigrés de la race saxonne, fut nommée, plus tard, Wesland et puis West-Flandre. L'évêché de Théroouanne s'étendait sur toute la West-Flandre sauf sur un petit nombre de ses paroisses qui appartenaient toutefois à l'évêché de Tournai et parmi celles-ci était *Wervicq*. Le diocèse de Théroouanne se composait de trois archidiaconés : celui de Boulogne, celui de Saint Omer, et celui d'Ypres. Ce dernier archidiaconé comprenait les doyennés d'Ypres, de Cassel, de Bailleul, de Poperinghe, de Bergues St Winoc, de Bourbourg et une fraction du Franc de Bruges, c'est-à-dire une grande partie de villes et villages ou paroisses de la West-Flandre (1).

La ville de Théroouanne fut détruite en 1553 par ordre de Charles-Quint, et l'évêché fut supprimé.

En 1559 Philippe II, Roi d'Espagne et Comte de Flandre, érigea 14 nouveaux évêchés dans les Pays-Bas, savoir ceux de Gand, Bruges, Ypres, Anvers, Bois-le-Duc, Ruremonde, Arras, Namur, St-Omer, Harlem, Middelbourg, Deventer, Groningue et Leurwarde.

Voilà donc l'archidiaconé d'Ypres devenu l'Evêché d'Ypres. On lui donna 9 doyennés : Ypres, Cassel, Bailleul, Poperinghe, Bergues, Dixmude, Furnes, Nieupoort et Warneton.

Wervicq n'en fit jamais partie et resta au diocèse de Tournai.

Après la création des évêchés de Gand et de Bruges, en 1559, l'évêché de Tournai fut démembré et divisé en 8 doyennés contenant 223 cures. Les

---

(1) — Ypriana, A. Vandenpeereboom. T. 6, p. 327 - 328.



doyens étaient : Tournai, Lille, Hechin-Flamand, Hechin-Wallon, Seclin, S<sup>t</sup>Amand, Courtrai et Wervicq.(1)

(A la fin du 18<sup>e</sup> Siècl: il contcnait 10 doyens). (2)

Voilà donc Wervicq devenu Doyenné ; il comprenait 12 paroisses : Bousbecque, Comines, Gheluvelt, Halluin, Hollebeke, Houthem, Lauwe, Menin, Moorseele, Reckem, Wervicq et Wevelghem.

En 1801, le 15 juillet, l'évêché d'Ypres fut supprimé par le concordat, et incorporé dans l'évêché de Gand (3). Le même concordat supprima tous les diocèses qui existaient sur le territoire français et en érigea d'autres. L'évêché de Tournai se vit enlever sa partie flamande (*par conséquent le doyenné de Wervicq entre autres*) et reçut en compensation une immense partie du diocèse de Cambrai et tout le Hainaut sur la partie droite de l'Escaut. Toute la West-Flandre passa à l'évêché de Gand (4).

Wervicq cessa d'être un doyenné quand il cessa d'appartenir à l'évêché de Tournai.

En 1803, le 16 mai, Monseigneur Etienne Fallot de Beaumont, évêque de Gand, divisa son diocèse en un archiprêtré et en dix-neuf doyennés, dont 10 étaient compris dans la circonscription du Département de l'Escaut et neuf dans celle du Département de la Lys.

En 1834, le 27 mai, S. S. Grégoire XVI érigea l'évêché de Bruges, qui eut comme circonscription les 9 doyennés du Département de la Lys, répondant à la Flandre Occidentale.

---

(1) — J. B. Christyn. Délices des Pays-Bas, T. II, page 225.

(2) — Rembry, hist. de Menin, T. III, page 703.

(3) — Ypiana, A. Vandenpeerboom, T. 6, page 1.

(4) — Note de M. L. Slosse, curé de Rumbeke.

En 1838, Monseigneur Boussem, premier évêque de Bruges, (*nommé le 23 juin 1838*), procéda à une nouvelle division de son diocèse qui fut partagé en 10 doyennés, savoir : Avelghem, Courtrai, Dixmude, Furnes, Ghisteltes, Menin, Poperinghe, Thielt, Thourout et Ypres (1).

---

(1) — — *Hist. de Menin, Rembry, T. IIII, p. p. 702-703.*

## CHAPITRE XII

---

### L'Église de S<sup>t</sup> Médard incendiée

---

En 1792 - 1793, lorsque l'Europe coalisée marcha contre la France, moins pour sauver Louis XVI que pour se partager les lambeaux de ce riche pays, (1) il y eut à Wervicq et dans ses environs de nombreux et sanglants combats entre les Alliés et les soldats de la République.

Alors, comme aux temps des guerres religieuses, la tour de l'église de Wervicq servit souvent aux belligérants pour guetter les mouvements des troupes ennemies. (\*).

---

(1) — Histoire de France. Amédée Gabourd. T. II, pag. 233 — Imp. Tournai, chez Casterman, 1847.

(\*) — Nous croyons que la tour de l'église de Wervicq n'eut jamais de flèche, pas plus que celle de l'église de St Martin à Ypres dont « la tour fut construite en 1433 sur les plans et sous la direction

Après des alternatives de succès et de revers les Alliés finirent par être complètement battus en 1794, et les Français envahirent toute la Belgique.

Avant de se retirer de Wervicq le général hollandais Dendelle fit brûler l'église, sans doute afin d'empêcher les Français de voir du haut de la tour la direction prise par ses troupes ; quelque soit du reste le mobile auquel il ait obéi, toujours est-il qu'il fit incendier l'église de Wervicq (*d'après un manuscrit qui fait foi jusqu'à preuve contraire*) :

#### LE GENERAL HOLLANDAIS FAIT BRULER L'EGLISE PAROISSIALE DE WERVICQ

« L'an de grâce 1794, le 28 février, le général  
« hollandais Dendelle, patriote, a fait brûler l'église  
« paroissiale, j'ai vu le feu par une fenêtre de la  
« chambre d'une de nos consœurs et vu tomber la tour des  
« chanoines.

« Aussitôt après, la visite nous est rendue (*par les*  
« *Français sans doute*), pour avoir à manger ; ils

---

de Martin Uutenhove, de Malines». (*Ypres Touriste, page 31*).

La tour de l'église de Wervicq est de la même époque (*à une quinzaine d'années près, peut-être*), que celle de St Martin à Ypres, et comme la ressemblance des tours est frappante il ne serait pas téméraire de les attribuer toutes deux au même architecte.

Le seul *plan figuratif (plan-vue)* que nous ayons de Wervicq est de Sanderus, 1641 à 1644; la tour n'avait pas de flèche, mais 4 clochetons qui la surmontaient aux quatre angles. C'était d'un très-bel aspect et d'une harmonie parfaite avec le campanile et l'ensemble du monument. (*Voir le plan page ci-après*). Nous voudrions pouvoir en dire autant de la gigantesque flèche dont on est en train de surcharger la vieille et belle tour.

A quand la réédification du campanile, et le rétablissement des gargouilles ?

« nous disent votre Dieu brûle, prenez courage la  
 « prochaine fois ce sera votre tour et celui de l'hô-  
 « pital. Nous faisons semblant de ne pas être en peine  
 « ni triste..... etc..... (1).

Il importe peu de savoir si le général hollandais fit mettre le feu à l'église par Louis Samain, comme le dit M. Théodore Sevens dans « *Langs de Leie en de Yperlee* », ou s'il fit allumer l'incendie par un autre individu.

On répara l'église du mieux que l'on put (\*\*), mais vers 1885 elle était tombée dans un triste état de délabrement.

L'éminent architecte Monsieur Van Assche fut chargé de la restauration du monument.

Autrefois, en sus de la paroissiale, il y avait à Wervicq deux autres églises. Nous en parlons ci-après :

(1) — Mémoires des religieuses du Couvent des Sœurs Grises à Wervicq, tenus de 1426 à 1835.

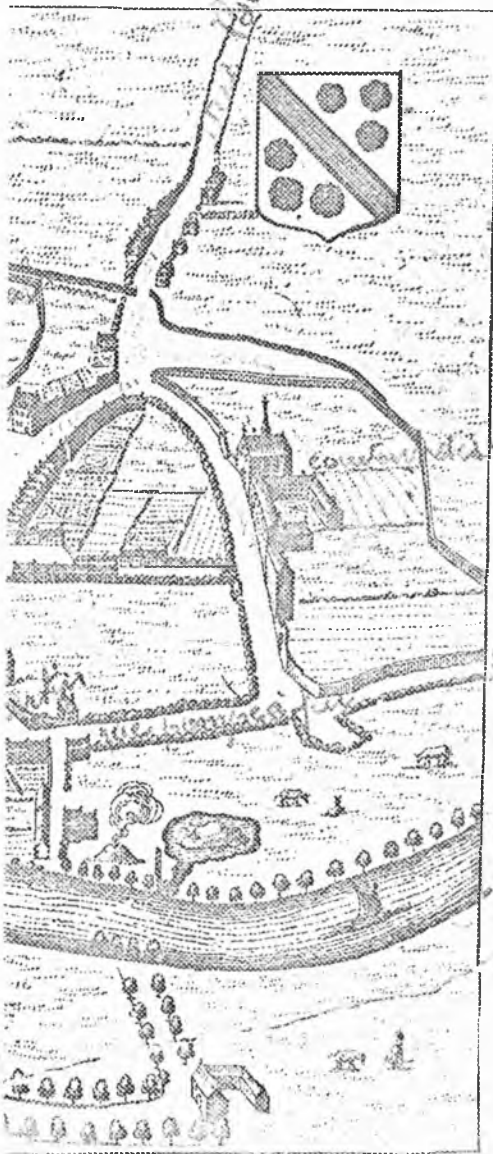
— Nous sommes heureux de constater que ce ne furent pas les Français qui incendièrent l'église de Wervicq en 1794, comme la légende en court à Wervicq. L'église primitive avait été brûlée par les Français, (*Bretons*), en 1382, c'était déjà trop. Vers 1600 l'église fut incendiée par les gueux, « *nos ennemis et rebelles* » disent les Bourgmestre et Échevins de Wervicq dans leur requête, de 1608, pour obtenir un octroi d'Albert et Isabelle.

(\*\*) — En 1833 l'église de Wervicq eut de nouvelles cloches. — On les baptisa le 17 décembre.

Elles eurent pour parrains et marraines :

La plus grande cloche	M. Liénart, curé de Wervicq, M <sup>lle</sup> Cathérine van Elslande.
La seconde	M. Guillaume Castelain, bourgmestre de la Ville. M <sup>e</sup> Veuve Charles van Elslande, née Marie Vandermersch.
La troisième	M. Bernard van Elslande, plus tard bourgmestre de Wervicq. M <sup>e</sup> Facon.

*Bellevue*  
AN<sup>o</sup> 1641-1644.



*Comte de la Roche*

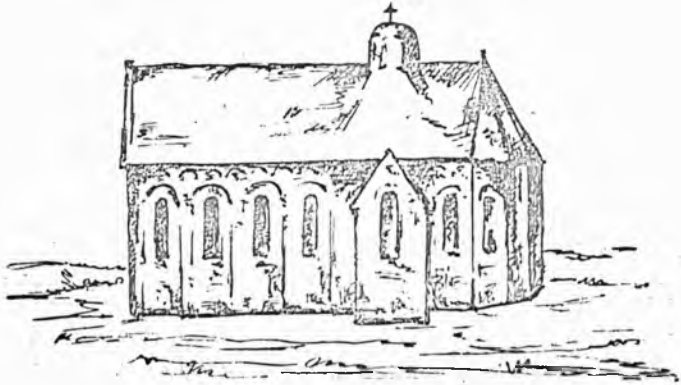
E

page 648. 1<sup>re</sup> édition.

---

L'ANCIENNE EGLISE  
DE LA  
M A D E L E I N E  
A W E R V I C Q

---



EGLISE DE LA MADELEINE A WERVICQ

*Démolie après 1730.  
Agrandissement, d'après le plan de Sanderus.*

### CHAPITRE XIII

## L'Ancienne Église de la Madeleine

Nous ne savons que peu de chose sur l'église de la Madeleine.

Sanderus dit que les drapiers de la ville la firent construire en 1214, et qu'elle ne fut jamais une église paroissiale, les registres de l'église archiépiscopale de Théroüanne n'en reconnaissant qu'une seule



à Wervicq, celle dédiée à la Vierge Marie et à S<sup>t</sup> Médard. (1).

Ce furent aussi les drapiers qui dotèrent la Madeleine (2).

Ils purent le faire d'autant mieux qu'ils étaient nombreux à Wervicq et qu'ils étaient, sinon riches, du moins dans l'aisance.

En l'année 1242, dans le dénombrement qui se fit, Ypres comptait plus de 200.000 habitants, la plupart tisserands. (3), et les ouvriers réunis de Poperinghe, Messines, Warneton et Wervicq s'élevaient à peu près au même nombre (4).

Nous sommes modeste en revendiquant pour Wervicq le quart de cette population ouvrière, et comme il y avait en plus, ici, comme du reste dans toutes les villes, des notables, des fonctionnaires, des commerçants etc. nous croyons que l'on peut estimer la population de Wervicq, à cette époque, à plus de 50.000 habitants.

Une objection ici se rencontre :

S'il y avait alors à Wervicq tant d'habitants, où tout ce monde trouvait-il à se loger ? L'agglomération actuelle de la ville n'occupe pas un grand espace, et lorsqu'on fait des travaux de terrassement ou de bâtisse aux abords immédiats de la cité, on ne trouve pas de traces d'anciennes fondations.

Nous avons entendu souvent faire cette remarque.

A cela nous pouvons répondre :

Au moyen-âge les grands seuls étaient propriétaires de maisons en pierres, nommées *steccuen*. Les bour-

---

(1) — Sanderus, Fl. ill., Notice sur Wervicq, T. II, page 648.

(2) — Manuscrit de Pierre Augustin Vandamme, d'après Gramaye.

(3) — J. B. Christyn, Délices des Pays-Bas, T. II, page 64.

(4) — Namèche. Swolfs, précis d'Histoire Nationale, page 59.

geois habitaient de solides maisons en bois. Les gens du commun et des métiers étaient obligés souvent d'aller se gîter hors de la ville dans de misérables mesures, quelquefois démontables, puisqu'il est dit que les manants avaient parfois le droit de démonter leurs maisons quand ils étaient autorisés à quitter les localités : *ordoneit est*, porte la Charte de Montigny (1253) *ke se li bouriois vuet aler manoir fors de le vile. . . . se en vuet mener ses maisons les en peut* (1).

Si l'on considère qu'en dehors des « *steenen* » tout était en bois et couvert de chaume, que les habitations étaient remplies de laine, de draps, et d'autres matières inflammables, alors on comprend qu'en cas d'incendie, surtout allumé en divers endroits, les maisons brûlaient par milliers, et c'est ainsi que Sanderus a pu dire, qu'en 1382, deux mille-deux cent-soixante ateliers furent réduits en cendre à Wervicq; ces ateliers ou maisons n'avaient pas de fondations en pierres et il est évident que de nos jours on ne peut en trouver des vestiges.

Donc, la ville de Wervicq était grande lors de la construction de l'église de la Madeleine. (*Froissart dit qu'en 1382 Wervy était une grosse ville*). Pour que ses nombreux habitants pussent remplir leurs devoirs religieux, les temples étaient insuffisants : l'église paroissiale de St Médard était alors, d'après Sanderus, de moitié moindre que celle de nos jours, et l'église de St Martin n'était pas grande non plus, puisqu'elle était bâtie sur la place St Martin, qui est de modeste dimension. La nécessité de la construction d'une troisième église s'imposait, et c'est pour-

---

(1) — Ypriana, A. Vandenpeereboom, T. 6, pag. 1.

quoi les drapiers de Wervicq bâtirent et dotèrent la Madeleine. Ils purent du reste le faire d'autant plus facilement qu'ils étaient non seulement nombreux comme nous l'avons vu ci-dessus, mais qu'ils étaient, sinon riches, au moins dans l'aisance. En effet les cités flamandes avaient pris à cette époque un développement merveilleux, et Wervicq n'était pas resté en arrière. Jamais la situation des villes de Flandre ne fut plus heureuse ni plus prospère qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (1).

Ainsi s'expliquent la construction et la dotation de l'église de la Madeleine par les drapiers de Wervicq.

Le nouveau temple fut dédié à S<sup>te</sup> Marie-Madeleine.

Sanderus dans son plan-vue de Wervicq nous en donne un dessin, c'est ainsi que le croquis de l'édifice est parvenu jusqu'à nous, et nous sommes heureux de pouvoir le reproduire en agrandissement.

La Madeleine existait encore en 1687 - 1697.

Elle était entourée d'un cimetière :

« . . . . het Madeleene kerkhof abouterente van  
« oosten de Madeleene straet sud de voorgaende  
« (seulpit) partie west den weg leedende van den  
« seulpit naer de Comenstraete nord Mons. Lœven.  
« Alhier groot VII c XI roen. (2) »

Le cimetière de la Madeleine, aboutissant d'est à la Rue de la Madeleine, de sud au Seulpit, de sud-ouest au chemin menant *du Seulpit* à la Rue de Comines, et de nord au bien de Mons. Lœven. Grand VII c XI verges.

L'église existait même encore en 1730, mais elle était devenue une simple chapelle dépendant de la

---

(1) — Namèche. Swolfs, Précis d'Histoire Nationale, page 59.

(2) — Terrier de Wervicq, N<sup>o</sup> 301, an<sup>o</sup> 1687 - 1697.

cure de Wervicq. (\*) Nous en avons la preuve par les comptes des noales pastorales, années 1727-1730, de M. Warlop, en ces temps curé de Wervicq (voir pag. 76, dans laquelle il est dit):

« 120 — Le rendant fait encore connaître qu'il aurait profité annuellement de la messe chantante la « fête de St<sup>e</sup> Marie-Madeleine, célébrée dans sa chapelle sise hors de l'église paroissiale et encore de « 11 autres messes . . . . 19 l. parisis. »

L'église était bâtie entre la Rue de la Madeleine et celle qui conduit de la Rue St<sup>e</sup> Barbe à la Rue de Comines.

Lorsque dernièrement l'on construisit un nouveau quartier sur l'emplacement de la Madeleine et de son cimetière, on y déterra beaucoup d'ossements.

Nous ignorons en quelle année l'église fut démolie.



---

(\*) — En ces temps là, même avant, Wervicq n'avait plus besoin de plusieurs églises, car vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle la Ville (et territoire) était réduite à 543 maisons et à 2182 habitants. (*Mémoires de l'intendant Desmadries. Bibl. du Royaume à Bruxelles, M. 40 - 47, f<sup>o</sup> 17.*)

---

L'ANCIENNE EGLISE  
DE  
SAINT MARTIN  
A WERVICQ

---



EGLISE DE SAINT MARTIN A WERVICQ

*Démolie après 1690.*

*Agrandissement, d'après le plan de Sanderus.*

## CHAPITRE XVI

### L'ancienne Eglise de S<sup>t</sup> Martin

« On voit au milieu de la ville un édifice remarquable qui rappelle l'antiquité par son style, sa construction et sa renommée ; c'est actuellement l'église dédiée à St Martin autrefois temple du dieu Mars dont la statue était là. Cette statue a été vue par des hommes dignes de foi. »

*(Sanderus, Fl. ill., notice sur Wervicq, T. II, pag. 648, A<sup>o</sup> 1641 - 1644).*

Le milieu de la ville, c'est la place St Martin.

Le temple du dieu Mars, avait été bâti par les Romains.

Jules-César fit la conquête des Gaules, 57 ans avant Jésus-Christ.

Les Romains occupèrent la contrée pendant 5 siècles.

Pour la facilité de la marche de leurs troupes et de leurs communications, les conquérants établirent dans le pays des routes empierrées, dites voies romaines. Au II<sup>e</sup> siècle ils en établirent une, entre autres, reliant Cassel à Tournai passant par Wervicq, ce qui est prouvé par l'itinéraire d'Antonin (1) et par la table de Peutinger (2).

---

(1) — L'itinéraire d'Antonin donne les routes militaires construites par les Romains ; on y voit qu'une route ou voie reliait Cassel à Tournai par *Wervicq*. Quand et par qui cet itinéraire a-t-il été écrit ? — On ne le sait au juste : Il a été attribué par les uns à Antonin, empereur des Romains, né en 86, mort en 161 ; par d'autres à l'empereur romain Marc-Aurèle, né en 121, mort en 180. Quelques critiques pensent qu'il a été écrit sous l'empereur Antonin Caracala, en 188 ; d'autres le datent de 337. (*De Feller*).

(2) — Peutinger, Conrad, naquit à Ausbourg en 1415, — il mourut en 1547. Il est célèbre surtout par la table qui porte son nom. C'est une carte dressée sous l'empire de Théodose-le-Grand, 346 - 395, dans laquelle sont marquées les routes que tenaient alors les armées romaines dans la plus grande partie de l'empire d'Occident. On en ignore l'auteur ; Peutinger la reçut de Conrad Celtes, qui l'avait trouvée dans un monastère d'Allemagne.

François-Christophe de Scheib en a donné une magnifique édition in-fol, à Vienne, 1753, enrichie de dissertations et de savantes notes. Cette carte devenue si fameuse n'est pas l'ouvrage d'un géographe ni d'un savant, et dès lors la bizarre disposition des rivages et la chimérique configuration des terres ne doivent pas nous paraître énigmatiques. Il n'y a là aucun mystère, mais seulement de l'ignorance. Il paraît que c'est l'ouvrage d'un soldat romain uniquement occupé des chemins et des lieux propres à camper, ou plutôt des lieux où il y avait eu quelque campement, où il s'était fait quelque ouvrage, quelque expédition, etc. et sans s'embarrasser en aucune façon de la situation respective que ces lieux avaient dans l'arrangement géographique des différentes places du Globe. (*De Feller*). —

Les Romains étaient religieux et ils élevèrent des temples près de leurs voies ; ils servaient aux habitants du pays et aux troupes en marche à donner un libre cours à leurs sentiments religieux. Les temples, *templa, fana*, étaient d'une belle grandeur, bâtis avec la pierre et la brique et faits dans un style qui rappelait Rome, la métropole (1). Ils étaient placés à des distances convenables l'un de l'autre, c'est ainsi qu'entre Wervicq et Tournai il y avait un temple à Templeuve, dédié à Jupiter (*templum Jovis*).

Wervicq eut un temple, dédié à Mars, dieu de la guerre. Ce qui est attesté par les historiens Gramaye, Sanderus, de Bast etc. et par la tradition.

Les Romains furent chassés des Gaules au commencement du VI<sup>e</sup> siècle.

---

Ce fut sous Clovis, roi des Francs, (mort en 511), que furent créés les évêchés de Tournai, de Cambrai et d'Arras, avec circonscriptions déterminées (2) et ce fut probablement en ces temps que le temple du dieu Mars, à Wervicq, fut affecté au culte catholique.

Les apôtres de la foi nouvelle établirent des églises de bonne heure dans le pays, et à Wervicq ils

---

Viroviacum est désigné sur la table de Peutinger sous le nom de Viroviacus.

(1) — Etudes sur les Chaussées Romaines, par l'abbé Villers, pag. 11 et 12 - Tournai, 1885.

(2) — Jean Dalle, Hist. de Bousbecque, page 11.



se servirent du temple de Mars après que les Romains eurent été chassés de la contrée.

Ils changèrent le nom du temple de Mars en celui de Maert et en firent *S<sup>c</sup>e Maert....ens kerke*, église de S<sup>t</sup> Martin : ils avaient eu l'ingénieuse idée de changer le nom du faux dieu en celui d'un Saint, afin d'attirer à eux et de convertir plus facilement les païens. (1) (*Ils étaient coutumiers du fait*).

On conserva dans l'église de S<sup>t</sup> Martin la moitié de la statue du dieu Mars, le *buste*, que l'on mit dans une petite chapelle (*kleine kerke*) (2) : « les chrétiens des premiers siècles plaçaient quelquefois les idoles dans les églises pour servir de trophée à la religion, témoins la célèbre statue d'Isis que l'on a vue si longtemps dans l'église de S<sup>t</sup> Germain-des-Prez, l'hercule de Strasbourg exposé dans une chapelle de la cathédrale jusqu'en 1525, les monuments gaulois découverts en 1711 à Notre-Dame de Paris, l'ancienne statue de l'église de S<sup>t</sup> Etienne à Lyon(3).

Dans la suite, l'église de S<sup>t</sup> Martin devint trop petite pour contenir le nombre croissant des fidèles, car les conversions étaient nombreuses, et l'on fut forcé de construire un second édifice qui fut l'église de S<sup>t</sup> Médard. En qu'elle année fut-elle bâtie ?

On l'ignore, comme nous l'avons dit page 3. — Nous voyons cependant dans les notes sur la 23<sup>e</sup> réunion-excursion de la Gilde S<sup>t</sup> Thomas et S<sup>t</sup> Luc,

---

(1) — Manuscrit de Pierre Augustin Vandamme, description de Wervicq, traduite de l'histoire de J. B. Gramaye.

— Gramaye était d'Anvers, et mourut à Lubeek en 1635. Il était historiographe des Pays-Bas, et poète à ses heures. On a de lui des vers moins estimés que ses recherches historiques. (de Feller.)

(2) — Manuscrit de Pierre Augustin Vandamme, d'après Gramaye.

(3) — Recueil d'Antiquités Romaines et Gauloises par le chanoine M. J. De Bast. pages 236 - 237.

que l'église paroissiale de Wervicq fut fondée en 1209, (1) ce qui voudrait dire qu'elle fut bâtie alors ; comme cette donnée ne repose sur aucune source ou document cité, nous ne l'acceptons que sous bénéfice d'inventaire.

Après la construction du nouvel édifice, l'église de St Martin cessa d'être paroissiale et devint une chapellenie, une simple succursale, desservie par un chapelain.

Nous la trouvons telle en 1414 :

« De disch heeft IIJ c lands liggende up de kekelede  
« (\*) bi sinte Martens capelrie lande aen dosside van  
« Colins jonghen lande en men houdet eghin.

« En de capelaen van sinte Maertens heeft IIJ c  
« lands twelk hout de voors. disch in pachte en gelt  
« jaerlicx . . . . XII S. p. (2) »

Traduction. La pauvreté a IIJ c verges de terre sise sur la Kekelede près de la terre de *la chapellenie St Martin* à côté de la terre du fils à Colin et que la pauvreté exploite.

Et le chapelain de St Martin a IIJ c verges de terre qu'il donne en location à la table des pauvres, et rapporte annuellement XII S. p.

---

L'église de St Martin, devenue chapellenie, avait deux *marguilliers* ainsi qu'on peut le voir dans l'extrait ci-

(1) — Bruges. 1889. Notes publiées par Desclée, Debrauwer et Cie.

(\*) — Seigneurie sise à Wervicq et appartenant aux chanoines de St Pierre, près de Gand.

(2) — Rentes appartenant à la table des pauvres à Wervicq, relevé fait le 12 Août 1414.

dessous :

« Up Sinte Martens dach in hoy maendt salmen doer  
« 'tiaerghetyde van piet Heysackere en datte in Sinte  
« Maertens kerke te Wervecke ten lasten van den  
« Gheesthuuse ende in der maniere hier nae volgende.

. . . . .  
. . . . .

« Item. werden de voorn. dichmeesters snuctes voor  
« tbeghinselle van de vors. jaerghetyde in de voors.  
« Sinte Martens kerke de doen een tafel stellen eedere  
« scoone dwale ghedect daer up leverenden doen lig-  
« ghen LXIIIJ provenen elc weerdte eene scele in witte  
« ghebulde broode ende up elc broot eene scele pa-  
« risis vlaemsche munte de welke provenden sy naer  
« de messe en jaerghetyde ghedaen zullen hem distri-  
« buerent en deelen in de maniere hier nae verclaert :

. . . . .

« item de TWEE KERCMEESTERS van S<sup>te</sup> Martens  
« elc een provenen (1). »

Traduction:

La fête de S. Martin, en Juillet, on fera l'obit de  
Pierre Heysackere, et cela dans l'église de S. Martin  
à Wervicq, à la charge de la Maison du S<sup>t</sup> Esprit  
(*table des pauvres*) et de la manière suivante : . . .

. . . . .

les susdits maîtres de la table des pauvres sont  
tenus de mettre le matin avant l'obit susdit, dans  
la dite église de S. Martin, une table couverte d'une  
belle nappe sur laquelle seront livrées et étalées  
LXIIIJ provendes valant chacune un sou, en pain bluté  
blanc, et sur chaque pain un sou parisis monnaie fla-

---

(1) — Archives de Wervicq. Roodenboek, registre commençant  
le 12 Août 1414 et finissant le 5 Octobre 1575, f<sup>o</sup> 86 2<sup>o</sup> - Note prise  
par Francis Blicck.

mande, qu'ils distribueront et partageront après la messe et l'obit, de la manière suivante: . . . . .

Item. LES DEUX MARGUILLIERS de l'église de S. Martin auront chacun une provende: . . . compté deux provendes.

Nous voyons dans l'inventaire sommaire des archives de Comines: « Collation faite par Maximilien de Gand, Evêque de Tournai (de 1614 à 1644,) à Maître Adrien van den Bulcke, prêtre, d'une chapellenie fondée en l'honneur de S. Martin dans les limites paroissiales de Wervicq (1). »

Sanderus dans sa notice sur Wervicq publiée en 1641-1644 dit: « On y voit actuellement l'église dédiée à Saint Martin, autrefois temple du dieu Mars. »

Donc, en 1614 - 1644 l'ancien temple de Mars servait encore au culte catholique; mais avant 1690 il était devenu une grange!

Preuve:

« Men advertteert ende laet een eighelyck weten  
« bij desen van wegghen myne heeren hochbailliu bur-  
« gmeester ende schepenen der steede van Wervick  
« dat zij maendaghe naest commende, wezen den  
« vierentwintichsten deser loopende maent Julii 1690,  
« ten twee uren naer noene, verpachten sullen aende  
« meest biedende S. Maertens kercke binnen deze  
« stede alsnu dienende voor scheure, als wanneer  
« van ghelycken zullen verpacht worden de camerkens

---

(1) — Inv. sommaire des archives de Comines. série GG - 41 - page 50.

« ende vouten in S. Medardus kercke. Daeromme, zoo  
« wie de zelve ofte eenighe van diere belieft te  
« pachten, mach hem ten daeghe ende ure voors.  
« vinden upde plaetze van de ghelegenthey, als  
« waer deselve verpachtynghe gheschieden zal up  
« de conditien alsdan breeder te bepaelen. Daeromme  
« elck ziet naer baete ende prouffict ende zegghet  
« aen ander voorts. »

Ghepubliceert upden 23<sup>n</sup> Julii 1690. (2).

Traduction :

On avertit et on fait savoir à chacun par la présente, de la part de Messieurs le Haut-Bailli, Bourgmestre et Échevins de la Ville de Wervicq, que lundi prochain, étant le 24 du mois courant de Juillet 1690, à 2 heures de l'après-midi, ils loueront au plus offrant l'église de S. Martin dans cette ville, laquelle sert actuellement de *grange*, lorsque de même seront louées les petites chambres et les voûtes de l'église de S. Médard. C'est pourquoi ceux, à qui il plairait de les louer, toutes ou quelques unes, peuvent se trouver à l'heure et au lieu de circonstance, où la location aura lieu, aux conditions qui y seront plus largement déterminées. Pour ce, que chacun regarde à occasion et profit, et le redise.

Publié le 23 Juillet 1690.

---

La tradition dit que l'église de S. Martin fut transformée en un temple protestant (geusen tempel),

---

(2) — Archives de l'église de Wervicq, pièce publiée par *Fragmenta*, 2<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 9 et 10, page 185 - Septembre et Octobre 1890.

autour duquel on enterrait les adeptes du culte réformé. De ce cimetière est venu le nom de *kwaed kerkhof* et par abréviation *t'kerkhof*, nom sous lequel la place S. Martin est encore connue de nos jours.

La tradition ne précise pas l'époque à laquelle eut lieu la transformation de l'église en temple gueux.

A la suite des luttes religieuses de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, des prosélytes du nouveau culte, des familles hérétiques, étaient restés dans le pays.

En 1702 un traité d'alliance fut signé par l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande pour faire la guerre à Louis XIV, roi de France.

La guerre éclata en 1703 et dura jusqu'en 1713.

En 1706 les alliés gagnèrent la bataille de Ramilies, ce qui leur assura la possession de la Flandre et du Brabant.

Or, les alliés vainqueurs étaient protestants, pour la plupart, c'est dire que le nombre d'hérétiques était considérablement augmenté dans le pays, et il leur fallut des temples pour accomplir leurs devoirs religieux. A cet effet on transforma des églises ou chapelles catholiques en temples protestants et ce fut *probablement* alors, vers 1705, qu'à Wervicq l'on appropriâ l'église de S. Martin (*qui était devenue une grange avant 1690*) en temple réformé.

Nous disons probablement car nous n'avons pas de pièces pour le prouver.

Nous devons procéder ici par induction : Nous voyons, (par Rembry, hist. de Menin, T. 2, pag. 448, et par Coulon, hist. de Mouscron, T. II, p. 576,) qu'à Menin, en 1706, la chapelle de S. Jean Baptiste fut désignée et appropriée pour servir à l'exercice de la religion réformée. On transporta dans l'église de S.

Vaast les vases sacrés, les ornements sacerdotaux et les reliquaires de la chapelle.

A Wervicq, on n'aura pas eu besoin de faire tant de cérémonies : il aura suffi de vider une grange.

A Menin, il y avait alors des ministres qui prêchaient en français et en flamand.

Ils touchaient de la Ville une indemnité de logement.

Il en était probablement de même à Wervicq.

Le temple de Menin fut supprimé en 1744, après la prise de Menin par Louis XV.

Il en fut probablement ainsi de celui de Wervicq et c'est peut-être alors que le temple de la place S. Martin fut démoli.

Nous devons dire *probablement* et *peut-être*, parce que les documents pour établir ces faits nous font défaut. Lorsque notre Ville sera dotée d'un inventaire sommaire de ses archives, alors l'Histoire de Wervicq pourra être écrite.

Avoir été un temple du dieu Mars ;  
devenir une église catholique ;  
descendre au rang de chapellenie ;  
servir ensuite de grange ;  
devenir un temple gueux ;  
disparaître ; faire place à une pompe, (\*) qui disparaît à son tour :

Quelles singulières transformations !

*Sic transit gloria mundi.*



---

(\*) — La pompe existait encore il y a une vingtaine d'années.

---

A N N E X E S

---



Acte de Cession du Bodium  
de l'église de Wervicq, l'an 1112

---

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti, ego Baldricus, Dei gratiâ Noviomensium et Tornacensium episcopus, dilecto fratri Waloni, insulanæ ecclesiæ decano, suisque successoris fratribus in perpetuum. Quoniam a sanctis patribus ducta linea ecclesiastici ordinis dignitatem sublimando, subditorum utilitatibus providendo, eorum vices paterna sollicitudine monemur observare, ne illorum violentur instituta, cum omni vigilantia nos oportet curam adhibere, quatenus offensionis remoto lapide, vel in aliquibus pastoralitatis officium videamur adimplesse. Debet etiam filiorum bonitas paternæ dulcedinis manum in necessariis sentire, ut terrenis sustentata beneficiis intente soli Deo debitas laudes valeat incessanter persolvere. Unde notum fieri volumus tam futuris quam præsentibus te, frater Walo, cum quibusdam insulanæ ecclesiæ fratribus ad nos venisse, et ut bodium ecclesiæ de Wervi, quod Lambertus archidiaconus nostra concessione tenebat, ipso assentiente eidem ecclesiæ ad usus fratrum in perpetuum

concederemus humiliter postulasse. Nos vero pro anniversarii nostri et ipsius archidiaconi ejusque patris ac matris commemoratione, tuæ cæterorumque fratrum petitioni condescendere dignum duximus, et predictæ ecclesiæ ac fratribus supradictum bodium ecclesiæ de Weryi perpetuo tenendum concessimus, ac subscriptorum testimonio corroboravimus:

Signum domini Baldrici, episcopi. S. Gotheri, decani. S. Lamberti, archidiaconi. S. Guntheri, propositi. S. Balduini, cantoris. S. Letberti. S. Werrici. S. Walteri. S. Gerri. S. Walcheri. S. Radulfi. S. Letaldi. S. Roberti. S. Berneri, item Radulfi.

Actum anno Dominicæ incarnationis MCXII. indicatione III (1).

Traduction:  
Au nom de la Trinité sainte et indivise, du Père, du Fils, et du St Esprit, moi, Balderic, par la grâce de Dieu, évêque de Noyon et de Tournai, au cher frère Walouin, doyen de l'église de Lille et aux frères qui lui succéderont à perpétuité, vous, fidèles à la ligne de conduite tracée par les Saints Pères, nous devons, tâcher de prendre leur place avec une paternelle sollicitude, en relevant la dignité de l'ordre ecclésiastique et en veillant aux intérêts des subordonnés. Pour ne pas enfreindre leurs principes nous devons donc en toute vigilance tâcher de remplir notre devoir pastoral au moins de et de là en quelques points. La bonté des fils doit aussi, dans le besoin, sentir le bienfaisant appui de la main paternelle, afin de pouvoir, soutenue par des bienfaits terrestres rendre à Dieu seul, avec ardeur et sans

(1) — Cartulaire du chapitre de St Pierre à Lille. Hautecœur, pièce XV.

faillir, les louanges qui lui sont dues. C'est pourquoi nous voulons faire savoir à tous, présents et à venir, que vous, frère Walon, accompagné de quelques frères de l'église de Lille, êtes venu chez nous; et que vous avez humblement sollicité de céder à l'église de Lille, à l'usage des frères, le bodium de l'église de Wervi, et cela avec le consentement de l'archidiacre Lambert qui le tenait jusqu'ici de par notre concession.

Nous, en souvenir de notre anniversaire et de celui de l'archidiacre et de ses parents, nous avons jugé devoir accéder à votre demande et à celle des autres frères, nous avons donc accordé à l'église susdite et aux frères susdits la possession à perpétuité du bodium susdit de l'église de Wervi; acte que nous avons corroboré par le témoignage des souscripteurs:

Sig. du Seigneur Baldéric, évêque; Sig. de Gotther doyen; Sig. de Lambert, archidiacre; Sig. de Gunther, prévôt; Sig. de Baudouin, chantre; Sig. de Litbert; Sig. de Werrie; Sig. de Walter; Sig. de Gerrie; Sig. de Walcher; Sig. de Radulphe; Sig. de Letalde; Sig. de Robert; Sig. de Berner; item de Radulphe.

Fait l'an MCXII depuis la naissance du Seigneur.  
Indiction III (1).



---

(1) — Cartulaire de St Pierre à Lille, Hautcœur, pièce XV. .

## Consulte du Conseil privé de la Chambre Légale de Hlandre

---

Nous avons vu, page 53, qu'en 1682, la cure de Wervicq n'avait pas de maison pastorale. Ce qui peut paraître plus extraordinaire c'est qu'en 1736 Wervicq n'avait pas de Maison de Ville.

La Maison de Ville avait été incendiée vers 1600 lors des guerres religieuses. — Sur le plan de Wervicq, fait vers 1560 par De Venter, on la voit sur l'emplacement actuel de l'arsenal des Sapeurs-Pompiers.

Sur le plan de Wervicq de Sanderus, fait en 1641, la place où était anciennement la Maison de Ville est vide, on ne l'a donc pas reconstruite là où elle était en 1600.

Nous avons pensé qu'on l'avait construite ailleurs, mais c'est à tort, car en 1735 Wervicq n'avait pas encore de Maison de Ville ; c'est ce que nous voyons par la pièce ci-après : (\*)

« Consulte du Conseil privé du 24 may 1736 sur  
« décret de S. A. S. du 15 Septembre de l'année pré-

---

(\*) — Il y avait bien, place du Steenacker, la Maison Echevinale de la Seigneurie d'Oosthove, mais celle-ci avait été vendue à Pierre Deleu, en 1728, par le Seigneur Philippe de Montmorency. C'est à tort qu'elle a été dite *Maison de Ville* aux pages 45 - 46, Notes.

« cédente concernant la requête lui présentée par  
« les bourgmestre et échevins les grands adhérez  
« notables et pointres de la ville et territoire de  
« Wervicq représentant que ce trouvant dépourvus  
« de Maison de Ville ils seroient obligés de tenir  
« leurs assemblées dans une chambre d'un cabaret  
« situé sous une juridiction voisine d'où il résulte-  
« roit plusieurs inconvéniens entre autres que les  
« titres comptes et autres documents concernant la  
« dite Ville qu'ils doivent y laisser y seroient comme  
« à l'abandon ce qui les obligeant de chercher à  
« avoir une maison fixe pour y tenir leur essemblées  
« et y mettre lesdits titres et documens ils auroient  
« jetté les yeux sur une qui se présente aujourd'huy à  
« vendre au milieu de la Ville située sous leur juris-  
« diction ils se flatteroient que le rendage annuel  
« produiroit largement l'intérêt de la somme qu'ils  
« emploiroient pour l'acquérir outre plusieurs avan-  
« tages que leur ville pourroit ci-après en retirer  
« par la grandeur du terrain dépendant de la dite  
« maison. C'est pourquoy ils supplient S. A. S de  
« les autoriser d'achepter la dite maison pour et  
« au nom de la Ville de Wervicq et de lever une  
« somme de 3000 fr. à intérêt pour fournir au prix de  
« l'achat et y faire les meilliorations nécessaires et  
« convenables.

« Le Conseil aiant sur ce eu l'avis du Conseil en  
« Flandres qui est favorable estime que S. A. S.  
« pourroit estre servie de leur accorder ce qu'ils re-  
« quierent croiant qu'il conviendrait de charger les  
« suppléants de rembourser tous les ans une somme  
« de 300 fl<sup>s</sup> hors de celles de 3000 qu'ils leveront  
« pour quelle soit entièrement éteinte endans le

« terme de dix ans et d'en faire conster au conseil-  
« ler commis à l'audition de leurs comptes (1).

Résolution de S. A. S.  
je me conforme  
Remise le 10 May 1736.

-----

---

(1) — Archives générales du Royaume. Secrétairerie d'Etat et de  
Guerre, registre N° 269, fol. - 288.

## Pierre Augustin Vandamme

---

Nous avons vu page 113, que Pierre Augustin Vandamme, historien et poète wervicquois, devint aveugle dans sa vieillesse, et mourut à l'hospice de Wervicq en 1835. Nous avons puisé ces renseignements dans les « *Mengelpoczy, 3<sup>e</sup> partie*, de Francis Blicck : *Wervicksch Rederykers - Kranstje, pag. 24 et 25.* »

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire les beaux vers que Francis Blicck y a consacrés à Vandamme :

V.

## Petrus-Augustin Vandamme

---

( † 2 Maert 1835. )

---

Als medebroeder aêmdet gy  
Niet lang de lucht der schouwbürgmaetschappy.  
Uit haer verlichtende avonstonden  
Verdween uw ster, van lieverlede omwonden

Met ligten damp van mymery,  
En in bespeigeling van 't groot heelal verslonden.

Uw zaelgewelf was 't sterrendak,  
Uw spelerstroep de zon, de maen, de onmeetbre bollen,  
Die prachtig door de ruimte rollen.  
Het suizend windje was de liefde die u sprak,  
Uw wangen kuste, en speelde met uw lokken.  
Geen driftentaferreel dat uw gemoed zoo trof  
Als 't vlamvend bliksemvuer in 't zwart en woelig schof,  
De donderbui, de storm, en 't aerd - en hemelschokken.

Door bosschen, beemden, zand en slyk,  
Deed liefde tot het plantenryk  
U dwalen als verzamelaer van kruiden,  
Wier eigenschap gy wist behulpzaam aen te duiden,  
Getrouw aen Wervicks oude faem  
Van *Droogacrs*, naderhand der Rederykers naem.  
Uw ledig uer, bevrucht in 't midden van uw boeken,  
Verwekte 't lotverhael van uw geboortestad;  
En lei het soms ter zy ' de lamp van 't onderzoeken,  
Het strooide dichtgebloemte op 't letterlievend blad.

De tyd vervloog met levenslust en vrede.  
Ach! de aengestrompelde ouderdom  
Bragt stramheid niet alleen, maer nare blindheid mede.  
Daer zit de dichter stil en stom,  
Of staet en schoorvoet, tast in 't rond naer de oude  
[vrienden,  
Zyn dierbre boeken; zy verdwynen, de uitgedienden,  
Verdwynen voor hetgeen de schaemle disch ontbreekt,  
Het brood, dat de arme man in bittre tranen weekt.  
Wat baet hem 't lachend veld? Zyn vroeger heil en leven,  
Het koestrend licht, het luchtazuer, de scheppingpracht,  
De lieve bloem, het kruid, 't heelal verkeerde in nacht,



Om nimmer, nimmermeer een glimp van troost te geven.  
O Ramp! den grysaerd al te groot;  
Te zware stryd om lang te duren.  
Hy telt de trage, kruipende uren;  
Het rustuer slaet, hy reikt de hand toe aen de Dood,  
Die hem omhelst, en wiegt in slaep op haren schoot.

## Notice sur Ferdinand Georges de Liedekerke

---

Le plan-vue de Wervicq par Sanderus, dont nous avons donné un fac-simile dans ce recueil, était dédié à Ferdinand Georges de Liedekerke ( Viroviaci Domino. )

Nous croyons utile de donner ci-dessous une notice sur ce Seigneur de Wervicq :

Ferdinand Georges de Liedekerke, né le 11 Septembre 1611, était Baron d'Heule, Seigneur de Mouscron et Seigneur d'Oosthove à Wervicq, comme succédant à son père Ferdinand de Liedekerke, mort en 1612.

Ferdinand Georges de Liedekerke eut comme tuteur son oncle Charles Philippe de Liedekerke..

A la mort de celui-ci, survenue en 1626, Ferdinand Georges eut comme tuteurs ses oncles Hugues de Liedekerke et Alexandre de Robles.

Le 9 Novembre 1627 les tuteurs de Ferdinand Georges de Liedekerke achetèrent par engagère ( \* )

---

(\*) — Acheter une propriété par engagère c'est en acheter l'usufruit et la nue propriété, sous réserve pour le vendeur de pouvoir rentrer en pleine possession de la propriété engagée en remboursant le prix reçu pour l'engagère.

pour leur pupille :

La Ville et Seigneuries de Wervicq, Lormier et Lacroix, qui avaient été mises en vente publique au plus offrant par Philippe IV, Roi d'Espagne, Comte de Flandre et Seigneur de Wervicq, Lacroix et Lormier « *pour remédier a plusieurs grandes nécessités* » « *après préalables affictions de billets et proclamations* » « *es lieux ordinaires accoutumés avec désignation du* » « *jour et lieu ou la passée se ferait au plus offrant.* »

Les derniers enchérisseurs furent les tuteurs de Ferdinand Georges de Liedekerke et l'engagère leur fut adjugée, au nom de leur pupille, pour la somme de cinquante mille florins de 20 sols, en monnaie de Flandre.

Ferdinand Georges fut créé Comte de Mouscron par Philippe IV, le 12 Octobre 1627

A la fin de 1627 Ferdinand Georges de Liedekerke était donc Baron d'Heule, Seigneur et Comte de Mouscron, Seigneur d'Oosthove à Wervicq, et Seigneur de la Ville et Seigneuries de Wervicq, Lacroix et Lormier.

Il habitait le château de Mouscron.

En 1635 il est capitaine de cent cuirassiers et plus tard de deux compagnies de cheveu-légers.

Le 17 Juillet 1636 il avait épousé Marie-Magdeleine Cosme de Spinola, fille de Bertin Oudard, comte de Brouay et de Claire de Ligne, princesse d'Aremberghes.

Ils n'eurent point d'enfants.

En 1641 Ferdinand Georges vint à Wervicq revenant du tir d'oiseau de Comines et fut reçu dans notre ville au son du tambour et enseigne déployée par la société de St Sébastien.

En 1645 son régiment faisait partie de la garni-

son d'Hulst, ville qui fut assiégée par les Hollandais. Dans une sortie que firent les assiégés Ferdinand Georges de Liedekerke fut blessé, et mourut de ses blessures à Gand, le 8 Novembre 1645. Il fut enterré dans l'église de Mouscron.

Par son testament il donna à sa femme en douaire la somme annuelle de 6000 florins et la jouissance du château de Mouscron. Elle habita plusieurs années cette demeure seigneuriale, mais en Mai 1671 elle l'abandonna au comte de Mouscron, Nicolas Basta, troisième successeur de Ferdinand de Liedekerke et vint habiter Wervicq en 1671. Elle y mourut en 1693 et y fut enterrée dans l'église paroissiale. (1)

---

(1) — Données prises dans l'Histoire de Mouscron, par l'abbé Coulon, T. II, p. p. 824 à 831, et dans l'acte d'engagère de Wervicq du 9 Novembre 1627. *Chambre légale de Flandre, Conseil privé, carton 212.* — *Archives Générales du Royaume, à Bruxelles.*

## De quelques Valeurs Monétaires Anciennes

---

Il à été souvent question dans les pages précédentes de livres parisis, sous, deniers, florins, patards etc.

Ces facteurs monétaires anciens ont cessé de servir depuis que le système décimal métrique, décrété par le Corps Législatif Français, le 19 frimaire an VIII ( 2 Novembre 1801 ), a été mis en vigueur et rendu obligatoire.

En conséquence l'unité monétaire, chez nous, est devenue le franc en argent, pesant 5 grammes.

Depuis, les anciennes valeurs monétaires ont généralement été perdues de vue ; c'est pourquoi nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de donner ici un simple aperçu de ce qu'elles représentaient :

### LA LIVRE

---

La livre était une valeur française de compte, groupant, comportant 240 deniers, primitivement d'argent

(*silver*), divisée en 20 sous de 12 deniers chacun.

Le denier était l'unité monétaire des Francs, (*Français*).

Le poids de 240 deniers ou d'une livre était, sous Charlemagne, vers l'année 780 , de 5760 grains, ou 367 gram. 128.

Le denier pesait donc 15 grammes 297, et valait intrinsèquement 34 centimes 6 de notre système monétaire décimal.

Vers 850, sous Charles-le-Chauve, le denier pesait 16 gram. 996 et valait environ 36 centimes.

Depuis lors, le poids du denier alla toujours en diminuant.

En 1103 Philippe 1<sup>er</sup> mêla  $\frac{1}{3}$  de cuivre à l'argent (*silver*) du denier.

En 1113 Louis-le-Gros fit le denier moitié argent et moitié cuivre.

*Le poids et le titre du denier allèrent toujours en diminuant pour finir à n'être plus qu'une menue monnaie de cuivre.*

En conséquence, la livre, le sou, le denier baissèrent proportionnellement de valeur, car on continua à compter 12 deniers pour un sou et 20 sous pour une livre.

Les deniers étaient frappés à Paris et à Tours, d'où les noms de denier parisis, denier tournois, et *livre parisis*, *livre tournois*.

La subdivision des 2 sortes de livres était la même: 20 sous pour une livre, 12 deniers pour un sou, mais le denier parisis valait plus que le denier tournois. Le rapport était de 4 est à 5, c'est-à-dire qu'il fallait 5 livres tournois pour faire 4 livres parisis.

En 1180 Philippe-Auguste avait ordonné que la monnaie tournois aurait cours dans le midi et la

monnaie parisienne dans le nord de la France. C'est depuis lors que l'on compta chez nous par livre dite parisienne.

La livre parisienne fut de bonne heure une valeur de compte, de convention, imaginaire, non métallique.

Saint Louis (1226 - 1270) créa le sou d'argent fin (\*), qui fut appelé *gros denier* ou simplement *gros* et aussi *denier blanc* ou simplement *blanc*, parce qu'il était d'argent et en opposition de l'autre denier 12<sup>e</sup> partie du sou que l'on appelait *denier noir* ou *néret*, parce qu'il était de billon.

Le denier gros donna naissance à une autre livre parisienne dite *livre gros parisienne*, qui représentait 240 deniers d'argent (*silver*) et était divisée en 20 sous d'argent, subdivisés en 12 deniers gros.

La *livre gros parisienne* (*pond groot*) représentait 12 livres ordinaires.

Le *sou gros* (*escalin, schelling*) valait 12 sous parisiens et le *denier gros* 12 deniers ordinaires.

Dans les anciens comptes il est souvent question de cette livre et de ses divisions.

## LE FLORIN

---

Le florin, dit de Brabant, était une valeur flamande

---

(\*) → Le premier sou de cuivre ne fut frappé que sous Louis XV, et date seulement de 1719. C'est sous Louis XVI que l'on frappa la première pièce de 2 sous.

de compte, non métallique (\*). Il était divisé en  
20 sols ou patards (*stuyvers*),  
le sol en 4 liards (*oorden*),  
le liard en 3 deniers flamands,  
le denier flamand valant 2 deniers parisis.

On attribuait au florin la valeur de 2 livres parisis, par conséquent au sol la valeur de 2 sous parisis et au liard la valeur de 3 deniers flamands, soit de 6 deniers parisis.

---

Des savants ont cherché à établir la relation de valeur de la livre parisis avec la monnaie de notre système décimal.

Pour connaître cette valeur fictive il faut rechercher quelles quantités des diverses monnaies qui ont eu cours pendant des siècles furent successivement représentées par une livre parisis. Ces recherches présentent de grandes difficultés.

M. Van Hende, ancien conservateur des Médailles du Musée de Lille, éminent numismate, a calculé qu'en

---

(\*) — Charles-Quint, puis Albert et Isabelle frappèrent des pièces d'un florin. Ces pièces ne tardèrent pas à perdre leur identité avec le florin de compte. (*Renier-Chalon, Revue de la numismatique belge.*)

—Aujourd'hui, dans les Flandres et dans les provinces d'Anvers et de Brabant, on vend encore les lins du pays par florins, patards, liards, et dans les environs de Courtrai par couronnes, bien que ces valeurs n'existent pas ou n'existent plus. Ce sont donc des valeurs de compte, non métalliques, imaginaires, de convention. — Quand ces comptes sont faits ils sont convertis et soldés en monnaie courante tout comme au temps du régime ancien.



1284, et même quelques années plus tard, la livre parisienne représentait une valeur intrinsèque de 20 f. 91 cs 31. (1).

M. Renier Chalon, président de la Société Royale de numismatique a publié, en 1871, des recherches sur la valeur intrinsèque de la livre parisienne, portant de 1433 à 1790.

Voici les résultats qu'il a donnés :

	VALEUR	
	<i>du florin</i>	<i>de la livre</i>
1443 . . . . .	fr. 7,23,72	fr. 3,61,86
1466 . . . . .	» 6,31,10	» 3,15,55
1374 . . . . .	» 5,61,20	» 2,80,60
1478 . . . . .	» 5,39,40	» 2,69,70
1499 . . . . .	» 4,64,40	» 2,32,22
1520 . . . . .	» 4,22,00	» 2,11,00
1552 . . . . .	» 4,02,00	» 2,01,00
1559 . . . . .	» 3,84,00	» 1,92,00
1573 . . . . .	» 3,24,00	» 1,62,00
1575 . . . . .	» 3,01,00	» 1,50,50
1576 . . . . .	» 3,38,00	» 1,19,00
1577 . . . . .	» 3,01,00	» 1,50,50
1579 . . . . .	» 2,80,00	» 1,40,50
1581 . . . . .	» 2,55,00	» 1,28,00
1599 . . . . .	» 2,52,00	» 1,26,00
1611 . . . . .	» 2,45,00	» 1,22,50
1618 . . . . .	» 2,26,00	» 1,13,00
1690 . . . . .	» 2,09,00	» 1,04,50
1698 . . . . .	» 2,26,00	» 1,13,00
1701 . . . . .	» 2,05,00	» 1,02,50
1704 . . . . .	» 1,94,00	» 0,97,00
1749 . . . . .	» 1,84,38	» 0,92,19
1755 . . . . .	» 1,81,35	» 0,90,68
1790 . . . . .	» 1,81,26	» 0,90,63

(1) — A. Vandenpeereboom, Ypriana, T. 4, p. 370.

Ces chiffres n'indiquent que des valeurs intrinsèques et ne permettent pas de se rendre compte du POUVOIR de l'argent à ces différentes époques (*c'est-à-dire de ce que l'on pouvait en retirer alors dans les échanges commerciaux*).

Des savants ont fait des travaux importants et consciencieux à ce sujet. Ils ne sont parvenus qu'à donner des résultats approximatifs, rarement identiques.

M. Van Hende a cru trouver qu'au XIII<sup>e</sup> le pouvoir de l'argent était à son pouvoir actuel comme de 5 est à 1.

Partant de là il suffit de multiplier le pouvoir de l'argent à cette époque, soit 5, par la valeur intrinsèque de la livre parisis, soit par 20 f. 91 c. 31, (*termes donnés par M. Van Hende*), pour avoir la valeur effective de la livre parisis au XIII<sup>e</sup> siècle : 104 f. 56 c.

M. Leber, autre érudit, a étendu de 799 à 1841 ses recherches sur le POUVOIR de l'argent, et a calculé qu'il était :

DOUBLE, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de celui qu'il était de 1820 à 1841 ; et

TRIPLE, au XVII<sup>e</sup> siècle, pendant le 3<sup>e</sup> quart de ce siècle ;

QUADRUPLE, . . . . pendant le 2<sup>e</sup> quart de ce siècle ;

SEXTUPLE, . . . . pendant le 1<sup>e</sup> quart de ce même siècle, ainsi que pendant les

XVI<sup>e</sup>,

XV<sup>e</sup>,

XIV<sup>e</sup> et

XIII<sup>e</sup> siècles ;

HUIT FOIS plus fort au IX<sup>e</sup> siècle, pendant les premières années de ce siècle.

ONZE FOIS plus fort au VIII<sup>e</sup> siècle, pendant les dernières années de ce siècle, (en 799). (1).

On remarquera que le multiplicateur de Van Hende, pour le XIII<sup>e</sup> siècle, n'est pas identique à celui de Leber.

On peut donc évaluer approximativement la valeur effective de la livre parisis, (et du florin de Brabant) aux diverses époques, en multipliant les chiffres du tableau de Renier-Chalon,

par 2, pour le XVIII<sup>e</sup> siècle ;

par 3, pour le 3<sup>e</sup> quart du XVII<sup>e</sup> siècle ;

par 4, pour le 2<sup>e</sup> quart de ce siècle ;

Par 6, pour le 1<sup>e</sup> quart du XVII<sup>e</sup> siècle et pour les XVI<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : multiplicateurs donnés par Leber. (2)

Téléchargé sur [www.lillechatellenie.fr](http://www.lillechatellenie.fr)

---

(1) — Dict. Ency. Universel de Dupiney de Vorepierre.

## TABLE DES MATIÈRES. (1)

---

### CHAPITRE PREMIER

#### L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT MÉDARD.

p. p. 3 à 11.

L'église de St Médard, p. 3. — L'acte de transfert de l'autel de Wervicq p. p. 6 et 7. — Qui était Walter le donateur de l'autel de Wervicq, p. p. 6 et 7. — Don du bodium de l'église de Wervicq, p. 7. — \* Ce qu'était un bodium, p. 7. — L'ancienne église de Wervicq incendiée en 1382, p. 8. — \* Générosité des Comtes de Flandre, p. 8. — Générosité de Thiery Gherbode, p. 9. — Réhabilitation du nom de Guillaume de Wervicq, p. 9. — \* Seigneurie de la Gontière, p. 9. — \* Fuite de Guillaume de Wervicq, p. p. 9-10. — \* Nouveau style, p. 9. — La chapelle de l'Ange Gardien, dite aussi de Sainte Marguerite, p. 10. — L'inclinato capite, p. 11.

---

(1) — Les astérisques indiquent les matières traitées dans les notes.

## CHAPITRE II

### ÉPITAPHES. FONDATIONS. OBITS.

p. p. 11 à 28

L'építaphe de Marie de Lichtervelde, p. p. 11 à 13. — \* Notice sur Sanderus, p. 11. — Autres építaphes qui se trouvaient dans l'église de Wervicq, p. p. 13-14. — Tombe et építaphe d'Hermes Meriadech, entermé dans la chapelle S<sup>te</sup> Marguerite, p. p. 14 à 16. — \* Le château la Court à Wervicq, p. 16. — \* *Le Baron Kelder*, p. 17. — Fondation de 3 messes par semaine, par Hermes Demeriadech, et son épouse Jeanne Decroix, p. p. 17-18-19. — Autre fondation de 3 messes pour Hermes Demeriadech, p. 19. — \* Hermes Demeriadech et Hector Demeriadech ont épousé chacun une Jeanne Decroix, p. 17. — Hermes Demeriadech décédé en 1478, et sa femme en 1480, p. 19. — Obít d'Hermes Demeriadech et sa femme, p. p. 20 à 23. — \* Armes de Demeriadech, p. 20. — \* Le prône p. 20. — \* La Maison du S<sup>t</sup> Esprit, p. 21. — \* Réduction des services religieux et des distributions, p. 22. — \* Provende, p. 23. — Fondation d'une messe basse pour Hector Demeriadech, sa femme et leur fille Anthonine, p. p. 24 - 25. — Inscriptions funéraires qui se trouvaient dans l'église de Wervicq, relevées en 1768 par le chanoine Hellin, p. 25. — \* Différentes manières dont est écrit *Demeriadech*, p. 25. — Építaphe de Jean-François Castelain, p. 26. — Castelein rente, p. 27.

## CHAPITRE III

### ANALECTES

p. p. 29 à 58.

Supplique des Marguilliers de l'église Saint Médard aux Conseillers du Comte de Flandre, p. p. 29 - 30. — Revenu de la cure en 1682, p. 30. — Appointements du vicaire en 1665 et 1688, p. 30. — Rapport de la cure en 1682, p. 30. — Testament de J. B. Gherbode, 1720, p. 31. — L'autel de St Amour, p. 33. — Les iconoclastes, p. p. 33 à 35. — L'église de St Médard prise d'assaut en 1579, p. p. 33 à 38. — \* François de la Noue, ses méfaits à Wervicq, p. 36. — \* Le château de Wervicq, dit la Maison du Roi, p. 37. — Date probable de l'incendie de l'église St Médard par les gueux, p. 39. — \* L'horloge de la ville sur le clocher de l'église, p. 39. — \* Les 3 cloches de l'église paroissiale, bénites le 1<sup>er</sup> Septembre 1614, p. 39. — L'église de St Médard brulée ainsi que tout Wervicq en 1382, p. 40. — Guillaume de Nevele, seigneur d'Oosthove, témoin de la destruction de la ville et du massacre de ses vassaux, p. 40. — Population de Wervicq en 1247, p. 40. — \* Notice sur Froissart, p. 40. — 4000 habitants à Wervicq en 1469; 2172 habitants après 1693, p. 41. — Requête des Bourgmestre et Echevins de Wervicq à Albert et Isabelle pour obtenir un octroi, p. p. 41 - 42. — Octroi de 1608, p. p. 44 à 49. — \* La Maison de Ville en 1541, p. p. 44 à 46. — \* Au XV<sup>e</sup> siècle on ne numérotait pas les maisons, p. 46. — Requête au Roy, des pasteur magistrats et manans de la Ville, l'implorant de con-

traindre les chanoines de S. Pierre de faire à l'église de Wervicq les réparations qui leur incombent, p. p. 50 à 52 — Requête des Bourgmestre et Echevins de Wervicq au Conseil de Flandre (1665) pour que le paiement du vicaire soit à la charge des chanoines de S. Pierre à Lille, p. 52. — Ordre du Comte de Mouscron d'intenter une action à cet effet contre les chanoines susdits, p. 53. — Le chapitre de S Pierre à Lille est condamné à payer le traitement du vicaire et celui du coute et considérants de la sentence, p. 53. — Confrérie de l'Ange Gardien, p.p. 54 à 56. — Chaire de Théologie créée à l'Université de Louvain, p. 56. — Bulle Pontificale, p. 56. — Procès entre les curés Warlop et Vandamme, p. p. 57 - 58. —

#### CHAPITRE IV

##### COMPTES DE LA CURE DE WERVICQ

p. p. 59 à 77

Comptes de la cure de Wervicq p.p. 59 à 77. — \* Les Franchises de Blaton, p. p. 60 - 61. — \* Excommunication, p. p. 61 - 62. — \* Biens appartenant à l'église paroissiale de Wervicq, p. 64. — \* L'école de Wervicq, p. 64. — \* Perception de la dime mise en adjudication publique, p. 67. — \* L'office des 7 heures, p. 76. —

#### CHAPITRE V

##### EXTRAITS DE COMPTES DE LA VILLE

p. p. 78 à 81.

## CHAPITRE VI

### PROCESSIONS.

SUITE D'EXTRAITS DE COMPTES DE LA VILLE ET CONFLITS ENTRE  
LE BAILLI DE WERVICQ ET CELUI D'OOSTHOVE

p. p. 82 à 101

Suite d'extraits de comptes de la Ville, p. p. 82 à 84. — La communauté de Wervicq, p. p. 84 à 86 — \* Ce qu'était une seigneurie, p. 84 — \* La seigneurie d'Oosthove à Wervicq, p. 84-85. — \* L'Esclave de Wervicq, p. 85. — \* Confrérie de la S<sup>te</sup> Trinité, p. 85. — \* Seigneurie de Lacroix, p. p. 85 à 87. — \* Ce qu'était un bailli, p. 87. — La Seigneurie d'Oosthove vendue à Théodore van Zeller, p. 88. — Les Seigneuries de Wervicq, Lacroix et Lormier vendues à Antoine van der Cruyse, p. 88. — Conflits entre les baillis Col et Le Soing, p. 89. — Protestation de Col, bailli d'Oosthove, p. p. 89 à 92. — Protestation de Le Soing, bailli de Wervicq, p. p. 92 à 95. — Procès-verbal d'un autre conflit entre les deux baillis susdits, p. p. 95 à 100.

## CHAPITRE VII

### LA DIME

p. 102 à 112

Origine de la dîme, p. 102. — \* Idem, p. p. 102-103. — Adjudication des noales pastorales de Wervicq, année 1767, p. p. 104 à 109. — \* La dîme de Cassel, p. 108. — Sentence arbitrale concernant la perception



des dîmes noyales, par Jean de Bruges et Lambert,  
p. p. 110 à 112.

## CHAPITRE VIII

### LES CURÉS DE WERVICQ

p. p. 113 à 120

La liste des curés de Wervicq, par Pierre Augustin Vandamme, p. p. 113 à 119. — \* Pierre Augustin Vandamme, p. p. 113-114. — \* Quelques vers de ce poëte, p. 114. — \* Vers de Nicolas Posture, p. p. 114-115. — \* Curé titulaire et curé délégué, p. 115. — \* Gaspard Némius, p. 116. — \* Jansénius, p. 117. — \* Jeanne Delobel, enterrée dans la chapelle des Sœurs Grises, p. 118. — \* Nouveau cimetière à Menin, béni par le doyen de Wervicq, p. 119. — Quelques curés de Wervicq non compris dans la liste de Pierre Augustin Vandamme, p. p. 119 et 121. — Création de nouveaux évêchés aux Pays-Bas. Wervicq doyenné, p. 120. — Liste des doyens du district de Wervicq, p. p. 120-121. — Concours pour l'obtention des cures, p. 121. —

## CHAPITRE IX

### ECOLE DOMINICALE.

MAISON DE M. LE CURÉ WARLOP. - LES SŒURS DE CHARITÉ

p. p. 122 à 144

Lettres d'Octroi et d'Amortissement de l'École dominicale, p. p. 123 à 129. — Sœur-Mère Modær, Directrice de l'école Dominicale, p. 131. — Dons faits

à l'école Dominicale, p. p. 131 - 134. — Compte de l'École Dominicale et pièces, remis à P. Vandevyvere, agent du Gouverneur Français, p. p. 134 - 135. — La Belgique était passée sous la domination française, p. 136. — Jean-François Castelain, receveur de la Maison des Orphelines, p. 137. — Ordre du Sous-Préfet d'Ypres, p. p. 137 - 138. — Procès-verbal de l'exécution de l'ordre susdit, p. p. 138 à 149. — Révocation de Sœur-Mère Modæer, p. p. 140 - 141. — Testament de M<sup>lle</sup> Colette Vandevyvere, p. p. 142 à 144.

## CHAPITRE X

### MAGISTRATS ET CLOCHES

p. p. 145 à 150

Le traité d'Utrecht, 1713, p. 145 — Wervicq-Nord et Wervicq-Sud, p. 145. — Les deux Magistrats, p. 146. — Le rachat des cloches de l'église, p. 147. — Octroi de Marie-Thérèse, de 1753, p. p. 146 - 147. — Guerre contre la France, de 1635 à 1659, p. 147. — Détails pris dans les Mémoires des Religieuses du Couvent des Sœurs-Grises, p. p. 148 - 149. —

## CHAPITRE XI

### ÉVÊCHÉS ET DOYENNÉS

p. p. 151 à 154

Wervicq fait partie de l'évêché de Tournai, 1090, p. 151. — L'évêché de Thérouanne, p. p. 151 - 152. — Érection de 14 nouveaux évêchés dans les Pays-Bas, p. 152. — Démembrement de l'évêché de Tournai, p. p. 152 - 153 — L'évêché de Tournai divisé en 8 doyen-

nés, dont Wervicq, p. 153. — Suppression de l'évêché d'Ypres par le Concordat, p. 153. — Wervicq passe à l'évêché de Gand et cesse d'être un doyenné, p. 153. — Division du diocèse de Gand, p. 153. — Érection de l'évêché de Bruges, p. 154.

## CHAPITRE XII

### L'ÉGLISE DE ST MÉDARD INCENDIÉE

p. p. 155 à 157

L'église de St Médard incendiée en 1794 par le général hollandais Dendelle, p. p. 156-157. — \* La tour de l'église de St Médard, p. 156. — \* Nouvelles cloches, baptisées en 1833, p. 157.

## CHAPITRE XIII

### L'ANCIENNE ÉGLISE DE LA MADELEINE

p. p. 160 à 164

L'église de la Madeleine construite et dotée par les drapiers de Wervicq, p. p. 160-161. — Population de Wervicq en 1242, p. 161. — Les *Steencn*, p. p. 161-162. — Le cimetière de la Madeleine, p. 163. — La Madeleine existait encore en 1730, p. 164.

## CHAPITRE XIV

### L'ANCIENNE ÉGLISE DE ST MARTIN

p. p. 167 à 186

Le temple du dieu Mars, p. p. 167, 168. - Voies romaines p. 168. — \* Itinéraire d'Antonin et table de Peutinger, p. 168. — Temple du dieu Mars changé en église de St Martin,

p. 170. — L'église de St Martin devient une Chapellenie, p. 171. — Elle avait 2 marguilliers, p. p. 172-173. — Elle était devenue une grange avant 1650, p. p. 173-174. — L'ancienne église de St Martin transformée en temple protestant, p. 174. — La place St Martin dite *'t kwaed kerkhof*, p. 175. — Le temple démoli, p. 176.

#### ANNEXES

Acte de cession du Bodium de l'église de Wervicq, p. p. 179 à 182. — Consulte du Conseil privé de la Chambre Légale de Flandre, concernant la demande des Bourgmestre et Échevins de Wervicq d'être autorisés à acheter une maison pour y établir une Maison de Ville, p. p. 182, 183, 184. — Vers consacrés à Pierre Augustin Vandamme par Francis Blicck, p. p. 185, 186, 187. — Notice sur Ferdinand Georges de Liedekerke, p. p. 188, 189, 190. — De quelques valeurs monétaires anciennes, p. p. 191.



OUVRAGE TIRÉ  
A 200 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS,  
N'EST PAS EN LIBRAIRIE

## ERRATA

page	4,	ligne	15,	au lieu de	eisdem	lisez	eidem
»	13,	»	5,	»	Le Bourcq	»	Le Boucq
»	17,	»	22,	»	Mademoiselle	»	Madamoiselle
»	30,	»	1,	»	de	»	ne.
»	33,	»	4,	»	Beheytt,	»	Baheytt.
»	35,	»	19,	»	1479,	»	1579.
»	40,	»	20,	»	Nevelle	»	Nevele.
»	41,	»	14,	»	Belin	»	Balin
»	45,	«	11,	»	dç	»	à
»	48,	»	32,	»	années	»	d'années
»	50,	»	23,	»	prins	»	prius.
»	50,	»	24,	»	appelâtes	»	appellâtes.
»	52,	»	10,	»	denement	»	duement.
»	78,	»	3,		supprimez		<i>encore</i>
»	86,	»	31,	au lieu de	sud-est	»	ouest.
»	95,	»	23,	»	Osthove	»	Oosthove
»	110,	»	17,	»	'treneux,	»	entr'eux.
»	113,	»	4,	»	(Gheschiedenis	»	Geschiedenis.
»	114,	»	40,	»	poëte,	»	poètes.
»	131,	»	7,	»	Lorraine	»	Lorraine.
»	142,	»	6,	»	Collette,	»	Colette.
»	151,	»	8,	»	Théroaunne	»	Thérouanne.
»	152	»	4,	»	Wesland,	»	Westland.
»	152	»	23,	»	Leurwarde	»	Leeuwarde.